



RAPPORT & AVIS

16 octobre 2015

L'inclusion socio-professionnelle des
jeunes *NEET*

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	4
II.	LA DÉMARCHE.....	5
III.	ÊTRE UN JEUNE <i>NEET</i> : QUELLES RÉALITÉS, QUELLES CONSÉQUENCES ?	6
A.	Être <i>NEET</i> : une même situation mais des réalités différentes.....	6
1.	Les jeunes <i>NEET</i> : définition et limites de la notion.....	6
2.	Portrait statistique des jeunes <i>NEET</i>	9
a.	Dans l'Union européenne.....	9
b.	En France.....	10
c.	En Champagne-Ardenne	12
3.	Les facteurs qui accroissent le risque de devenir <i>NEET</i>	14
a.	Le niveau de formation.....	15
b.	Le genre	17
c.	Le lieu de résidence	18
d.	La situation sociale du jeune et de sa famille.....	20
e.	La structuration du marché du travail et la conjoncture économique.....	21
B.	Être <i>NEET</i> : d'un problème individuel à une problématique sociétale.....	22
1.	Les coûts individuels d'un passage prolongé dans la catégorie de <i>NEET</i>	22
a.	La dégradation de la confiance en soi	22
b.	L'absence de ressources et la précarité	23
c.	Un impact durable sur les trajectoires professionnelles des jeunes	24
2.	Les jeunes <i>NEET</i> : une problématique sociétale	25
a.	La désaffection à l'égard des institutions et de la vie de la Cité.....	25
b.	Les coûts économiques de l'absence de participation de ces jeunes au marché du travail	26
IV.	QUELLES PRISES EN COMPTE DES JEUNES <i>NEET</i> DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	28
A.	Les principaux dispositifs et aides ouverts aux jeunes	28
1.	Les structures de terrain	28
a.	Information.....	28

b.	Accompagnement et prescription de dispositifs	29
c.	Interlocuteurs de proximité.....	30
2.	Dispositifs liés au traitement du décrochage scolaire	31
3.	Dispositifs de soutien et d'accompagnement renforcé des jeunes.....	32
4.	Dispositifs visant à remobiliser les jeunes.....	36
5.	Dispositifs visant à amener le jeune à mieux se connaître et/ou à déterminer son projet professionnel	38
a.	Découverte de soi-même par l'engagement et/ou la mobilité.....	38
b.	Construction du projet professionnel	42
6.	Dispositifs visant à l'augmentation des qualifications et à la prise ou la création d'emploi.....	46
a.	Reprise d'un cursus initial	46
b.	Accompagnement encadré dans la formation et vers l'emploi	48
c.	Élévation ou validation de qualification.....	49
d.	Rencontre de professionnels	49
e.	Mesures pour l'emploi des jeunes	50
f.	Aide à la création d'entreprise	53
7.	Dispositifs visant à la levée des freins connexes.....	55
a.	Aides financières globales	55
b.	Mobilité	58
c.	Hébergement/logement	61
d.	Frais de garde d'enfants.....	66
e.	Santé.....	66
f.	Accès au sport et à la culture	70
B.	Examen critique de la réponse publique.....	71
1.	Un empilement des dispositifs complexifiant l'accès à l'information et le recours aux droits.....	71
2.	Un système de solidarité reposant avant tout sur la cellule familiale	73
3.	Des politiques publiques comportant de nombreux « angles morts »	74
4.	Des indicateurs trop orientés.....	76
5.	Un manque d'implication des acteurs et des usagers dans la définition des politiques publiques.....	77
V.	AVIS.....	79
VI.	SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	88

VII. BIBLIOGRAPHIE.....	91
VIII. ANNEXES.....	94
Annexe 1 Composition du groupe de travail.....	94
Annexe 2 Personnes ressources auditionnées par le groupe de travail.....	95
Annexe 3 Manifeste « Pour un big-bang des politiques jeunesse ! ».....	96
Annexe 4 Manifeste du réseau « Arrêtez de nous mettre dans vos cases » (collectif de jeunes issus de différentes Missions locales)	100
Annexe 5 Socle de propositions du réseau « Arrêtez de nous mettre dans vos cases » (collectif de jeunes issus de différentes Missions locales).....	101
Annexe 6 Critères d'évaluation de l'avis du CESER	105

I. INTRODUCTION

« Les jeunes n'ont pas changé. Ce qui a changé, ce n'est pas la jeunesse, c'est la société »

Paroles de professionnel

« J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie ». Ces quelques mots écrits par Paul Nizan en 1931 résonnent aujourd'hui avec une acuité particulière, au vu des difficultés rencontrées par une partie de la jeunesse française, difficultés qui se sont accrues depuis la crise économique de 2008.

Taux de chômage de 25%, taux de pauvreté de 21%, premier emploi stable à 28 ans... La jeunesse, pour beaucoup, ne semble plus tant être l'âge de tous les possibles que celui d'un parcours d'obstacles, qui laisse certains au bord de la route. Cette génération se définit elle-même comme « sacrifiée » ou « perdue »¹.

Le CESER a rappelé, dans son auto-saisine sur l'Autonomie des jeunes en Champagne-Ardenne (2011), tout l'enjeu que représente l'accession des jeunes à l'autonomie et à l'indépendance, pour l'avenir économique, social et démographique de la région. À ce titre, une attention particulière doit être portée sur les 43 000 jeunes champardennais ni en emploi, ni en formation (les jeunes *NEET*²), qui courent pour certains un risque élevé de connaître une exclusion professionnelle et sociale durable.

La Champagne-Ardenne est devenue, avec la crise économique de 2008, la région française comptant la plus importante proportion de jeunes de 15 à 24 ans n'étant ni en emploi ni en formation. Si la région a perdu 21,6% de jeunes de 15 à 29 ans entre 1990 et 2010 (-10% en France métropolitaine sur la même période)³, nombre de jeunes encore présents sur le territoire rencontrent des difficultés accrues.

Au-delà du coût humain, il faut prendre en compte les conséquences sociales, économiques et démographiques que peut engendrer ce « décrochage » d'une partie de la jeunesse de notre territoire.

Alors que 17,4% des jeunes champardennais âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, comment le Conseil régional peut-il favoriser leur inclusion socio-professionnelle ?

Il s'agit, dans un premier temps, de dresser le(s) portrait(s) des jeunes *NEET*, d'identifier les facteurs accroissant le risque d'un passage prolongé dans cette catégorie et les conséquences que ce statut peut engendrer sur l'individu mais également sur la société et sur l'économie. Puis, dans un second temps, il convient d'étudier les différentes réponses publiques existantes et leurs limites.

¹ Enquête *Génération quoi ?*, menée auprès des 18-34 ans et réalisée par France Télévisions, Yami 2 et Upian en 2014.

² *Neither in employment nor in education and training* : jeunes ni en emploi, ni en formation.

³ INSEE, *Les jeunes en Champagne-Ardenne*. Insee flash, n°179, fév. 2014.

II. LA DÉMARCHÉ

Alors que la Champagne-Ardenne est particulièrement concernée par la problématique *NEET*, avec 43 000 jeunes qui sont sans emploi, et qui ne sont ni en études, ni en formation, le CESER a décidé lors de sa réunion de Bureau du 3 juillet 2014 d'engager une auto-saisine sur l'inclusion socio-professionnelle des jeunes *NEET*.

Après validation par le Bureau, le cahier des charges a été transmis aux membres du CESER permettant la constitution d'un groupe de travail spécifique de 16 membres (cf. Annexe I page 93), représentatifs des diverses composantes de l'institution.

Pour mener à bien cette étude, un certain nombre d'éléments d'analyse ont été recueillis :

- auprès d'acteurs et de personnes ressources (Cf. Annexe II page 95) ;
- après lectures d'études, rapports, documents, articles et données internet se rapportant au sujet (Cf. bibliographie, page 91) ;
- après lectures des comptes-rendus des Rencontres Région Jeunes organisées par le Conseil régional ;
- auprès de jeunes accompagnés par des organismes de solidarité de la région et associés aux travaux via ATD Quart Monde.

S'efforçant de s'approprier cette problématique complexe touchant des jeunes relevant d'une même situation mais vivant parfois des réalités bien différentes, cette auto-saisine a permis :

- ⇒ d'appréhender les contours de la notion *NEET*, en prenant la mesure de l'hétérogénéité des situations qu'elle englobe ;
- ⇒ de dresser un état des lieux des jeunes *NEET* notamment en Champagne-Ardenne ;
- ⇒ de mettre en évidence les facteurs qui multiplient le risque de devenir *NEET* et d'en mesurer les conséquences ;
- ⇒ d'examiner les réponses apportées par les pouvoirs publics en soulignant leurs limites.

III. ÊTRE UN JEUNE *NEET* : QUELLES RÉALITÉS, QUELLES CONSÉQUENCES ?

A. Être *NEET* : une même situation mais des réalités différentes

I. Les jeunes *NEET* : définition et limites de la notion

Employé initialement au Royaume-Uni, à partir de 1999, pour étudier les jeunes de 16 à 18 ans rencontrant des difficultés d'intégration au marché du travail, le concept de *NEET* a progressivement été repris par des organisations internationales, et ses contours étendus à un ensemble plus large de la population, allant de 15 à 29 ans, voire 34 ans dans les pays asiatiques.

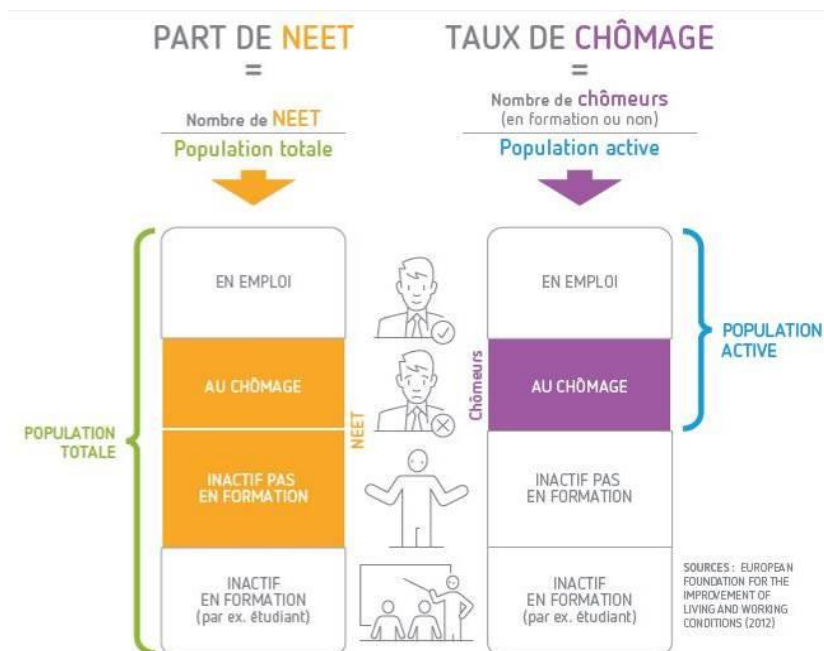
Le terme de *NEET*, tel qu'employé par la Commission européenne depuis 2010, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » de l'Union européenne, désigne ainsi une catégorie sociale de jeunes n'étant ni en emploi, ni en études, ni en stage à un instant donné.

La part des jeunes *NEET* dans la population globale est dorénavant un indicateur privilégié par les instituts de statistiques, les organisations internationales et les gouvernements, par rapport à d'autres données utilisées traditionnellement comme le taux de chômage, le taux d'activité ou le pourcentage de réussite dans les études secondaires ou supérieures.

En effet, cet indicateur permet de mieux prendre en compte la situation sociale des jeunes et notamment des jeunes inactifs, qui sont exclus des statistiques du chômage. Cet éclairage additionnel sur les jeunes inactifs et désengagés est particulièrement intéressant en période de crise économique, où peuvent se mettre en place des stratégies volontaires ou non de retrait du marché du travail.

Les jeunes *NEET* ne représentent donc pas un groupe homogène et uniforme mais un ensemble d'individus vivant à un moment donné une même réalité : un éloignement, plus ou moins important et préoccupant, du marché du travail.

Les jeunes NEET : quels contours ?



Infographie réalisée par la Fondation Alpha Oméga

Si la notion de *NEET* permet de prendre en compte une part plus importante de la population que les seuls demandeurs d'emploi, elle connaît toutefois un certain nombre de limites, qui rendent indispensables le croisement avec d'autres données statistiques.

Si le jeune *NEET* se définit par rapport à un critère objectif, l'absence d'emploi ou d'études, rien ne définit ce qu'est un jeune et quels sont les contours de cette catégorie. Les institutions internationales tendent à considérer la jeunesse comme une période allant de 15 à 29 ans, alors même que d'autres acteurs, notamment gouvernementaux, privilégient la tranche des 15-24 ans, voire des 18-25 ans. Les comparaisons statistiques et mises en exergue s'en voient donc profondément complexifiées.

D'autre part, le terme de *NEET* désigne des personnes ayant un certain degré d'éloignement du marché du travail, sans jamais qualifier ni quantifier ce degré d'éloignement. Vont donc être considérés comme *NEET* des jeunes ne travaillant pas à un instant précis car étant volontairement centrés sur d'autres projets (ex. : année de césure entre les études et l'entrée dans la vie active). *A contrario*, ne seront pas considérés comme *NEET* des jeunes enchaînant des contrats précaires ou suivant un cursus de formation non choisi et/ou n'amenant pas à la qualification souhaitée.

De même, au sein de la sous-catégorie des jeunes *NEET* subissant cette situation (par opposition aux jeunes *NEET* pour lesquels ne pas travailler et/ou étudier relève d'un choix personnel), coexistent différents publics. Ainsi, certains bénéficient d'un capital scolaire, culturel, social et/ou économique leur permettant d'opérer des choix et de rebondir plus aisément, alors que d'autres jeunes cumulent des difficultés qui obèrent leurs chances d'insertion.

« Les jeunes NEET ont des profils très diversifiés :

- Des jeunes volontaires, qui recherchent activement un emploi ou une formation / des jeunes moins volontaires, en retrait du marché du travail et de la formation ;
- Des jeunes suivis, accompagnés par des structures / des jeunes non accompagnés, isolés ;
- Des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme / des jeunes diplômés du supérieur.

Chaque profil doit faire l'objet d'un regard particulier »

Paroles de professionnel

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail distingue cinq sous-catégories de jeunes NEET. Il s'agit d'une vision schématique, qu'il faut nuancer puisqu'un jeune NEET peut être à la jonction de plusieurs catégories et que celles-ci sont poreuses. Un jeune qualifié de délinquant peut être également un chômeur « classique », un jeune handicapé n'est pas forcément indisponible sur le marché de l'emploi, etc.



Infographie réalisée par la Fondation Alpha Oméga

Il est donc impossible d'appréhender les difficultés propres à l'individu à travers le seul prisme de la notion de NEET, qu'il est indispensable d'étudier en lien avec d'autres données statistiques. Toutefois, cette notion, même imparfaite, permet de mieux prendre en compte les réalités de vie que le seul taux de chômage des jeunes. Il convient donc de mieux qualifier les différents profils de jeunes NEET, avec un regard particulier sur les jeunes qualifiés de JAMO (jeunes avec moins d'opportunités).

Les JAMO, définition

Notion introduite par la Commission européenne à partir de 2006. Elle désigne des jeunes qui, pour une ou plusieurs raisons liées à la précarité de leur situation personnelle, rencontrent des obstacles dans leur insertion et leur accès aux droits.

Il peut s'agir d'obstacles :

- socio - économiques, liés à la situation sociale et/ou économique rencontrée par le jeune et/ou sa famille ;
- familiaux passagers ou durables ;
- géographiques liés au milieu de vie : isolement en milieu rural ou urbain, quartier dit « sensible », éloignement géographique avec la métropole ;
- dans la scolarité et/ou la formation : situation d'échec, de rupture, de faible niveau ;
- liés à la culture, à l'origine, ou à la discrimination sous toutes ses formes ;
- liés à des problèmes de santé et/ou de handicap.

2. Portrait statistique des jeunes NEET

a. Dans l'Union européenne

Sur les 94 millions d'Européens âgés de 15 à 29 ans, 14 millions étaient sans emploi ni formation en 2011, soit 13% des jeunes de 15 à 24 ans et 20% des 25-29 ans. La part des jeunes NEET dans la population a augmenté avec la crise économique de 2007-2008 dans la plupart des pays de l'Union européenne, à l'exception de l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg et la Suède.

En effet, les conditions d'accès au marché de l'emploi se sont fortement complexifiées. Ainsi, seuls 29,7% des jeunes de 15 à 24 ans au chômage en 2010 ont trouvé du travail en 2011⁴ et seuls 34% des jeunes de 15 à 29 ans avaient un emploi en 2011, ce qui représente le chiffre le plus bas jamais enregistré par Eurostat⁵.

Toutefois, si 15% des jeunes Européens sont concernés par ce statut de NEET, ce pourcentage cache une réelle disparité au sein des pays européens. En effet, si 6% des jeunes Luxembourgeois et 8,8% des jeunes Néerlandais ne sont ni en emploi ni en formation en

⁴ Rapport d'information sur l'Emploi des jeunes en Europe, Doc. Parl. A.N., n°2620, 2015.

⁵ Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Les NEET : caractéristiques, coûts et mesures prises par les pouvoirs publics en Europe - synthèse, 2012.

2013, cette situation concerne 28,5% des jeunes Grecs et 27% des jeunes Espagnols. La France, elle, compte 16,3% de jeunes *NEET*, ce qui la situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE⁶ (15,5%).

Évolution de la part des jeunes NEET âgés de 15 à 29 ans dans l'Union européenne (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	14,7	13,6	12,6	11,6	11,6	12,0	11,0	9,9	9,7
Autriche	11,0	11,6	10,7	10,4	11,1	11,1	9,8	9,7	9,6
Belgique	14,2	13,9	12,7	12,1	12,7	14,2	13,9	15,0	14,9
Danemark	8,2	6,2	7,1	6,9	9,0	10,5	11,0	12,0	11,7
Espagne	16,9	15,6	15,4	16,4	22,3	23,3	24,0	25,3	26,8
Estonie	14,8	11,4	13,0	11,3	19,0	19,1	15,2	15,9	14,8
Finlande	10,9	10,4	10,1	9,9	12,0	12,6	11,8	11,9	12,3
France	14,5	15,2	14,5	14,0	15,6	16,6	16,4	16,6	16,3
Grèce	19,7	16,9	16,8	16,2	16,8	18,3	21,8	27,0	28,5
Hongrie	17,2	17,0	15,6	16,3	17,7	18,9	18,5	18,9	20,5
Irlande	10,5	10,4	10,7	12,8	18,6	20,8	21,9	21,1	19,2
Italie	21,1	20,1	20,0	19,2	21,2	23,0	23,2	24,6	26,1
Lettonie						22,9	19,6	19,1	15,8
Luxembourg	7,3	8,6	8,9	8,5	7,9	7,1	7,2	8,2	6,1
Pays-Bas	7,3	6,2	6,7	5,1	7,0	6,8	6,9	6,7	8,9
Pologne	18,4	17,4	15,5	13,7	14,2	15,0	15,5	16,0	17,0
Portugal	12,9	12,4	13,4	12,2	12,8	13,5	15,3	16,6	17,3
République slovaque	20,5	19,1	17,2	16,2	16,1	18,8	19,1	18,8	19,1
République tchèque	15,9	14,1	11,7	10,9	12,8	13,2	12,7	13,4	13,2
Royaume-Uni	14,2	15,1	14,9	14,8	15,7	15,9	15,5	16,3	15,6
Slovénie	10,1	10,8	10,1	8,5	9,0	8,8	10,7	11,0	13,2
Suède	9,2	10,5	10,1	8,7	11,0	10,3	9,1	9,7	9,4

Source : OCDE (2015), Jeunes déscolarisés sans emploi (*NEET*) (indicateur). doi: 10.1787/a7da6fc2-fr (Consulté le 07 septembre 2015)

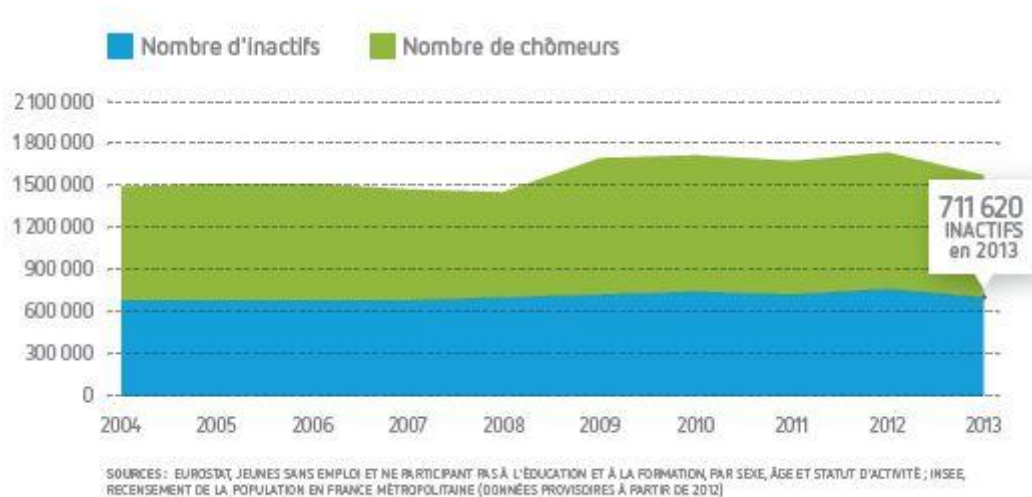
Ces importantes disparités ont poussé la Commission européenne à adopter en 2013 un plan « Garantie pour la jeunesse » et à débloquent des financements spécifiques (fonds Initiative pour l'emploi des jeunes) à destination des régions européennes connaissant un chômage des jeunes supérieur à 25%. Seize régions françaises sont ainsi concernées par ce dispositif, dont la région Champagne-Ardenne.

b. En France

La France fait partie des dix pays européens les plus touchés par le chômage ou l'inactivité des jeunes. Le nombre de jeunes *NEET* y est estimé entre 1,6 et 1,9 millions (pour la France métropolitaine), soit plus de 15% des 15-29 ans⁷. La moitié de ces jeunes est en recherche d'emploi, l'autre moitié est inactive.

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques.

⁷ Conseil d'analyse économique, *L'emploi des jeunes peu qualifiés en France*. Notes du CAE, n°4, avril 2013.



Infographie réalisée par la Fondation Alpha Oméga

La crise économique de 2008 a accentué les difficultés d'insertion des jeunes. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 15 à 29 ans a augmenté de 16% entre 2008 et 2013, passant de 17,3% en janvier 2008 à 24,9% en janvier 2013. Le taux de chômage de longue durée (supérieur à douze mois) des jeunes de 15 à 29 ans est quant à lui passé de 3,5% en 2008 à 5,5% en 2013.

Parmi les jeunes sortis du système scolaire en 2010, plus d'un sur cinq est toujours à la recherche d'un emploi en 2013, soit 22%⁸. Il s'agit du niveau le plus haut jamais observé dans les enquêtes d'insertion du Céreq.

Toutefois, si la crise économique a fortement complexifié les conditions d'accès des jeunes au marché du travail, elle n'en est pas à l'origine et des causes structurelles sont également à rechercher.

En effet, le taux de chômage des jeunes sortis du système scolaire en 2004 était déjà de 14% en 2007, soit un jeune sur sept. L'âge moyen du premier emploi stable est progressivement passé de 20,5 ans en 1975 à 22,5 ans en 1992, pour atteindre 27 ans en 2009.

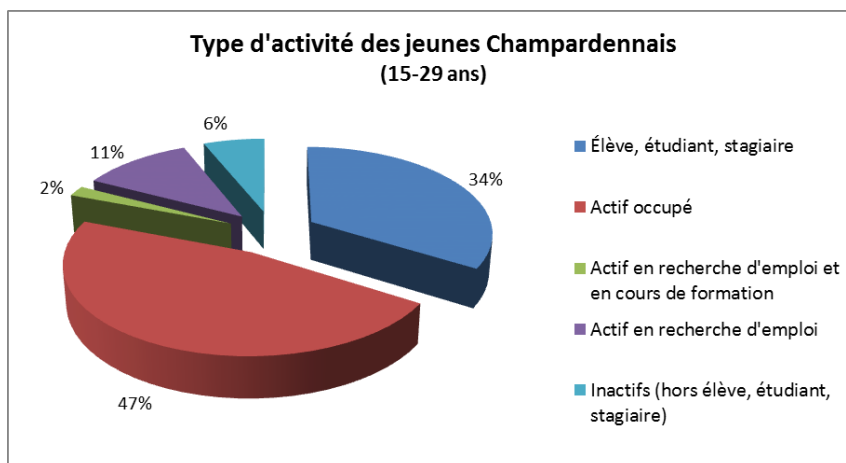
Ainsi, sur la dernière décennie, la proportion de jeunes *NEET* français a été en moyenne la quatrième la plus élevée des pays de l'OCDE, après l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

Toutefois, toutes les régions françaises ne sont pas impactées de la même façon par les difficultés d'insertion des jeunes et, à ce titre, la situation des jeunes champardennais est particulièrement préoccupante.

⁸ CERREQ, *Enquête 2013 auprès de la Génération 2010, Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme*. Bref du Céreq, n°319, mars 2014.

c. En Champagne-Ardenne

En effet, les jeunes *NEET* représentent 17,4% des champardennais âgés de 15 à 29 ans, soit 43 000 jeunes. La région Champagne-Ardenne se situe ainsi au cinquième rang des régions de France métropolitaine en ce qui concerne la proportion de jeunes *NEET* de moins de 30 ans.



Source : INSEE, *Les jeunes en Champagne-Ardenne*. Insee flash, n° 179, fév. 2014.

Si les conditions d'insertion des jeunes Champardennais de moins de 30 ans sont plus complexes que dans d'autres régions, une attention particulière doit être portée sur les jeunes de 15 à 24 ans. En effet, alors qu'en 2008 la région Champagne-Ardenne se situait au onzième rang des régions en ce qui concerne la proportion de *NEET* de 15 à 24 ans (10%), elle compte depuis 2014 la part la plus importante de jeunes dans cette catégorie (16,1%), devant la Picardie (15,9%), comme le montre le tableau page suivante. Les jeunes femmes sont les plus concernées, avec 16,2% d'entre elles sous statut de *NEET* (contre 15,9% des jeunes hommes).

Il faut étudier les facteurs susceptibles d'accroître le risque de devenir un *NEET*, pour comprendre pourquoi la région Champagne-Ardenne est, plus que d'autres régions, impactée par ce phénomène.

Évolution de la part des jeunes NEET âgés de 15 à 24 ans en France métropolitaine (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
France métropolitaine	10,9	11,0	10,3	10,2	12,4	12,3	11,9	12,1	11,2	10,7
Alsace	9,9	9,6	8,4	7,4	10,4	10,2	12,1	13,7	14,1	12,2
Aquitaine	9,6	9,6	9,8	8,6	12,6	11,0	11,6	12,3	10,4	10,5
Auvergne	8,5	9,5	11,5	8,1	8,9	10,3	12,7	14,2	11,2	9,0
Basse-Normandie	9,5	9,8	8,1	10,0	12,8	11,2	13,2	12,6	12,0	12,6
Bourgogne	11,5	9,4	8,8	9,5	11,2	11,9	11,7	10,6	10,4	9,4
Bretagne	7,7	8,3	5,9	6,5	7,0	7,7	7,9	7,9	7,8	7,0
Centre	12,2	9,4	8,0	9,8	10,7	8,9	10,1	13,0	9,9	8,6
Champagne-Ardenne	11,8	11,5	12,6	10,0	12,3	14,4	13,8	15,8	16,7	16,1
Franche-Comté	10,9	11,4	11,4	10,7	10,9	12,3	10,9	11,4	9,4	9,6
Haute-Normandie	10,5	12,6	11,7	12,5	13,8	13,2	12,8	13,9	13,2	11,5
Île de France	9,0	9,4	10,0	10,1	10,2	10,4	9,5	9,5	9,1	9,2
Languedoc-Roussillon	16,1	15,4	14,5	14,3	17,5	20,5	17,0	16,5	14,3	13,1
Limousin	10,6	11,2	11,0	11,3	9,3	9,6	11,9	10,0	7,7	11,9
Lorraine	11,9	11,7	8,1	9,8	17,1	16,4	13,8	14,5	13,1	12,6
Midi-Pyrénées	9,8	10,0	9,9	8,0	11,2	11,4	12,8	9,6	10,3	10,5
Nord - Pas-de-Calais	17,5	16,1	15,2	15,3	17,7	16,7	16,1	17,7	17,0	13,9
Pays de la Loire	9,9	9,4	8,1	8,7	11,9	11,0	9,8	11,8	9,7	10,1
Picardie	14,8	16,2	14,9	13,5	17,7	17,5	16,8	16,5	14,9	15,9
Poitou-Charentes	10,5	10,0	9,6	10,9	13,8	11,7	10,3	11,9	15,5	14,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,8	12,6	11,1	10,6	12,8	13,5	13,0	12,7	11,5	11,5
Rhône-Alpes	9,5	10,1	9,2	8,9	12,7	12,1	11,0	10,1	8,2	8,2

Source : Eurostat (2015), Jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation par sexe et région NUTS 2 (taux NEET) [edat_ifse_22] (Consulté le 08 septembre 2015)

3. Les facteurs qui accroissent le risque de devenir NEET

La catégorie sociale des NEET est devenue un objet d'étude des chercheurs depuis une décennie, ce qui apporte des clés de compréhension de ce public mais également des facteurs qui accroissent le risque pour un jeune de devenir NEET et de se maintenir dans ce statut.

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a ainsi identifié au niveau européen sept facteurs, liés à l'individu et à son histoire familiale, ayant un impact sur la probabilité de devenir NEET⁹, auxquels il faut ajouter des facteurs propres à la société et à l'économie.



ÉDUCATION :

Les jeunes dont le niveau d'éducation est faible sont trois fois susceptibles de devenir NEET que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur



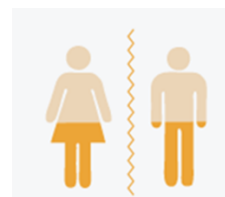
IMMIGRATION :

Les jeunes issus de l'immigration présentent 70% de probabilité de plus de devenir NEET que les ressortissants nationaux



HANDICAP :

Les jeunes faisant état d'une forme de handicap présentent 40% de probabilité de plus de devenir NEET que les autres



DIVORCE :

Les jeunes dont les parents sont divorcés présentent 30% de risque de plus de devenir NEET



CHÔMAGE :

Le fait d'avoir des parents qui ont connu le chômage accroît de 17% la probabilité de devenir NEET



REVENUS FAMILIAUX :

Les jeunes issus d'un ménage à faible revenu sont plus susceptibles de devenir NEET que ceux bénéficiant d'un revenu moyen



RÉSIDENCE :

Le fait de vivre dans une région reculée accroît de 1,5 fois la probabilité de devenir NEET

*Infographie réalisée en anglais par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.
Traduction française réalisée par le CESER Champagne-Ardenne.*

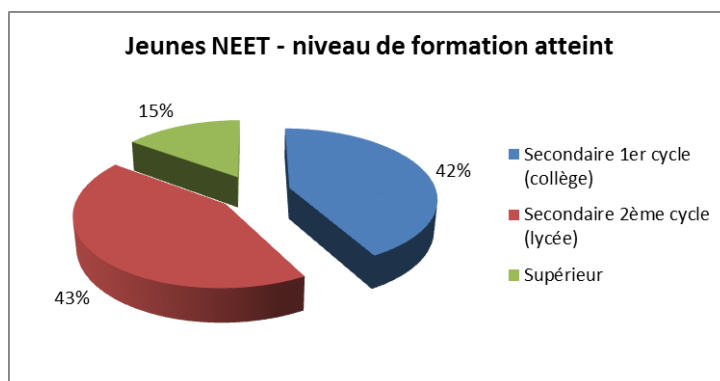
Certains facteurs sont plus déterminants que d'autres en France et en Champagne-Ardenne, ainsi il convient de les étudier de façon détaillée.

⁹ European foundation for the improvement of living and working conditions, NEETs, Young people not in employment, education or training : Characteristics, costs and policy responses in Europe. 2012.

a. Le niveau de formation

En France plus que dans d'autres pays européens, le niveau de formation atteint joue un rôle important en termes de qualité et de rapidité de l'insertion dans l'emploi. Ainsi, 75% des jeunes sortis diplômés du supérieur en 2010 ont trouvé un emploi dans les trois premiers mois et 55% a passé plus de 90% de son temps en emploi entre 2010 et 2013¹⁰.

La grande majorité des jeunes concernés par ce statut de *NEET* (85%) n'a pas dépassé le lycée et 42% n'a pas dépassé le collège.



Source : Conseil d'analyse économique, *L'emploi des jeunes peu qualifiés en France*. Notes du CAE, n°4, avril 2013.

Si les jeunes peu ou pas qualifiés rencontrent plus de difficultés d'insertion à leur sortie d'études, celles-ci se poursuivent dans les années suivantes. Ces jeunes sont donc le plus susceptibles de se maintenir de façon prolongée dans le non-emploi, tendance qui s'est accentuée avec la crise économique de 2008. Ainsi, si 10% des jeunes sortis diplômés du supérieur en 2010 sont encore en recherche d'emploi en 2013 (+ 3,5 points par rapport à la génération sortie d'études en 2004), cette situation concerne 48% des jeunes sortis sans diplôme (+ 16 points) et 32% des jeunes ayant obtenu un CAP ou BEP¹¹ (+ 15 points).

Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes peu ou pas qualifiés sont moins souvent en CDI (contrat à durée indéterminée) que les diplômés du supérieur et occupent plus souvent un emploi à temps partiel contraint. Entre 1978 et 2010, le taux d'activité des jeunes peu ou pas diplômés a ainsi décliné de 15 points, alors que celui des jeunes diplômés du secondaire ou du supérieur est resté relativement stable¹².

Ces difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes non diplômés sont particulièrement préoccupantes, au regard du nombre important de jeunes sortant chaque année du système scolaire français sans diplôme (150 000 jeunes, soit 20% de chaque classe d'âge). Les classes d'âge précédentes ayant également connu une insertion compliquée, c'est un « stock » de 900 000 jeunes sans diplôme qu'il faut prendre en considération, ce qui pose la question de l'orientation initiale et de la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire.

¹⁰ CEREQ, *op. cit.*

¹¹ Diplômes de niveau V. CAP : certificat d'aptitude professionnelle ; BEP : brevet d'études professionnelles.

¹² Conseil économique, social et environnemental (CESE), *L'emploi des jeunes*, avis. Septembre 2012.

Orientation choisie ou subie ?

« Ils [les conseillers d'orientation] nous aident seulement si on sait ce qu'on veut faire, alors qu'on attend d'eux qu'ils nous révèlent ce qu'on doit faire »

« Ils choisissent à notre place grâce à un logiciel informatique ! »

« Pour un conseiller, ZEP [zone d'éducation prioritaire] veut dire obligatoirement voie professionnelle »

« J'ai choisi en fonction des copains, des établissements que je connaissais »

« Il y a des gens qui savent ce qu'ils veulent, d'autres ont besoin de se confronter à des expériences différentes pour savoir »

« On est tous différents alors pourquoi vouloir ne faire que de la gestion de masse ? »

« Quand on est dans une filière qu'on n'a pas choisie, c'est 2 ou 3 ans qui dégoûtent »

« Des fois on ne choisit pas son orientation, on est orienté là où il reste de la place, même si on a une idée précise de ce qu'on veut faire comme études »

Paroles de jeunes

« Il y a une injonction à s'orienter mais les jeunes ont l'impression qu'on ne les outille pas pour cela »

« [Certains jeunes] sortent précocement du système scolaire car ils se sont engagés par défaut dans des filières où ils ne se sont pas retrouvés. Souvent, leur premier choix d'orientation n'a pas pu se concrétiser par manque de place ou de moyens financiers. Ils ressentent un sentiment d'abandon et estiment que le système scolaire n'a pas pu leur trouver une solution lorsqu'ils s'y trouvaient encore. Ils regrettent de ne pas pouvoir revenir sur leur choix d'orientation, que ce choix soit irrémédiable et qu'il ne soit pas possible de se tromper »

« Ce qui est paradoxal c'est qu'on demande aux jeunes les plus en difficultés de choisir le plus précocement une orientation, d'avoir un projet rapidement alors que les jeunes les meilleurs ne choisiront que beaucoup plus tard, après le baccalauréat »

« Le choix de la formation est souvent trop complexe, certains cursus proposant plusieurs spécialités, souvent confondues (ex. : commerce et vente). La représentation qu'ont les élèves des métiers est souvent biaisée, entraînant des mauvais choix d'orientation »

Paroles de professionnels

Situation des jeunes trois ans après leur sortie du système éducatif :

%	Génération sortie en...											
	Taux d'emploi			Taux de chômage			Parmi les jeunes en emploi					
							Emploi à durée indéterminée			Temps partiel contraint		
	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart
Ensemble	77	69	- 8	14	22	8	67	66	- 1	9	9	0
Non-diplômés	57	41	- 16	32	48	16	48	40	- 8	14	18	4
Diplômés du secondaire	74	64	- 10	15	25	10	62	58	- 4	11	13	2
CAP, BEP, mention complémentaire	76	61	- 15	17	32	15	62	56	- 6	11	15	4
Bac professionnel ou technologique	78	70	- 8	13	20	7	64	62	- 2	10	12	2
Bac général	62	55	- 7	15	21	6	57	51	- 6	13	11	- 2
Diplômés du supérieur court	86	81	- 5	7	11	4	74	74	0	7	6	- 1
BTS, DUT et autres bac+2	85	79	- 6	9	15	6	72	72	0	6	6	0
Bac+2/3 Santé social	97	96	- 1	2	2	0	83	83	0	5	5	0
Licence générale (L3) et autres bac+3	81	70	- 11	8	14	6	71	70	- 1	11	10	- 1
Licence professionnelle	91	85	- 6	5	10	5	82	76	- 6	2	2	0
M1 et autres bac+4	83	79	- 4	10	14	4	72	73	1	7	5	- 2
Diplômés du supérieur long	91	88	- 3	6	9	3	82	80	- 2	3	4	1
M2 et autres bac+5	90	84	- 6	6	12	6	78	75	- 3	5	5	0
Ecoles de commerce	94	90	- 4	5	9	4	94	93	- 1	1	2	1
Ecoles d'ingénieurs	93	94	1	4	4	0	91	93	2	1	1	0
Doctorat	91	92	1	7	6	- 1	73	69	- 4	5	4	- 1

Source : CEREQ, *Enquête 2013 auprès de la Génération 2010, Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme.*
Bref du Céreq, n°319, mars 2014.

Le diplôme obtenu conditionnant en partie l'insertion sur le marché du travail, la Champagne-Ardenne est davantage concernée par cette problématique que d'autres régions. En effet, plus d'un tiers des jeunes Champardennais âgés de 15 à 29 ans n'a pas dépassé le collège (34,1% soit 2,3 points de plus que la moyenne nationale) et 20,8% a obtenu un CAP ou BEP comme dernier diplôme (+ 3,4 points). Même en estimant que seul un tiers d'entre eux rencontrera des difficultés à s'insérer rapidement et durablement dans l'emploi, cela représente plus de 45 000 jeunes Champardennais.

« Les stages se passaient bien, j'étais bien suivi, mais après je n'ai pas trouvé d'emploi parce qu'ils [les recruteurs] privilégient les diplômés à l'expérience »

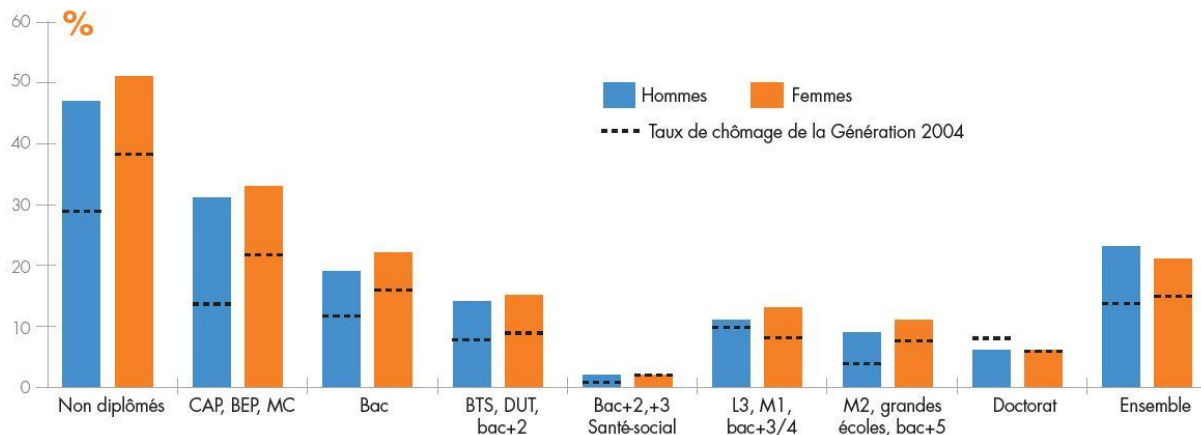
Paroles de jeune

b. Le genre

Si l'insertion des jeunes femmes a moins été impacté par la crise économique de 2008 que celle des jeunes hommes, du fait d'un meilleur niveau d'étude général, être une jeune femme augmente globalement la probabilité de devenir NEET.

Ainsi, à niveau de diplôme équivalent, le taux de chômage féminin est supérieur à celui des hommes. Les jeunes femmes sont moins souvent en CDI que les jeunes hommes et occupent plus fréquemment un emploi à temps partiel contraint.

Taux de chômage à 3 ans de la Génération 2010, selon le sexe et le diplôme



Source : CEREQ, op. cit.

« Les discriminations hommes/femmes existent surtout quand on est jeune, avec des questions sur notre désir d'avoir un enfant »

Paroles de jeune

c. Le lieu de résidence

Au niveau européen, les jeunes vivant dans un territoire reculé ou enclavé ont 1,5 fois plus de risques que les autres de devenir *NEET*. En France, sont particulièrement concernés les jeunes résidant dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) mais également dans les zones rurales.

Ainsi, selon Eurostat, si en janvier 2015 24,9% des jeunes actifs de 15 à 25 ans étaient au chômage, cette proportion passe à 45% pour les jeunes résidant en Zones urbaines sensibles (ZUS). Cette situation perdure dans le temps, puisque trois ans après leur sortie du système scolaire, 64% des jeunes résidant en ZUS sont en emploi contre 78% pour les jeunes des unités urbaines voisines¹³.

Si le taux de chômage des jeunes est plus faible dans les zones rurales que dans les zones urbaines, il ne doit pas masquer pour autant les difficultés propres aux jeunes y résidant. En effet, si un certain nombre de jeunes déménage dans les aires urbaines pour y trouver un emploi ou une formation (ce qui peut expliquer en partie cette différence de taux de chômage), ceux demeurant dans les zones rurales sont plus susceptibles d'être *NEET* que les

¹³ CEREQ, *Les jeunes des ZUS inégalement pénalisés au moment de l'insertion*. Net. Doc. 79, février 2011.

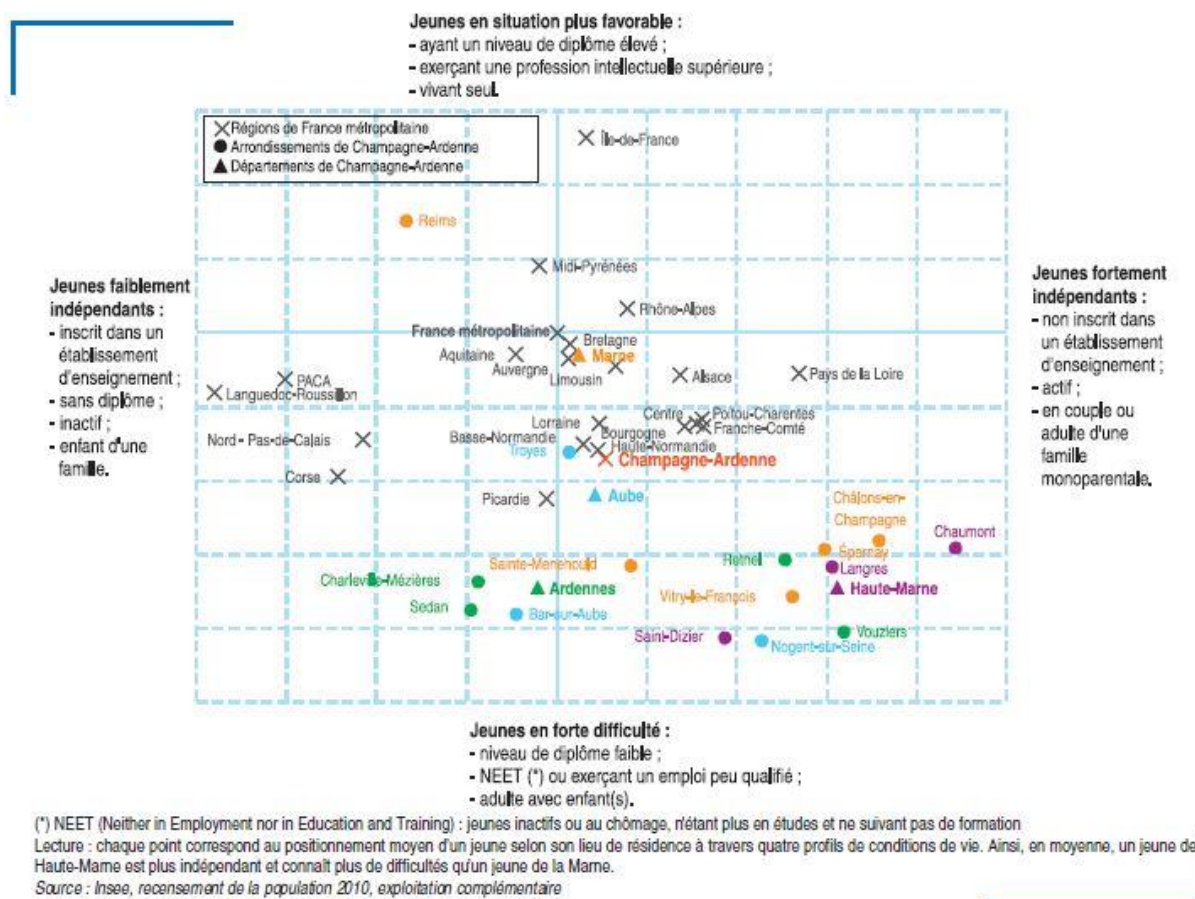
autres. Cette situation concerne ainsi 24,4% des jeunes ruraux de 18 à 24 ans, contre 20,8% des jeunes urbains¹⁴.

Si les études ont mis en exergue l'effet stigmatisant de l'appartenance à une ZUS lors de la recherche d'emploi, les difficultés rencontrées par les jeunes sur ces deux types de territoires, très différents, tiennent avant tout à l'enclavement et à ses conséquences : un moindre accès à la formation, un éloignement physique entre la localisation résidentielle et la localisation des principaux centres d'emplois, un marché local du travail restreint, des coûts directs de recherche d'emploi plus élevés.

Se pose alors, pour les jeunes issus de ces deux types de territoire, la question du financement de la mobilité (changement de logement et/ou passage du permis B et achat d'un véhicule pour élargir l'aire de mobilité).

L'identification, par l'INSEE Champagne-Ardenne, de quatre grands profils de jeunes selon les territoires, souligne ainsi le lien entre le territoire de résidence et les difficultés rencontrées par les jeunes.

Situation des jeunes des départements et arrondissements de Champagne-Ardenne selon quatre grands profils de conditions de vie en 2010



Source : INSEE, Les jeunes en Champagne-Ardenne. Insee flash, n° 179, fév. 2014.

¹⁴ Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), Les jeunes dans les territoires ruraux. Les dossiers d'observation, n°2, nov. 2014.

d. La situation sociale du jeune et de sa famille

Parmi les facteurs accroissant la probabilité de devenir *NEET*, ceux liés à l'histoire familiale du jeune sont particulièrement déterminants. Ont ainsi été identifiés comme facteurs le fait d'être issu d'un ménage à faible revenu, d'avoir des parents dont le niveau d'éducation est faible (+ 50% de risques), d'avoir des parents divorcés (+ 30%) ou d'avoir des parents qui ont connu le chômage (+ 17%).

« Il y a de la reproduction sociale, avec des jeunes qui n'ont eu comme repères que des parents au chômage. Il faut parfois reprendre entièrement les savoir-être, pour que le jeune puisse s'adapter aux contraintes du monde du travail »

Paroles de professionnel

En effet, la situation sociale de la famille ou l'absence de famille a des impacts sur le niveau de formation atteint par le jeune, sur sa prise d'autonomie, sur son orientation et son insertion professionnelles.

« C'était pas facile de travailler [pour l'école] à la maison, dans le sens où je devais beaucoup m'occuper de la maison pour aider mes parents et mes frères et sœurs »

Paroles de jeune

Si la catégorie socio-professionnelle (CSP) de la famille n'est pas un facteur déterminant en ce qui concerne le décrochage scolaire, la France fait partie des pays de l'OCDE où l'origine sociale de la famille impacte fortement le diplôme obtenu. Un enfant d'ouvrier a, par exemple, presque autant de chance de sortir du système scolaire sans diplôme (24%) que d'être diplômé du supérieur¹⁵. De même, les enfants d'ouvriers et d'employés représentent 26,6% des étudiants en licence (28,2% pour les enfants de cadres supérieurs), alors que leurs parents représentent 52% des actifs occupés¹⁶. Le diplôme obtenu conditionnant pour grande partie la qualité de l'insertion professionnelle, la catégorie socio-professionnelle des parents est donc un facteur extrêmement déterminant.

Les réseaux professionnels, familiaux ou amicaux sont des canaux de plus en plus importants pour la recherche d'emploi. Ainsi, 56% des jeunes trouvent leur premier emploi dans une entreprise dans laquelle ils ont déjà travaillé ou ils connaissent quelqu'un qui y travaille¹⁷. Certains jeunes se trouvent donc pénalisés par l'origine socio-professionnelle de leurs parents, qui ne peuvent mettre de réseau à leur disposition.

« L'absence de réseau professionnel chez certains jeunes est parfois plus problématique que le manque de qualification, d'où l'importance du parrainage, de faire du trans-générationnel »

Paroles de professionnel

¹⁵ Rapport d'information sur l'Emploi des jeunes en Europe, *op. cit.*

¹⁶ Observatoire des inégalités, *L'origine sociale des étudiants*. Sept. 2013.

¹⁷ CEREQ, *op. cit.*

Enfin, la capacité de soutien financier de la famille joue un rôle prépondérant dans la prise d'autonomie du jeune et dans son parcours d'insertion. L'absence de ressources constitue un frein certain à la poursuite d'études mais également à l'accès à la mobilité, au logement, à une hygiène de vie correcte... Se pose alors la question de l'existence d'aides publiques destinées à compenser les difficultés liées à la situation sociale du jeune et de sa famille.

e. La structuration du marché du travail et la conjoncture économique

Au-delà des facteurs propres à l'individu et à son histoire familiale, la structuration même du marché du travail en France peut expliquer que les difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes Français soient plus importantes que dans d'autres pays européens.

Le marché du travail français est structuré, plus que d'autres, de façon duale. Si 85% des salariés français sont en CDI et bénéficient de règles de protection de l'emploi élevées, les 15% restants cumulent des contrats temporaires, plus précaires, et parmi eux, une grande majorité de jeunes. Ainsi, en 2009, la moitié des salariés recrutés en CDI avait plus de 43 ans, tandis que la moitié des salariés recrutés en contrat temporaire avait moins de 29 ans¹⁸. De même, 50% des 15-24 ans actifs occupés exerçaient un emploi temporaire en 2009, contre moins de 15% des actifs occupés tous âges confondus¹⁹. La fréquence des emplois à durée déterminée chez les jeunes atteint en France un niveau important comparé à la moyenne des pays de l'OCDE.

Cette dichotomie, propre à la France, entre *insiders* en CDI et *outsiders* en contrats temporaires a des conséquences importantes lorsque la conjoncture économique se dégrade, puisque ce sont les contrats temporaires qui servent en priorité de variable d'ajustement. Les jeunes ont donc été particulièrement impactés par la crise économique, avec une baisse importante des embauches en contrats temporaires. Si les jeunes sortis du système scolaire en 2004 avaient passé en moyenne 26 mois en emploi dans leurs trois premières années d'activité, la génération 2010 n'a travaillé en moyenne que 24 mois. Les non-diplômés auront passé autant de temps en emploi qu'en recherche d'emploi entre 2010 et 2013 (14 mois)²⁰.

« Maintenant il faut être qualifié pour avoir un emploi et même en étant qualifié, il y a moins de chances qu'avant »

« Nos grands-parents sans diplôme pouvaient accéder à des postes importants ; pour nous ce n'est plus possible »

Paroles de jeunes

¹⁸ Rapport d'information sur l'Emploi des jeunes en Europe, *op. cit.*

¹⁹ GAUTIÉ J., *Les inégalités dans la crise : insiders contre outsiders ?*. In Alternatives économiques, *Les inégalités en France*. Sept. 2012.

²⁰ CEREQ, *op. cit.*

B. Être *NEET* : d'un problème individuel à une problématique sociale

Chaque jeune, à l'issue de sa scolarité, est susceptible de passer quelques semaines ou mois dans cette catégorie de *NEET*, ce qui ne constitue pas en soi un problème particulier. Toutefois, lorsque cette situation perdure, elle peut avoir des impacts importants sur l'individu qui la vit, mais également, à terme, sur la société et l'économie.

I. Les coûts individuels d'un passage prolongé dans la catégorie de *NEET*

a. La dégradation de la confiance en soi

L'absence de perspectives d'emploi et/ou de formation que connaissent certains jeunes a un impact certain sur leur estime et confiance en eux-mêmes et leurs capacités. Ainsi, les jeunes *NEET* ont environ 1,5 fois plus de risque d'être en situation de mal-être que les jeunes actifs en CDI. De même, un jeune *NEET* sur cinq déclare avoir déjà fait une tentative de suicide, contre 8% des jeunes en CDI²¹.

Ce sentiment de mal-être peut également amener certains jeunes à développer des conduites à risques et notamment des addictions. Les jeunes *NEET* sont par exemple plus fréquemment fumeurs de tabac et de cannabis que les jeunes actifs occupés.

Cette perte de confiance en soi renforce les difficultés d'insertion de ces jeunes sur un marché de travail où il faut savoir « vendre » ses compétences à un employeur.

Au-delà des conséquences sur l'individu, ce mal-être peut également avoir un impact sur l'entourage direct du jeune voire sur la société. Les jeunes *NEET* auraient six à dix fois plus de risque de déclarer avoir eu un comportement violent que les jeunes en CDI²².

« À force, c'est déprimant [l'absence de réponses face à la multitude de candidatures envoyées] et c'est dur de rester motivé »

Parole de jeune

« Avant d'aller vers l'insertion, il faut déjà réparer ces jeunes »

Paroles de professionnel

²¹ Centre technique d'appui et de formation des Centres d'examen de santé (CETAF), *Synthèse des résultats* « Bien être - mal être ? Mieux vous connaître ». Décembre 2011.

²² *Ibid.*

b. L'absence de ressources et la précarité

La première conséquence des difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes *NEET* est l'absence de ressources issues du travail, à laquelle s'ajoute une quasi absence d'allocations ou d'aides sociales destinées à soutenir le jeune dans cette période cruciale.

En effet, ayant rarement cotisé dans le cadre de l'assurance chômage, une grande majorité de jeunes demandeurs d'emploi se retrouvent sans allocation chômage. Ainsi, en 2011, 57% des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi ne bénéficiaient d'aucune indemnisation au titre de l'assurance chômage, contre 30% des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus²³. De même, 40% des demandeurs d'emploi ne pouvant bénéficier d'aucune allocation du régime d'assurance chômage ont moins de 30 ans²⁴.

« Cette absence d'indemnisation au titre de l'assurance chômage fait que l'inscription à Pôle emploi n'est pas vue comme importante, facilitatrice. Plus un jeune est en difficulté, plus ce sera difficile de le faire adhérer au fonctionnement de Pôle emploi, sans contrepartie »

Paroles de professionnel

Alors même que les autres demandeurs d'emploi non indemnisés au titre de l'assurance chômage peuvent bénéficier de minima sociaux comme le Revenu de solidarité active (RSA), les jeunes de moins de 25 ans en sont quasiment exclus. En effet, ne peuvent bénéficier du RSA que les jeunes étant en charge de famille ou, depuis 2010, les jeunes de 18 à 24 ans ayant travaillé deux ans dans les trois dernières années, dans le cadre du RSA jeunes. Les critères d'accès à cette dernière prestation sont si restrictifs que seuls 7 882 jeunes en bénéficient en mars 2014 en France (- 23% par rapport à juin 2011)²⁵.

Cette faible proportion de jeunes pouvant bénéficier d'allocations chômage ou de prestations sociales a un impact direct sur les conditions de vie des jeunes ménages, lorsqu'ils ne peuvent pas être soutenus financièrement par leur famille. Ainsi, en 2011, 25,5% des jeunes ménages champardennais de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté et gagnent donc moins de 987€ par mois pour une personne seule, contre 21,5% pour la France métropolitaine. Cette proportion place la Champagne-Ardenne au 4^{ème} rang des régions en termes de pauvreté des jeunes. La situation financière des jeunes est particulièrement préoccupante dans l'Aube et dans les Ardennes, où près d'un tiers des jeunes ménages vit sous le seuil de pauvreté (respectivement 26,% et 29,3%)²⁶.

Cette précarité entraîne des conséquences importantes, à différents niveaux. Ainsi, 7% des jeunes Français déclarent subir des privations matérielles sévères dans leur vie quotidienne et près de 7% voient leurs besoins de soins de santé non satisfaits. De même, la Fondation Abbé Pierre estime qu'en 2012, un quart des personnes sans domicile fixe étaient des jeunes âgés de 18 à 29 ans²⁷.

²³ CESE, *op. cit.*

²⁴ CESE, *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes*, avis. Mars 2015.

²⁵ Sénat, Commission des affaires sociales, *Avis n°111, Projet de loi de finances pour 2015 : solidarité, insertion et égalité des chances*. Nov. 2014

²⁶ INSEE, *op. cit.*

²⁷ CESE, *id.*

Lorsque la famille du jeune ne peut le soutenir financièrement, cette absence de ressources disponibles entraîne forcément des arbitrages. Certains jeunes se retrouvent dans des situations inextricables (ex. : impossibilité de financer le permis de conduire, le déménagement, les frais de garde d'enfants, etc.). Avec des moyens financiers, leurs chances d'insertion seraient améliorées.

« Avec le permis, ce serait plus facile, mais c'est toujours la même chose : pour passer le permis il faut de l'argent, mais pour avoir de l'argent il faudrait un travail, et pour trouver un travail il faudrait le permis... »

« Sans le permis, quand tu travailles le soir, pour rentrer c'est impossible, suivant le métier que tu fais. Si après le travail tu dois rentrer pendant 2 heures à pied, ça te dégoûte. Parce qu'après une certaine heure, y a plus de transport »

Paroles de jeunes

« La majorité des jeunes NEET cherche à s'en sortir. Mais la question financière est prégnante, le rapport à l'argent est source de difficultés. La rémunération d'un emploi étant supérieure à celle d'une formation, entrer en formation est synonyme pour certains de perte d'argent. Ils arbitreront et ne rentreront pas en formation »

Paroles de professionnel

c. Un impact durable sur les trajectoires professionnelles des jeunes

Si certains jeunes *NEET* rencontrent, à l'heure actuelle, d'importantes difficultés d'insertion, celles-ci risquent d'impacter durablement leurs trajectoires professionnelles.

Se pose par exemple le problème du maintien des compétences et connaissances, lorsque le premier emploi intervient des mois voire des années après la sortie du système scolaire. Dans certains secteurs d'activités où les techniques évoluent rapidement, ces jeunes se trouvent vite dépassés par les générations arrivant après eux, faute d'avoir pu mettre rapidement en application les connaissances acquises dans le cadre du cursus scolaire.

D'autre part, l'existence de « stigmates » durables dus à des périodes de chômage lors des premières années d'activité a été mise en évidence par de nombreuses études. L'enquête *The scars of youth*²⁸ menée auprès de 800 000 jeunes Allemands pendant 24 ans a ainsi quantifié les conséquences, sur le déroulé de carrière, d'une insertion complexe : chaque jour supplémentaire de chômage dans les huit premières années suivant l'entrée sur le marché du travail ajoute en moyenne 0,9 jour de chômage dans les seize années suivantes, mais peut ajouter jusqu'à 6,6 jours de chômage pour les personnes les plus susceptibles de rencontrer des difficultés d'insertion, comme les moins qualifiées.

²⁸ SCHMILLEN A. et UMKEHRER M., *The Scars of Youth*, Document de Travail, Institute for Employment Research (IAB). 2012. Cité in Conseil d'analyse économique, *op. cit.*

Ces difficultés pour s'insérer sur le marché du travail, et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur les trajectoires professionnelles des jeunes, auront également un effet direct sur le long terme en matière de retraites (nombre d'annuités et niveau de la pension) qui risque de peser sur les dépenses publiques et de fragiliser le système de retraite par répartition.

2. Les jeunes *NEET* : une problématique sociétale

S'il est important de prendre en compte les conséquences qu'a, pour l'individu, ce maintien prolongé dans la catégorie de *NEET*, les pouvoirs publics, comme l'ensemble de la société, doivent être également interpellés par ses conséquences sociétales et économiques.

a. La désaffection à l'égard des institutions et de la vie de la Cité

Confrontés à la difficulté de trouver leur place sur le marché de l'emploi mais également dans la société, les jeunes *NEET* sont plus susceptibles que les autres publics jeunes de se retirer progressivement de la vie de la Cité.

S'il existe peu de données nationales sur la participation sociale et/ou politique des jeunes *NEET*, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a étudié les différences entre jeunes *NEET* et jeunes en emploi ou en études au regard de la confiance générale dans les institutions et de la participation à la vie politique et à la vie de la Cité, considérant ces trois éléments comme fondamentaux pour la durabilité des systèmes démocratiques puisque représentant une garantie contre la désaffection et l'instabilité dans la société²⁹.

Si d'une manière générale le niveau de confiance dans les institutions est plutôt faible parmi les jeunes (4,8 points sur 10), les jeunes *NEET* présentent un degré de confiance institutionnelle encore plus faible que les autres jeunes (4,2 points).

Niveau de confiance dans les institutions (0-10)

	Jeunes <i>NEET</i>	Jeunes en emploi ou en études
Parlement national	3,9	4,5
Femmes-hommes politiques	3	3,5
Partis politiques	3,1	3,6
Système judiciaire	4,6	5,2
Police	5,2	5,7
Parlement européen	5,4	5,1
Organisation des nations unies (ONU)	5	5,6

Source : European foundation for the improvement of living and working conditions, *op. cit.*
Traduction française réalisée par le CESER Champagne-Ardenne.

²⁹ European foundation for the improvement of living and working conditions, *op. cit.*

Le degré de participation à la vie politique est mesuré par rapport à l'intention de vote aux élections législatives, à l'intérêt pour la politique et à l'engagement au sein d'un part. D'importantes disparités existent là encore entre jeunes *NEET* et jeunes en emploi ou en formation. Les jeunes *NEET* sont ainsi moins enclins à voter aux élections législatives (64% contre 75%). Ils ne sont que 28% à se déclarer « très » ou « un peu » intéressés par la politique, contre 40% pour les jeunes en emploi ou en formation. Enfin, si le niveau d'engagement des jeunes au sein d'un parti politique est relativement faible, celui des *NEET* l'est encore plus (1,6% contre 3,9% des jeunes en emploi ou en formation). Ces données sont à mettre en rapport, au niveau national, avec le pourcentage d'abstention des jeunes à chaque élection (57% des 18-25 ans n'ont, par exemple, pas voté au 1^{er} tour des élections municipales de 2014).

De même, les jeunes *NEET* s'engagent beaucoup moins que les autres jeunes au sein d'associations. Ainsi, 26% déclarent être membres d'au moins une organisation, contre 46% pour les jeunes en emploi ou en formation.

Il existe donc un risque réel, pour certains jeunes *NEET*, de se désengager progressivement de la société voire de tomber dans l'exclusion sociale.

« L'entrée en emploi ou en formation du jeune NEET ne doit pas être le seul indicateur de réussite du parcours. Par exemple, l'inscription volontaire d'un jeune sur les listes électorales, ce n'est pas anodin, cela signifie quelque chose dans le parcours du jeune, il raccroche avec la vie de la Cité »

Paroles de professionnel

b. Les coûts économiques de l'absence de participation de ces jeunes au marché du travail

Les conséquences économiques de l'absence de participation des jeunes *NEET* au marché du travail sont nombreuses : moindre consommation de ces ménages, dégradation des capacités de production, perte de compétitivité, baisse des recettes fiscales et des cotisations obligatoires, accroissement des dépenses sociales, etc.³⁰

Face à ces difficultés d'insertion, certains jeunes risquent de se désengager durablement du marché du travail, le nombre d'inactifs ayant augmenté depuis la crise économique de 2008. Ce retrait, volontaire ou non, du marché de l'emploi aura également à terme des conséquences sur l'accroissement des dépenses sociales et la baisse des rentrées fiscales.

Si les conséquences à moyen et long termes sont difficilement quantifiables aujourd'hui, le coût actuel du non-emploi de ces jeunes a été évalué par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail à 100 milliards d'euros par an pour l'Union européenne à 21 pays, soit 1% du PIB cumulé.

³⁰ CESE, *L'emploi des jeunes. Op. cit.*

Ce coût est évalué en prenant en compte la somme des coûts en ressources (les manques à gagner) et des coûts sur le plan des finances publiques (excédents de transferts). Si tous les pays européens ne sont pas impactés dans les mêmes proportions, en fonction de la part de jeunes *NEET* dans leur population et de la structuration de l'État providence propre à chaque pays, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail estime à 1,1% du PIB le coût des jeunes *NEET* en France, soit près de 22,1 milliards d'euros en 2011³¹.

³¹ European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, *op. cit.*

IV. QUELLES PRISES EN COMPTE DES JEUNES *NEET* DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

A. Les principaux dispositifs et aides ouverts aux jeunes

Il est important de souligner la difficulté que présente le recensement de l'ensemble des très nombreux dispositifs et aides ouverts aux jeunes ainsi que la complexité que représente leur classification par thématique. Ainsi, cet inventaire non exhaustif a pour objectif de présenter de façon synthétique les principales réponses apportées par les pouvoirs publics aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle rencontrées par les jeunes de façon générale et plus particulièrement les jeunes *NEET*.

I. Les structures de terrain

a. Information

Centre régional information jeunesse Champagne-Ardenne (CRIJ)

Public cible : jeunes principalement et grand public.

Offre de services :

- Accueil et information : accueil individualisé, mise à disposition d'une documentation sur la formation, l'emploi, le logement, la mobilité, la santé, les loisirs, la thématique européenne, etc. ;
- Mise en œuvre d'actions d'information multithématiques « hors les murs » et au plus près des lieux de vie des jeunes à Reims et en région en lien avec les BIJ-PIJ et toujours en partenariat avec des acteurs locaux ;
- Édition d'outils pratiques : guides régionaux « Trouver un job en Champagne-Ardenne », « Guide initiatives », plaquettes « Kit Europe à la carte », etc. ;
- Animation du « Réseau Information Jeunesse Champagne-Ardenne » (30 sites) composé du CRIJ, des Bureaux Information Jeunesse (BIJ) et les Points Information Jeunesse (PIJ), services de proximité accueillant et informant les jeunes au plus près de leurs lieux de vie.

Principaux financeurs : **Conseil régional**, État, Commission européenne, Ville de Reims.

b. Accompagnement et prescription de dispositifs

Missions locales (25 sites en Champagne-Ardenne)

Public cible : jeunes de 16 à 25 ans révolus. En 2013, 35 420 jeunes ont été accompagnés.

Offre de services : service de proximité permettant aux jeunes de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes en :

- Mobilisant l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux ;
- Soutenant les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité ;
- Préparant les jeunes candidats à une offre d'emploi, favorisant le maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et assurant un accompagnement post-emploi.

Principaux financeurs : **Conseil régional**, État, communes, Union européenne.

« Les jeunes ont le sentiment qu'à la Mission locale, ils ne sont pas des numéros, qu'il y a une grande écoute, un accompagnement personnalisé. Mais ils déplorent l'absence de communication sur l'existence des Missions locales. La plupart du temps, ils connaissent la Mission locale par le bouche-à-oreille »

Paroles de professionnel

Pôle emploi (21 agences en Champagne-Ardenne)

Bénéficiaire : tout demandeur d'emploi. Au 31/03/2015, 20 580 jeunes de moins de 26 ans y étaient inscrits, toutes catégories confondues, dont 12 619 jeunes en situation de chômage.

Offre de services :

- Accueil et inscription des demandeurs d'emploi ;
- Versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés ;
- Suivi et appui à la recherche d'emploi ;
- Collecte et mise à disposition d'offres d'emploi.

Cap emploi

Public cible : personnes reconnues « Travailleur handicapé ».

Offre de services :

- Suivi et appui à la recherche d'emploi ;
- Soutien à la prise de fonction et à l'adaptation au poste de travail.

c. Interlocuteurs de proximité

Maisons de quartier

Public cible : tout public.

Type d'activités : espace d'accueil et de loisirs de proximité, proposant des actions sociales, des services de proximité et des activités socioculturelles, sportives et culturelles.

Centres sociaux

Public cible : tout public.

Type d'activités : structure de proximité proposant accueil, animation, activités et services à finalité sociale dans différents domaines : culture, insertion, loisirs, logement, garde d'enfants, etc.

Autres structures

De nombreuses associations locales proposent un accueil de proximité.

2. Dispositifs liés au traitement du décrochage scolaire

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)

Public cible : jeunes âgés d'au moins 15 ans voulant entrer en apprentissage ou rencontrant des difficultés d'adaptation au collège. Cette formation permet au jeune de commencer une activité professionnelle tout en demeurant sous statut scolaire.

Modalités : formation se composant :

- D'enseignements généraux (pour au moins la moitié du temps) ;
- D'enseignements technologiques et pratiques ;
- De visites et stages en milieu professionnel.

Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

Mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes, sous la responsabilité du Président du Conseil régional.

Objectif : apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans sorti du système éducatif sans diplôme et sans certification professionnelle. Le repérage des jeunes décrocheurs s'effectue par l'intermédiaire du système interministériel d'échange d'informations (SIEI), croisement de bases de données issues notamment de l'Éducation nationale, des CFA ainsi que des Missions locales.

SAS-bilan (Structure d'aide à la scolarité)

Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire mis en place par l'académie de Reims depuis la rentrée 2010.

Public cible : élèves de 16 à 18 ans sortant en juin du système éducatif sans solution scolaire ni d'insertion professionnelle pour la rentrée scolaire suivante.

Modalités : accueil des élèves de la rentrée scolaire jusqu'aux vacances d'automne afin de leur faire bénéficier :

- d'un positionnement scolaire ;
- d'un positionnement sur des habilités professionnelles ;
- d'un positionnement sur les compétences sociocognitives.

Objectif : permettre à chaque élève accueilli de bénéficier d'actions de remédiation et d'effectuer un bilan personnalisé de ses connaissances et compétences, lui permettant une réintégration dans un parcours de formation. À l'issue du SAS, les élèves peuvent :

- Intégrer une classe « traditionnelle » (1^{ère} ou terminale CAP, 2^{nde}, 1^{ère} ou Terminale Bac pro, 3^{ème} Prépa pro) ;
- Signer un contrat d'apprentissage ;
- Être mis en relation avec des partenaires plus aptes à les guider.

Bilan : en 2014, environ 3 000 décrocheurs ont été repérés dans l'académie de Reims, 642 ont été accueillis en SAS-Bilan. Parmi eux, 551 ont repris une formation initiale.

3. Dispositifs de soutien et d'accompagnement renforcé des jeunes

Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Public cible : tout jeune de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et

- Ayant un niveau de qualification inférieur ou équivalent au baccalauréat, (avec accompagnement renforcé et personnalisé des jeunes sans qualification) ou
- Ayant été inscrit comme demandeur d'emploi au minimum 12 mois au cours des 18 derniers mois.

Modalités : Contrat d'accompagnement d'un an renouvelable une fois (sans limite pour les jeunes de niveau V Bis ou VI) entre le jeune et une Mission locale ou PAIO comprenant :

- Des mesures d'orientation, de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle ;
- Un accompagnement social si besoin.

Allocation : ce contrat peut être accompagné d'une aide financière, selon la situation personnelle et les besoins du jeune. Cette aide ne peut excéder 15 €/jour, 450 €/mois et 1 800 €/an.

Objectif : offrir un accompagnement renforcé vers l'emploi à certains jeunes demandeurs d'emploi suivis par les Missions locales, Pôle emploi et l'APEC (Association pour l'emploi des cadres).

Public cible : jeunes de moins de 26 ans ayant différents niveaux de formation, selon l'organisme concerné :

- Mission locale : jeunes de niveau VI et V bis (sortis du système scolaire sans diplôme ou ayant obtenu le Brevet des collèges) et jeunes de niveau V (BEP/CAP) et IV (baccalauréat) non validé ;
- Pôle emploi : jeunes ayant validé un niveau V ou IV ou ayant atteint un bac +2 (validé ou non) ;
- APEC : jeunes de niveau II et I (licence et supra).

Modalités : accompagnement renforcé d'une durée de 6 mois (Pôle emploi et APEC) à 12 mois (Mission locale), avec désignation d'un référent unique de l'accompagnement du jeune, et entretiens de suivi très réguliers. Cet accompagnement vise à permettre l'accès du jeune au marché de l'emploi, et se décline en trois phases : diagnostic de la situation du jeune et des freins à lever, mise en œuvre de l'accompagnement (possibilité de réaliser des bilans de compétence, des stages en entreprise, etc.) et suivi dans les premiers mois de l'emploi.

Financeurs : partenaires sociaux, via le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

Bilan : au 31/12/2012, 60 000 jeunes avaient été accompagnés, par Pôle emploi ou par une Mission locale, dans le cadre du dispositif ANI Jeunes. Parmi les jeunes suivis par Pôle emploi, 44% sont sortis du dispositif pour intégrer un emploi durable (contrat de travail de plus de 6 mois) et 6% une formation. Quant aux jeunes suivis par les Missions locales, 28.7% sont sortis en emploi durable et 18% en formation.³² Au 31 octobre 2014, les Missions locales avaient accompagné plus de 82 000 jeunes dans le cadre de ce dispositif.

³² GESTE, *Bilan quantitatif et évaluation qualitative des conventions sur le financement de l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi (art. 1 et 3 de l'ANI du 7 avril 2011), Rapport final*. Nov. 2013.

Accompagnement IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes)

2014
2018

Objectif : offrir un accompagnement global, renforcé et innovant vers l'emploi à des jeunes *NEET*, leur permettant de multiplier les expériences et favorisant le développement de savoir-être et de savoir-faire. Cet accompagnement peut être proposé par les Missions locales ou par Pôle emploi (sous le nom d'AIJ, Accompagnement intensif des jeunes).

Public cible : jeunes *NEET* de moins de 26 ans, résidant dans l'une des régions françaises bénéficiant du fonds européen IEJ³³, quel que soit leur niveau de formation.

Modalités :

- Suivi renforcé de 4 à 6 mois, mis en œuvre par un référent unique, chargé d'accompagner un nombre limité de jeunes (entre 60 et 70 jeunes) ;
- Accompagnement social et professionnel pour les jeunes suivis par une Mission locale ; accompagnement professionnel pour les jeunes suivis par Pôle emploi ;
- Mise en place d'actions individuelles et collectives en fonction des besoins du jeune : ateliers, séances de coaching, périodes d'immersion en entreprise, modules de Découverte des métiers, etc.

Financier : l'Union européenne, via le Fonds social européen (FSE) et le fonds IEJ.

Garantie jeunes

En test
depuis
2013

Objectif : proposer à des jeunes en situation de grande précarité un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation et une allocation.

Public cible : jeunes *NEET* âgés de 18 à 25 ans dont les ressources mensuelles ne dépassent pas 524,16€ et résidant dans les 72 départements mettant déjà en œuvre ce dispositif expérimental³⁴. L'accompagnement est mis en œuvre par les Missions locales

Modalités :

- Contrat d'engagement réciproque entre le jeune et la Mission locale, d'une durée maximale d'un an, renouvelable deux fois pour une période de six mois.
- Accompagnement individuel et collectif intensif et renforcé :
 - Accompagnement collectif intensif de six semaines : acquisition des codes et des règles de l'entreprise, développement de projets collectifs, auto-évaluation et valorisation des compétences pour gagner en confiance en soi, accès à l'autonomie au quotidien, etc. ;

³³ Territoires ayant un taux de chômage des moins de 26 ans supérieur à 25% : Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion et Mayotte.

³⁴ En Champagne-Ardenne, le dispositif est mis en place depuis le 1^{er} septembre 2015 dans les Ardennes et en Haute-Marne.

- Accompagnement individuel global combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissances/compétences clefs et suivi social.

Allocation : versement d'une allocation mensuelle de 461,26 €, cumulable avec des revenus d'activité s'ils ne dépassent pas le plafond de 300€ par mois. Au-delà de ce plafond, l'allocation est dégressive et est supprimée lorsque le total des ressources atteint 1 166€.

Financeurs : l'État et l'Union européenne via le FSE et le fonds IEJ.

État de déploiement du dispositif : lancée sur 10 territoires pilotes fin 2013, la Garantie jeunes concernera 72 départements fin 2015. En 2016, la Garantie jeunes sera généralisée à tout le territoire, pour concerner 100.000 jeunes fin 2017.

Contrat jeune majeur

Objectif : « apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique (...) aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre » ou « qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale, faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant »³⁵

Modalités : contrat d'engagement entre le jeune et l'Aide sociale à l'enfance (Conseil départemental) conditionnant à un projet d'insertion sociale et professionnelle :

- une allocation, variant en fonction des ressources du jeune majeur ;
- une aide à domicile, via l'intervention d'un service d'action éducative ;
- l'entretien et l'hébergement à titre temporaire par le service chargé de l'Aide sociale à l'enfance.

³⁵ Art. L. 221-2 du Code de l'action sociale et des familles.

4. Dispositifs visant à remobiliser les jeunes

Les services et associations de prévention, gérés ou agréés par les Conseils départementaux – exemple du Service départemental de prévention (Conseil départemental de la Marne – intervention sur le bassin rémois)

Public cible : jeunes de 12 à 25 ans en difficulté sociale ou en voie de marginalisation.

Principes de fonctionnement :

- Absence de mandat judiciaire ou administratif ;
- Libre-adhésion du jeune à l'accompagnement ;
- Respect de l'anonymat.

Modalités :

- Soutien éducatif individualisé, basé sur l'écoute, l'aide et le conseil visant à permettre au jeune d'acquérir, le plus rapidement possible, l'autonomie nécessaire à la réussite de son projet de vie et d'insertion sociale, familiale, médicale, scolaire et professionnelle ;
- Interventions sur le terrain, dans les lieux fréquentés par les jeunes.

Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Types de structures : associations intermédiaires (AI), ateliers chantiers d'insertion (ACI), régies de quartier (RQ), entreprises d'insertion (EI), entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Public cible : personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Peu de SIAE sont spécifiquement dédiées aux jeunes, comme peut l'être l'Association rémoise pour l'emploi des jeunes (AREJ).

Objectif : remettre les bénéficiaires en capacité d'occuper tout emploi relevant de leurs compétences, via la mise en situation de production et un accompagnement individualisé.

Quelques exemples en Champagne-Ardenne : AFBA Chantier (Charleville-Mézières), Ardennes Insertion (Sedan), Acacia Insertion (Revin), Dix de cœur (Troyes), Association Coup de Main (Romilly sur Seine), Du Cœur au travail (Bar sur Seine), AJR (Reims), La Régie Sparnacienne (Épernay), Association Marnais d'Insertion (Châlons-en-Champagne), ARIT (Saint-Dizier), ENTR IN 52 (Langres), Atelier du Viaduc (Chaumont).

ZOOM SUR : le chantier éducatif TREMPLIN (Reims)

Porteurs : le SDP de la Marne et l'AREJ.

Public cible : jeunes de 16 à 25 ans, sortis des dispositifs scolaires et d'insertion professionnelle, ayant peu ou pas de qualifications et éloignés de l'emploi. 108 jeunes accueillis en 2013 et 2014.

Objectif : remobiliser le jeune, via une mise en situation professionnelle et un accompagnement éducatif et professionnel.

Modalités : chantier de 6 jeunes, salariés par l'AREJ, se déroulant sur 12 semaines. Les jeunes bénéficient chaque semaine de 28h de travail (espaces verts, peinture des espaces collectifs en lien avec les bailleurs sociaux, etc.) et de 7h d'accompagnement professionnel.

« Ce chantier se situe résolument en amont des dispositifs d'insertion professionnelle. Il est beaucoup plus axé sur la modification des comportements (respect des horaires, politesse, travail en collectif, etc. et sur la réduction des risques d'exclusion ou de marginalisation que sur l'insertion professionnelle à proprement parler »

Paroles de professionnel

Initiatives locales de remobilisation par le sport ou la culture et de travail sur l'estime de soi

Il existe de nombreuses initiatives locales de remobilisation, que ce soit par le sport, par la culture, par le travail sur l'estime de soi, sur l'expression orale, etc.

Exemples de remobilisation par le sport : l'UFOLEP Marne propose des dispositifs sur les thématiques de l'insertion et de l'éducation par la pratique sportive, tels que :

- « Caravane Sportive » : opération visant à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes issus des ZUS et promotion de la pratique sportive.
- « Préparons ensemble le 10 km de Reims » : action menée par la Mission locale pour la jeunesse de Reims, en partenariat avec l'UFOLEP, la Maison de quartier Watteau, le Service de prévention de la Marne et le GEDA 51, visant à favoriser la remobilisation de jeunes dans leur parcours d'insertion, via la préparation sportive collective.

Il convient de constater qu'au-delà des nombreuses initiatives locales, il existe peu de dispositifs institutionnalisés de remobilisation des jeunes.

5. Dispositifs visant à amener le jeune à mieux se connaître et/ou à déterminer son projet professionnel

a. Découverte de soi-même par l'engagement et/ou la mobilité

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)

Parce qu'il s'agit souvent de la première expérience d'engagement citoyen des jeunes dans un projet éducatif, expérience qui amène à développer de nombreuses compétences, le BAFA et le BAFD peuvent être des outils au service de la découverte de soi-même.

BAFA :

Public cible : jeunes âgés de 17 ans minimum le premier jour de la session de formation

Modalités : parcours de formation, de 30 mois maximum comprenant une session de formation générale, un stage pratique et une session d'approfondissement ou de qualification.

Coût : formation payante dont le coût varie selon l'organisme de formation. Des aides au financement peuvent être octroyées par la CAF, la MSA, les Conseils départementaux, certaines communes, etc., mais elles ne couvrent pas l'intégralité des coûts de formation et varient en fonction des territoires.

BAFD :

Public cible : jeunes âgés de 21 ans minimum le premier jour de la session de formation, en possession :

- soit du BAFA ;
- soit d'une qualification (diplôme, titre ou certificat) permettant d'exercer en tant qu'animateur, et justifier de 2 expériences d'animation d'une durée totale minimum de 28 jours durant les 2 ans précédant l'inscription, dont 1 au moins en accueils collectif de mineurs déclaré.

Modalités : parcours de formation, de 4 ans maximum, comprenant une session de formation générale, deux stages pratiques et une session de perfectionnement. À l'issue de ce parcours, le titulaire du BAFD peut encadrer, à titre non-professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Coût : formation payante dont le coût varie selon l'organisme de formation. Des aides au financement peuvent être octroyées par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, par la CAF, la MSA, les Conseils départementaux, certaines communes, etc., mais elles ne couvrent pas l'intégralité des coûts de formation et varient en fonction des territoires.

Chantiers de jeunes bénévoles

Public cible : jeunes de 14 ans à 18 ans (en France) ou de 18 ans et plus (à l'étranger).

Modalités : missions de bénévolat en France et à l'étranger. visant à rassembler des jeunes venant de tous horizons autour d'un projet utile à la collectivité. Il permet au jeune de réaliser pendant 2 à 3 semaines des activités dans plusieurs domaines :

- la construction ou restauration de patrimoine culturel ;
- la protection de l'environnement (plantations, ramassage de déchets, balisage de sentiers...) ;
- l'animation ;
- le soutien à l'organisation d'un festival, etc.

Coût : Pour participer à un chantier, le jeune doit verser une participation financière. En France, un chantier coûte 100 € maximum par semaine. À l'étranger, le coût est extrêmement variable selon la nature, le lieu et la durée du chantier. En cas de difficulté financière du jeune, l'association organisatrice du chantier peut essayer de débloquer une aide de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Service civique

Public cible : tout jeune de 16 à 25 ans qui souhaite s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité.

Modalités :

- Mission réalisée auprès d'une association, d'une fondation, d'une organisation non gouvernementale à but non lucratif, ou auprès d'un organisme public (collectivités territoriales, établissements publics ou administrations de l'État.
- Les missions s'articulent autour de neuf grandes thématiques : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sport.

Indemnité : une indemnité de 467,34 € nets/mois est directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. De plus, la structure d'accueil verse une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 106,31 €, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports.

Service volontaire européen (SVE)

Public cible : jeunes de 17 à 30 ans.

Modalités : mission d'intérêt général, effectuée à l'étranger, d'une durée allant 2 à 12 mois (possibilité de SVE plus court pour des jeunes en difficultés) Le SVE permet au jeune de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socio-professionnelle. Le jeune est accompagné avant, pendant et après par les structures impliquées dans le projet.

Indemnité : de 55 à 120€ par mois selon les pays, à laquelle s'ajoute une prise en charge totale sur place (hébergement, restauration, transport, couverture maladie et responsabilité civile).

Volontariat de solidarité internationale (VSI)

Public cible : toute personne majeure sans activité professionnelle.

Modalités : accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement d'une durée de 6 mois à 2 ans. Elle concerne les domaines de la coopération et de l'action humanitaire et s'effectue auprès d'administrations ou auprès d'associations locales œuvrant dans les domaines du développement, de l'enseignement, du développement rural et parfois des actions d'urgence.

Indemnité : montant minimum fixé à 100 €, hors prise en charge du transport, du logement et de la nourriture. Son montant maximum est de 813,07 €, auquel s'ajoute le montant de l'indemnité supplémentaire liée à l'affectation à l'étranger (montant variable selon les pays).

Volontariat international en entreprise (VIE)

Public cible : étudiants ou diplômés en recherche d'emploi âgé de 18 à 28 ans.

Modalités : mission d'une durée de 6 à 24 mois effectuée dans une entreprise française de rang international agréée par l'État.

Généralement, la mission se déroule à l'étranger. Elle peut comporter des périodes d'engagement en France mais elle doit conserver plus de la moitié de son temps hors de France.

Indemnité : Indemnité supplémentaire mensuelle comprise entre 650,71 € et 3 325,64 € par mois, suivant les pays concernés par la mission.

Volontariat international en administration (VIA)

Public cible : étudiants ou diplômés en recherche d'emploi âgé de 18 à 28 ans.

Modalités : mission d'une durée de 6 à 24 mois effectuée exclusivement à l'étranger, au sein d'une ambassade, d'un consulat, d'un établissement culturel, d'un laboratoire scientifique ou de tout autre organisme partenaire ou sous tutelle du Ministère des affaires étrangères.

Indemnité : Indemnité supplémentaire mensuelle comprise entre 701,90 € et 3 545,42 € par mois, suivant le pays d'affectation.

Eurodyssée

Public cible : demandeurs d'emploi champardennais de 18 à 30 ans.

Modalités : stage professionnel de 3 à 7 mois, effectué dans une structure d'accueil (entreprise, administration ...) d'une autre région d'Europe. Le stagiaire bénéficie d'une formation linguistique.

Indemnité : l'aide est versée sous forme de bourse ou de rémunération dont le montant dépend de la région d'accueil. Chaque stagiaire bénéficie également d'un hébergement.

Financier : **Conseil régional.**

MEVIPRO+

Public cible : demandeurs d'emploi âgés de 18 ans et plus.

Modalités : stage professionnel de 22 semaines dans une structure d'accueil (entreprise, administration ...) en Allemagne, Irlande ou Royaume. Le stagiaire bénéficie d'une formation linguistique de 2 semaines.

Indemnité : allocation de séjour de 240 € par semaine. Chaque stagiaire bénéficie également d'un hébergement.

Financier : **Conseil régional.**

b. Construction du projet professionnel

Prestations d'orientation professionnelles (POP)

Objectif : évaluer le niveau des connaissances générales, des aptitudes professionnelles et des capacités d'apprentissage

Public cible : jeunes de 16 à 25 ans inscrits à la Mission locale.

Modalités : deux types de prestations possibles :

- Évaluation du niveau des connaissances générales, des aptitudes professionnelles et des capacités d'apprentissage (une demi-journée) ;
- Accompagnement du jeune dans l'élaboration d'un projet professionnel.

Financier : **Conseil régional.**

Immersion en entreprise

Public cible : jeunes de moins de 26 ans

Modalités : période en entreprise d'un mois, visant à :

- découvrir une entreprise ou un métier ;
- valider un projet professionnel ;
- initier un parcours de formation ;
- ouvrir des perspectives d'emploi.

Rémunération : s'ils n'ont pas ouvert de droits aux allocations chômage, les jeunes peuvent bénéficier d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Financier : **Conseil régional.**

Dynamique projet

Public cible : demandeurs d'emploi de niveau V bis.

Modalités : formation de 455 heures (dont 210 en entreprise) visant à amener le bénéficiaire à effectuer un choix professionnel et à élaborer et formaliser un plan d'action décrivant les différentes étapes à suivre pour réaliser son projet.

Rémunération : s'ils n'ont pas ouvert de droits aux allocations chômage, les jeunes peuvent bénéficier d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Financier : **Conseil régional.**

TONIC

Public cible : demandeurs d'emploi et salariés précaires.

Modalités : formation visant à permettre au bénéficiaire de construire un parcours de formation cohérent, associé à un projet professionnel réalisable. Plusieurs stratégies de formation sont possibles grâce à quatre prestations mobilisables :

- DIL (Défi Illettrisme) : la finalité est l'acquisition des compétences de base (tels que définis par L'ANLCl³⁶) dans le degré 1 (repères structurants) et le degré 2 (compétences fonctionnelles pour la vie courante) ;
- Préparation à la qualification : remise à niveau en vue de réussir les tests d'entrée en formation qualifiante ou préqualifiante ;
- Activation professionnelle-Valorisation des capacités et des ressources : repérage et levée des freins à une insertion professionnelle, en proposant un accompagnement progressif alternant des temps collectifs et individuels.
- Validation de projet – Objectif emploi-formation : accompagnement dans la validation du projet d'insertion professionnelle vers l'intégration d'une formation à visée professionnelle ou dans l'emploi.

Rémunération : s'ils n'ont pas ouvert de droits aux allocations chômage, les jeunes peuvent bénéficier d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Financier : **Conseil régional.**

Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Public cible : personnes sans activité en parcours d'insertion.

Modalités : période de mise en situation professionnelle au sein d'une structure d'accueil (entreprise, association...), d'une durée maximale d'un mois renouvelable une fois. Cette période vise à :

- découvrir un métier ou un secteur d'activité ;
- confirmer un projet professionnel grâce à des situations réelles de travail ;
- initier un parcours d'embauche pour accéder à un emploi.

³⁶ Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Préparation à la qualification

Public cible : demandeurs d'emploi de niveau V bis.

Modalités : formation de 410 heures (dont 157 heures en entreprise) visant à accroître le socle de connaissances générales en lien étroit avec un métier ciblé, en vue d'accéder à une formation pré-qualifiante, qualifiante ou, le cas échéant, l'emploi direct.

- découvrir un métier ou un secteur d'activité ;
- confirmer un projet professionnel grâce à des situations réelles de travail ;
- initier un parcours d'embauche pour accéder à un emploi.

Rémunération : s'ils n'ont pas ouvert de droits aux allocations chômage, les jeunes peuvent bénéficier d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Financier : **Conseil régional.**

Dynamique accompagnement emploi

Public cible : demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel clairement identifié, validé et des compétences pour l'exercer.

Modalités : formation de 367 heures (dont 175 heures en entreprise) visant à accompagner de façon intensive dans leur recherche d'emploi les bénéficiaires.

Rémunération : s'ils n'ont pas ouvert de droits aux allocations chômage, les jeunes peuvent bénéficier d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Financier : **Conseil régional.**

École de la 2^e chance (E2C) - 10 sites en Champagne-Ardenne

Public cible : demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans :

- n'ayant pas de qualification (niveau infra CAP/BEP) et
- sortis du système de formation initiale depuis plus d'un an et
- repérés comme éloignés du milieu économique et professionnel.

Modalités : parcours alternant stages en entreprises et séquences individualisées de formation sur une période de 4 ans maximum (parcours type de 6 à 7 mois), visant à faciliter la construction du projet professionnel, l'acquisition des savoirs et des compétences nécessaires pour concrétiser durablement l'insertion professionnelle du stagiaire. Le parcours de formation se divise en quatre grandes étapes :

1. Évaluation et plan de formation : période d'intégration progressive et confirmation de l'engagement du jeune ;
2. Émergence de projet : découverte de métier, stages, immersions pour prendre conscience de ses compétences ;
3. Confirmation du projet professionnel : acquisition et évaluation des gestes professionnels du métier en entreprise ;
4. Plan d'intégration qualifiante : entrée en formation, en alternance ou en emploi.

Rémunération : s'ils n'ont pas ouvert de droits aux allocations chômage, les jeunes peuvent bénéficier d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Financeurs : **Conseil régional**, État, Fonds social européen, taxe apprentissage, municipalités, etc.

Bilan : sur les 448 jeunes sortis du programme en 2014, 42 % sont sortis vers la formation et vers l'emploi. Ce pourcentage est en baisse par rapport aux dernières années, en raison de la diminution du nombre de contrats d'intérim et de contrats en alternance disponibles.

« Le seul truc bien, c'est la formation que j'ai faite, l'E2C. Parce que j'ai eu un diplôme, un papier que je peux montrer quand je demande un emploi ; ça montre que j'ai appris comment me préparer, que je suis capable. »

Paroles de jeune

Exemple de dispositifs publics existants dans d'autres régions

Accompagnement professionnel individuel en faveur des volontaires du service civique (APIV) – Région Alsace :

Public cible : jeunes en Service civique ayant au plus un niveau bac.

Modalités : accompagnement individuel de 16h pour faire le point sur les compétences acquises et sur le projet professionnel des jeunes.

Accompagnement préparatoire à l'entrée et au maintien dans l'entreprise (APEME) – Région Alsace :

Public cible : jeunes inscrits en Mission locale

Modalités : module de 25h (temps collectif, stage, entretien individuel) afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise, en particulier dans le cadre de formation ou de contrat en alternance.

6. Dispositifs visant à l'augmentation des qualifications et à la prise ou la création d'emploi

a. Reprise d'un cursus initial

DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires)

Public cible : personnes non titulaires d'un Baccalauréat ou d'un équivalent, sorties du système scolaire depuis plus de deux ans et âgées de 20 ou plus. Les candidats de moins de 24 ans doivent justifier de deux années d'expérience professionnelle.

Modalités : formation ouvrant l'accès à un diplôme de niveau IV donnant l'équivalence du baccalauréat, permettant l'accès à l'enseignement supérieur et la possibilité de se présenter à des concours de la fonction publique de catégorie B. L'examen peut être préparé pendant 1 à 4 ans.

Possibilité de suivre une remise à niveau de 270 heures, appelée Pré-DAEU, spécialement conçue pour les personnes ayant interrompu leurs études avant la classe de première. Cette formation s'adresse en priorité aux personnes souhaitant s'inscrire l'année suivante à la préparation du DAEU.

Capacité en droit

Public cible : non bacheliers âgée de 17 ans au moins.

Modalités : formation en 2 ans préparant à l'université, souvent en cours du soir, ou avec le CNED, permettant d'offrir à des non-bacheliers de poursuivre leurs études à l'université en 1ère année de licence de droit (possibilité d'entrer en 2^e année de licence selon les résultats à l'examen de la capacité), en 1ère année de DUT Carrières juridiques ou du BTS Notariat et de passer les concours de la fonction publique.

Micro-lycée – exemple du Micro-lycée 51 (lycée George Brière – Reims)

Public cible : jeunes entre 18 et 25 ans ayant été admis en seconde et :

- ayant interrompu leur scolarité depuis au moins 6 mois sans avoir obtenu le baccalauréat ;
- ayant quitté la formation initiale sans qualification sanctionnée par un diplôme.

Modalités : deux parcours sont proposés, aux horaires et à la durée (6 mois à 2 ans) aménagés en fonction des besoins du jeune :

- Un parcours préparatoire, destiné à accueillir les jeunes « décrocheurs » de seconde et de première, à l'issue duquel les bénéficiaires se présentent aux épreuves anticipées ;
- Un parcours terminal, destiné à accueillir les jeunes « décrocheurs » ayant achevé un parcours en classe de première ou ayant décroché au cours ou en fin de la classe de terminale, à l'issue duquel les bénéficiaires se présentent aux épreuves terminales (pour tout ou partie) et le cas échéant simultanément les épreuves anticipées.

Les jeunes sont inscrits à l'examen du baccalauréat en candidats libres et peuvent garder le bénéfice des notes obtenues pendant cinq ans si elles sont supérieures à la moyenne.

ZOOM SUR : le droit au retour en formation initiale

Depuis
fin
2014

Public cible : jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme ou ayant obtenu un diplôme non qualifiant (ex. baccalauréat général).

Modalités : droit permettant au jeune de réintégrer une formation initiale, via le positionnement par un représentant du service public régional d'orientation (Centre d'information et d'orientation, Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, Mission locale et Pôle emploi). Dans l'attente de sa réintégration, le jeune doit se voir proposer une prise en charge par un établissement d'enseignement de proximité lui fournissant un accompagnement personnalisé afin de préparer son parcours de formation (bilan de compétences, stage de découverte, etc.), jusqu'à son entrée effective dans la formation.

b. Accompagnement encadré dans la formation et vers l'emploi

ÉPIDE (Établissement public d'insertion de la Défense)

Public cible : tout jeune de 18 à 25 ans sans qualification et rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Modalités : signature d'un contrat de volontariat pour l'insertion, d'une durée de 6 mois à un an renouvelable dans la limite de 24 mois. La formation comprend :

- un accompagnement vers l'insertion professionnelle (orientation professionnelle, ateliers de recherche d'emploi, stages et formation professionnelle) ;
- une formation générale et spécialisée (remise à niveau en français et mathématiques, sport, informatique, code de la route et permis de conduire) ;
- un parcours citoyen (éducation civique, actions citoyennes en lien avec le développement durable, le devoir de mémoire, la découverte des institutions, la solidarité) ;
- un accompagnement sanitaire et social (accès aux soins, campagne de vaccination, lutte contre les addictions, vie affective et sexuelle, hygiène, gestion administrative et budgétaire).

Localisation en Champagne-Ardenne : un ÉPIDE à Langres.

Allocation : 300 € par mois. L'hébergement et la restauration sont gratuits mais les frais de transports sont à la charge du jeune.

SMV (service militaire volontaire)

Oct.
2015

Public cible : à terme, 7 000 jeunes âgés de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés. Le 1^{er} centre de SMV ouvre ses portes le 15/10/2015 à Montigny-lès-Metz.

Modalités : parcours d'insertion vers l'emploi, de 6 à 12 mois, au sein d'unités militaires spécifiques. Cette durée variable permettra d'offrir au jeune un parcours individualisé qui s'organisera autour de deux piliers :

- Formation à la vie en collectivité dans un cadre militaire ;
- Formation professionnelle.

Indemnité : 313€ par mois

c. Élévation ou validation de qualification

Formations pré-qualifiantes et qualifiantes de la Région

Public cible : demandeurs d'emploi, dont jeunes de moins de 26 ans.

Modalités : chaque année, la Région Champagne-Ardenne finance plus de 12 000 places de formation, via la programmation du réseau public régional de formation professionnelle (RPRFP), dont des actions qualifiantes ou à finalité professionnelle permettant d'acquérir les qualifications nécessaires (du CAP au niveau Bac +5) à l'exercice d'un métier.

Rémunération : s'ils n'ont pas ouvert de droits aux allocations chômage, les jeunes peuvent bénéficier d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Financier : **Conseil régional.**

Compte personnel de formation (CPF)

Public cible : tout salarié ou demandeur d'emploi, dès l'âge de 16 ans.

Modalités : compte personnel alimenté automatiquement chaque année en heures de formation proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année par le salarié dans la limite d'un plafond. Ces heures sont utilisables, tout au long de la vie active, pour suivre une formation visant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences, l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la qualification. Les jeunes sans diplôme bénéficient d'un droit à formation complémentaire.

d. Rencontre de professionnels

Parrainage

Public cible : jeunes et adultes rencontrant des difficultés dans l'accès ou le retour à l'emploi en raison de leur situation sociale, de leur origine ethnique, de leur lieu d'habitat, de leur faible niveau de formation, d'absence de réseau de relations pour une introduction auprès des employeurs.

Modalités : la personne bénéficie d'un accompagnement individuel dans sa recherche d'emploi par un bénévole disposant d'un réseau professionnel actif sur lequel il peut s'appuyer.

« La force du témoignage est intéressante, il faut mettre en lumière les parcours réussis de jeunes ayant connu des difficultés, les parcours de professionnels. La transmission entre pairs est importante, ainsi que l'exemplarité. Il faut développer les interventions d'anciens, les réseaux de parrainage...»

Paroles de professionnel

e. Mesures pour l'emploi des jeunes

Contrat d'apprentissage

Public cible : tout jeune de 16 à 25 ans ou, sous certaines conditions, jusqu'à 30 ans (contrat conduisant à un nouveau diplôme supérieur à celui déjà obtenu, rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti), ou sans limite d'âge (travailleur handicapé, créateur ou repreneur d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme).

Modalités : contrat de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, avec alternance de formation pratique en entreprise et de formation théorique dans un CFA. Il peut également être signé dans le cadre d'un CDI, le contrat débutant dans ce cas par l'€apprentissage. La durée du contrat peut être portée à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

Rémunération : de 25 % à 78 % du SMIC, ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable que le SMIC, selon l'âge du jeune et l'ancienneté du contrat.

Contrat de professionnalisation

Public cible :

- Jeunes de 16 à 25 ans ;
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus ;
- Bénéficiaires de certaines allocations (RSA, AAH, ASS) ;
- Bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion.

Modalités : CDD de 6 à 24 mois ou CDI, au cours duquel le salarié suit une formation, qui peut être sanctionnée par un diplôme, un titre homologué ou à finalité professionnelle.

Rémunération : de 55% à 85% du SMIC, ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable que le SMIC, selon l'âge et le niveau de diplôme à l'entrée.

Contrat de génération

Public cible : jeunes de moins de 26 ans (ou moins de 30 ans si reconnaissance de travailleur handicapé), et seniors de 55 ans et plus.

Modalités : Aide financière versée à toute entreprise de moins de 300 salariés qui embauche en CDI un jeune de moins de 26 ans (ou moins de 30 ans s'il est reconnu travailleur handicapé ou s'il est recruté dans le cadre d'un contrat de génération « transmission d'entreprise »), tout en maintenant en emploi un senior de 57 ans et plus (55 ans s'il est reconnu travailleur handicapé) ou en recrutant un senior de 55 ans et plus.

Montant : 12 000€ sur 3 ans (4 000€ par an). En cas recrutement d'un jeune et d'un senior simultanément, l'aide est portée à 8000€ par an.

Les entreprises (ou groupes d'entreprises) de 50 à moins de 300 salariés doivent de plus, pour bénéficier de l'aide, s'engager sur un accord de branche, un accord collectif ou un plan d'action portant sur l'insertion des jeunes, l'emploi des seniors, les procédures de transmission des savoirs et des compétences. En l'absence d'accord ou de plan d'action, une pénalité est applicable.

Contrat unique d'insertion (CUI)

Deux types de contrat :

- CUI – CIE (Contrat initiative emploi) : pour les employeurs du secteur marchand.
- CUI – CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) : pour les employeurs du secteur non-marchand.

Public cible : toute personne rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Modalités :

- Signature d'une convention d'engagement de formations entre l'employeur, le salarié et Pôle Emploi ou la Mission locale (ou le Président du Conseil départemental, dans le cas d'un allocataire RSA).
- Signature d'un contrat de travail de droit privé entre l'employeur et le salarié : CDD de plus de 6 mois (ou 3 mois pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation et bénéficiant d'un aménagement de peine) (renouvelable jusqu'à 24 mois) ou CDI d'au moins 20h/semaine.

Rémunération : SMIC horaire minimum.

Prise en charge de l'État : de 20% à 90% de la rémunération brute mensuelle à hauteur du SMIC, selon le type de contrat (CIE ou CAE) et selon la situation socio-professionnelle du salarié recruté.

Emploi d'avenir

L'Emploi d'avenir peut être signé dans les secteurs marchand et non-marchand.

Public cible : jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans (30 ans si le jeune est reconnu travailleur handicapé) :

- Sorti du système scolaire sans qualification ou
- Titulaire d'un diplôme de niveau V et totalisant au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois ou
- À titre dérogatoire, titulaire d'un diplôme de niveau IV, III ou II, résidant dans un Quartier prioritaire de la Politique de la ville (QPV) ou dans une Zone de revitalisation rurale (ZRR) et totalisant au moins 12 mois de recherche d'emploi au cours des 18 derniers mois.

Modalités :

- Signature d'une convention d'engagement de formations entre l'employeur, le salarié et la Mission locale ;
- Signature d'un contrat de travail de droit privé entre l'employeur et le salarié : CDD d'1 à 3 ans ou CDI.
- Rencontres régulières entre le salarié, l'employeur et la Mission locale, tout au long du contrat.

Rémunération : SMIC horaire minimum.

Prise en charge de l'État : de 35% à 75% de la rémunération brute mensuelle à hauteur du SMIC, selon le type d'employeur (marchand ou non-marchand).

Exemple de dispositifs publics existants dans d'autres régions

« Les jeunes les plus en difficultés ne sont pas ceux qui bénéficient des contrats aidés, car ils sont trop éloignés de l'emploi »

Paroles de professionnel

Tutorat Tremplin Emploi – Région Poitou-Charentes :

Public cible : jeune *NEET* âgé de 16 à 25 ans ou personne en grande difficulté d'emploi et à la recherche d'une expérience professionnelle, recruté en CDD d'au moins 1 an ou en CDI.

Modalités : aide financière au tutorat destiné aux entreprises de moins de 50 salariés (à titre exceptionnel aux entreprises de moins de 100 salariés s'inscrivant dans les filières d'excellence régionale). L'entreprise s'engage à inciter le jeune à s'inscrire dans un parcours de qualification ou de certification.

Montant : aide financière de 2 100€ versée à l'entreprise.

f. Aide à la création d'entreprise

NACRE (Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise)

Public cible : principalement les demandeurs d'emploi, dont les jeunes de 18 à 25 ans.

Modalités :

- Aide au montage de projet ;
- Aide à la structuration financière.
- Accompagnement du démarrage et du développement de l'entreprise (pendant les 3 premières années de sa création).

Prêt : possibilité de prêt à 0%, en complément d'un autre prêt, d'un montant de 1 000€ à 8 000 € sur 5 ans maximum.

ACCRE (Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise)

Public cible : principalement les demandeurs d'emploi, dont les jeunes de 18 à 25 ans.

Modalités :

- Exonération partielles de charges sociales pendant 1 an ou 2 ans pour une micro-entreprise. L'exonération porte sur la partie des revenus ou rémunérations ne dépassant pas 120 % du SMIC.
- Maintien du versement de minima sociaux pendant les 1^{ers} mois d'activité ;
- Accompagnement pendant les premières années d'activité, via le NACRE.

CréaJeunes – ADIE

Public cible : jeunes de 18 à 32 ans

Modalités : parcours de formation gratuit comprenant :

- Des modules collectifs centrés sur la montée en confiance et la connaissance pratique du monde de l'entreprise sur une période de 2 à 4 mois ;
- Un accompagnement individuel dans la formalisation du projet ainsi que des actions de mise en réseau ;
- Un accès facilité à des financements adaptés (micro-crédit et prêt d'honneur à 0%) ;
- Un accompagnement dans les phases de création et de développement de l'activité.

ENVOL

Public cible :

- les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (hors catégorie E) et les licenciés économiques.
- les militaires et sportifs professionnels en reconversion, sans condition d'âge et résidant en Champagne-Ardenne.
- les jeunes en Contrat de génération reprenant une entreprise de moins de 50 salariés

Modalités :

- Un accompagnement en amont de la création : bilan, appui méthodologique et formation de 80 à 160 heures ;
- Une aide financière (sous conditions) à la création ou à la reprise, d'un montant maximum de 7 600 € et limitée à 50% des investissements permettant un « effet levier » ;
- Un suivi pendant 3 ans après la création.

Financier : **Conseil régional.**

FGIF (Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes)

Public cible : toutes les femmes, sans condition de ressources, qui créent ou reprennent une entreprise ou développent une entreprise créée il y a moins de 5 ans.

Modalités : la garantie couvre jusqu'à 70% du montant du prêt bancaire dans la limite de 45 000€, pour un prêt de 5 000 € minimum d'une durée comprise entre 2 et 7 ans, pour financer des besoins de fonds de roulement et/ou des investissements.

7. Dispositifs visant à la levée des freins connexes

a. Aides financières globales

RSA (Revenu de solidarité active) socle

Public cible : toute personne de plus de 25 ans, sans ressources ou disposant de faibles ressources, étant sans emploi et n'étant pas engagée dans une démarche de formation. Le RSA est ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans sous conditions :

- Jeune parent isolé ;
- Jeune ayant travaillé deux ans (3 214 heures minimum) dans les trois années précédant la demande.

Montant : allocation différentielle dont le montant dépend des revenus et de la composition du foyer. Pour une personne seule sans enfant, le montant mensuel est de 524,16€.

Prime d'activité

Janv.
2016

Dispositif qui remplace le RSA activité et la Prime pour l'emploi, à compter du 01/01/2016.

Public cible : travailleurs modestes, âgés d'au moins 18 ans, dont les revenus ne dépassent pas 1,2 SMIC ou étudiants, stagiaires et apprentis dont les revenus sont compris entre 0,78 et 1,2 SMIC. Jusqu'à présent, les jeunes travailleurs âgés de 18 à 24 ans bénéficiaient de la Prime pour l'emploi mais pas du RSA activité (hors bénéficiaires du RSA parent isolé ou du RSA jeune).

Modalités : tous les 3 mois, les bénéficiaires devront déclarer à leur CAF leurs revenus d'activité et de remplacement perçus au cours du trimestre.

Montant : le montant variera en fonction des revenus et de la composition du foyer. Pour une personne seule sans enfant, travaillant à temps et étant rémunérée au SMIC, le montant mensuel sera de 132€.

Allocation CIVIS

Public cible : jeunes bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du CIVIS.

Allocation : aide financière pouvant être allouée, selon la situation personnelle et les besoins du jeune. Cette aide ne peut excéder 15 €/jour, 450 €/mois et 1 800 €/an.

Allocation Garantie Jeunes

Public cible : jeunes bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Allocation : aide financière d'un montant mensuel de 461,26€, systématiquement allouée dans le cadre de ce dispositif. Cette aide est cumulable avec des revenus d'activité s'ils ne dépassent pas le plafond de 300€ par mois. Au-delà de ce plafond, l'allocation est dégressive et est supprimée lorsque le total des ressources atteint 1 166€.

FAJ (Fonds d'aide aux jeunes)

Public cible : jeunes âgés 18 et 25 ans en grande difficulté sociale,

Modalités : aide départementale accordée en subvention ou en prêt et versée soit directement au jeune soit au créancier sur présentation d'un justificatif. Sont éligibles les dépenses accompagnant le projet professionnel, notamment le transport, l'hébergement temporaire, les frais alimentaires, les frais liés à la formation professionnelle ou à l'activité professionnelle.

Nombre de bénéficiaires : en 2013, 1 586 jeunes champardennais ont bénéficié de 2 649 aides, pour un montant moyen de 168€ par aide (source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

Micro-crédit personnel

Public cible : personnes exclues du crédit bancaire (personnes à faibles revenus, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi) et qui bénéficient d'un accompagnement social.

Modalités : crédit accordé au bénéficiaire obligatoirement accompagné par un acteur social, qui évalue son projet, permettant l'amélioration de la situation personnelle du bénéficiaire (emploi, mobilité, formation, logement, santé...).

Montant : de 300 € à 3 000 €, avec la possibilité, sous conditions, d'aller jusqu'à 12 000 €. remboursable sur une durée de 6 mois à 4 ans, garantie à 50% par l'État et à 50% par la banque prêteuse qui fixe le taux du crédit (généralement faible, comparativement au reste du marché).

Exemple de dispositifs publics existants dans d'autres régions

Carte Jeunes Nouveau monde – Région Auvergne

Public cible : étudiants boursiers ou jeunes demandeurs d'emploi suivis en mission locale depuis plus de 3 mois, sous conditions de ressources.

Modalités : carte prépayée permettant aux jeunes de financer librement leurs dépenses essentielles du quotidien parmi les prestations suivantes :

- Permis de conduire (code et conduite) ;
- Abonnement de transports en commun / TER ;
- Assurance logement ;
- Assurance véhicule ;
- Contraceptifs ;
- Mutuelle santé ;
- Frais d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Restauration (restaurants universitaires, I.U.F.M., lycées accueillant des formations post-bac et Foyers de Jeunes Travailleurs) ;
- Formations BAFA/BAFD.

Montant : 200, 350 ou 600 €, en fonction des ressources.

Aide au projet « Expériences de jeunesse » – Région Alsace

Public cible : jeunes de 16 à 28 ans.

Modalités : soutien à tout projet permettant de vivre une expérience professionnelle, personnelle, sociale, culturelle, humanitaire, etc., de renforcer les compétences pour faire aboutir un projet professionnel, de surmonter des freins à une réalisation professionnelle, d'acquérir du matériel utile à la réalisation du projet, de participer à un événement permettant au projet ou l'activité d'être connus, de développer des outils de communication innovants, de suivre une formation particulière ne pouvant être prise en charge par les dispositifs existants.

Montant : aide d'un montant maximal de 2000 €.

b. Mobilité

➤ Financement des transports en commun, sans lien avec le passage d'un entretien d'embauche :

Pass'Solidaire

Public cible : tous les membres d'un même foyer fiscal domiciliés en Champagne-Ardenne, dont le quotient familial annuel n'excède pas 72% du SMIC net annuel.

Modalités : carte gratuite valable 12 mois offrant :

- 80 % de réduction calculée sur le plein tarif adulte, pour les déplacements en 2ème classe en Champagne-Ardenne sur les réseaux TER et Intercités et sur la ligne TransChampagneArdenne.
- 1€ par trajet (ou 1 ticket) dans les autocars des lignes interurbaines du département de la Marne

Financier : Conseil régional.

Tarifs pour les demandeurs d'emplois, proposés par les CCAS/CIAS (Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale)

Certains CCAS/CIAS proposent des tarifs spéciaux pour les demandeurs d'emploi amenés à se déplacer. Chaque CCAS/CIAS fixe des conditions et des aides qui lui sont propres.

➤ Financement des frais de transport, dans le cadre du passage d'un entretien d'embauche :

Aide à la mobilité - Pôle emploi

Public cible : Demandeurs d'emploi non indemnisés ou indemnisés au titre d'une allocation de chômage dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'Allocation de retour à l'emploi minimale.

Modalités : participation financière dans le cadre du passage d'un concours ou d'un entretien d'embauche. La localisation doit être située à plus de 60 km aller-retour ou à 2 heures de trajet aller-retour du domicile et, dans le cas d'un entretien d'embauche, doit concerner un emploi en CDI, en CDD ou en contrat de travail temporaire de trois mois consécutifs minimum.

Montant : 0,20 € par kilomètres parcourus aller-retour ou bons SNCF.

Pass'Emploi

Public cible : notamment :

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ou dans une Mission locale ;
- Bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Modalités : bon de transport gratuit sur les réseaux TER (trains et autocars) et Intercités en Champagne-Ardenne, et sur la ligne TransChampagneArdenne. dans le cadre d'un déplacement pour :

- Passer un entretien d'embauche ;
- Passer un concours ;
- Répondre à une convocation du Pôle Emploi ou d'une Mission locale.

Financeurs : **Conseil régional.**

➤ *Financement des frais de transport dans le cadre d'une reprise de formation ou d'emploi :*

Aide à la mobilité Pôle emploi

Public cible : Demandeurs d'emploi non indemnisés ou indemnisés au titre d'une allocation de chômage dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'Allocation de retour à l'emploi minimale.

Modalités : l'emploi repris doit être situé à plus de 60 km aller-retour ou à 2 heures de trajet aller-retour du domicile et doit concerner un emploi en CDI, en CDD ou en contrat de travail temporaire de trois mois consécutifs minimum.

Montant : 0,20 € par kilomètres parcourus aller-retour ou bons SNCF.

Aide Région Champagne-Ardenne

Public cible : stagiaires inscrits au sein d'une formation financée par la Région.

Modalités : indemnité calculée sur la base de tranches kilométriques et la réalité des déplacements effectués par le stagiaire.

Financeurs : **Conseil régional.**

➤ Passage du permis de conduire :

Aide régionale au permis de conduire

Public cible : demandeurs d'emploi inscrits dans une action de formation financée par la Région (ou ayant terminé leur formation depuis moins de 6 mois) et déjà titulaires du code de la route

Modalités : Pôle emploi et les missions locales prescrivent cette aide pour leurs publics respectifs.

Montant : 600 € maximum.

Financeurs : **Conseil régional.**

Aide au permis de conduire - Pôle Emploi

Public cible : personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois de manière continue :

- Demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'assurance chômage ou bénéficiant de minima sociaux ;
- Personnes en contrat aidés ou en Contrat de sécurisation professionnelle.

Modalités : aide financière directement versée à l'auto-école choisie par le demandeur d'emploi et validée par Pôle emploi.

Montant : 1 200 € maximum.

Prêt « Permis à 1€ »

Public cible : jeunes de 15 à 25 ans.

Modalités : prêt à taux zéro dont le montant doit être égal :

- de 800 €, 1 000 € ou 1 200 € au choix du souscripteur, sans excéder le montant inscrit dans le contrat de formation ;
- ou à 600 € dans le cas d'obtention d'une aide complémentaire directe de l'État ou d'une collectivité locale.

Autres aides existant dans la région

- Bourses au permis, mises en place par certaines municipalités : prise en charge d'une partie du coût du passage du permis B en échange d'un certain nombre d'heures de bénévolat auprès d'une association de la commune.
- Auto-écoles sociales.

Exemple de dispositifs publics existants dans d'autres régions

Aide régionale au passage du permis de conduire – Région Poitou-Charentes :

Public cible : sous conditions de ressources :

- jeunes de 16 et 25 ans ayant validé un CAP ou un titre professionnel de niveau équivalent ou un baccalauréat professionnel ou un titre professionnel de niveau équivalent ;
- jeunes en Service civique ;
- jeunes parents isolés en contrats aidés.

Modalités : Demande à déposer dans les 18 mois maximum après obtention du diplôme (3 mois maximum après l'engagement pour les jeunes en Service civique).

Montant : de 500 à 1200 €.

➤ Autres :

Autres aides existant dans la région

Initiatives locales de structures ou d'associations qui proposent sous certaines conditions des prêts de moyens de transport (vélos, scooters..).

c. Hébergement/logement

➤ Mobilité pour prise de poste (changement de logement) :

L'aide Mobili-Jeune®

Public cible : jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) dans une entreprise du secteur privé non agricole, percevant au plus 100 % du SMIC.

Modalité : subvention prenant en charge tout ou partie de l'échéance de loyer, déduction faite de l'aide personnalisée au logement (APL).

Montant : de 10 à 100 € par mois. La durée de la subvention varie en fonction de la durée de la formation.

Financier : Action Logement.

L'aide Mobili-Pass®

Public cible : salariés d'une entreprise de plus de 10 salariés, tenus pour des raisons professionnelles de changer de domicile ou d'en prendre un second, à plus de 70 km de distance du premier domicile ou nécessitant un temps de transport supérieur à 1h15.

Modalités : Elle se présente sous la forme d'une subvention et/ou d'un prêt à 1% remboursable sur 36 mois. Elle couvre certaines dépenses occasionnées lors d'un changement de domicile nécessité par une mutation interne ou par une nouvelle embauche.

Montant : l'aide totale (subvention et prêt) peut atteindre 3 500 € selon la zone géographique et sous certaines conditions de ressources.

Financier : Action Logement.

➤ *Aide au cautionnement ou au financement du dépôt de garanties :*

Avance Loca-Pass®

Public cible : salariés ou jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi, en formation professionnelle, étudiants boursiers ou étudiants salariés ou en stage.

Modalités : prêt à 0% destiné à couvrir tout ou partie du dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée dans les lieux du locataire.

Montant : 500 € maximum remboursables en 3 ans avec des mensualités d'un montant minimum de 20 €.

Financier : Action Logement.

Garantie Loca-Pass® - parc social

Public cible : salariés ou jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi, en formation professionnelle, étudiants boursiers ou étudiants salariés ou en stage.

Modalités : couvre les impayés de loyers sous forme d'une avance remboursable sans intérêt dans un délai fixé entre l'organisme et le locataire.

Montant : le montant maximum de la garantie est égal à 9 mois de loyers et charges, dans la limite de 2 000 € par mois.

Financier : Action Logement.

Garantie risques locatifs® - parc privé

Public cible : toute personne en recherche d'un logement dans le parc privé locatif, dont le montant du loyer envisagé n'excède pas 50% des revenus.

Modalités : dispositif d'assurance souscrit par le bailleur privé, permettant de couvrir des impayés de loyers et de charges, des dégradations ainsi que des frais de contentieux.

Montant : quote-part du loyer, dont le taux varie en fonction de l'assureur.

Ce dispositif doit être remplacé, au 01/01/2016, par la Garantie universelle des loyers.

➤ Aide au financement du logement :

Aides au logement de la CAF (Caisse d'allocations familiales)

Public cible : tout locataire, colocataire ou sous-locataire d'un logement conventionné ou tout propriétaire remboursant un prêt conventionné ou un Prêt d'accès sociale (PAS), sous conditions de ressources.

Modalités : aide versée par la CAF, à terme échu, au propriétaire en cas de location ou à la banque en cas d'accès à la propriété.

Montant : calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer, du lieu de résidence et du montant des loyers ou de la mensualité de remboursement de prêts.

Aides régionales pour les stagiaires de la formation professionnelle

Public cible : stagiaires inscrits en formation qualifiante à recrutement régional.

Modalités : financement de prestation hébergement/restauration.

Financier : **Conseil régional**.

Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Public cible : locataires, sous-locataires, résidents de logement-foyer, personnes hébergées à titre gracieux, propriétaires.

Modalités :

- financement du dépôt de garantie, du premier loyer, de l'assurance du logement ;
- remboursement des dettes de loyers charges comprises dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement ;
- remboursement des impayées de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

Montant : chaque département possède ses propres critères d'attribution des aides.

Aides proposés par les CCAS/CIAS

Certains CCAS ou CIAS proposent des aides au logement ou au paiement des factures d'énergie. Chaque CCAS/CIAS détermine ses aides et leurs conditions d'attribution.

➤ *Structures pouvant proposer un hébergement :*

Structures d'accueil temporaire de jeunes

Foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Public cible : jeunes de 16 à 25 ans (parfois 30 ans) exerçant une activité professionnelle, en stage ou en apprentissage, en études ou engagés dans une démarche d'insertion.

Modalités : hébergement temporaire (2 ans maximum) comportant à la fois des locaux privés meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective, moyennant le versement de frais d'inscription, d'un dépôt de garantie égal à 1 mois de loyer (hors charges), d'une redevance mensuelle, et d'une participation individuelle à divers frais (blanchisserie, activités de loisirs,...).

Auberges de jeunesse

Public cible : toute personne.

Modalités : la plupart des auberges de jeunesse sont affiliées à l'un des 2 réseaux internationaux suivants, auquel il faut adhérer pour être hébergé : la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) et la Ligue française des auberges de jeunesse (LFAJ).

Structures d'hébergement

Structures proposent un hébergement et un accompagnement social, ouvertes à tout type de public, sur critères sociaux :

- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale(CHRS) ;
- Foyers ADOMA ;
- Résidences sociales ;
- Hébergements proposés par des CCAS/CIAS.

Exemple de dispositifs publics existants dans d'autres régions

Pass logement – Région Pays de la Loire :

Public cible : jeunes de moins de 30 ans, seuls, en couple ou en colocation

- Souhaitant louer un logement en région Pays de la Loire ;
- Contraints à la nécessité de présenter une caution solidaire ;
- Ne pouvant bénéficier d'autres dispositifs (Loca-Pass®, Fonds de solidarité logement,...).

Modalités : après instruction du dossier par l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ), la Région offre une garantie de paiement des loyers et des charges dus au propriétaire en cas d'impayés, couvrant jusqu'à 18 mois de loyers, charges comprises.

Montant : pour une personne seule, le montant global maximum de la caution régionale est de 9000 €.

Pass 1ère installation – Région Pays de la Loire :

Public cible : jeunes de 15 ans à 29 ans :

- Emménageant pour la première fois dans un logement autonome ;
- Bénéficiaires d'un dispositif de cautionnement ou d'une aide au dépôt de garantie ;
- Primo allocataires pour une aide au logement délivrée par la CAF;
- Locataires d'un logement non meublé et situé en Pays de la Loire.

Modalités : aide à l'équipement d'un premier logement permettant d'effectuer les dépenses suivantes : literie (matelas, sommier), table, chaise, bureau, armoire, meuble de rangement, canapé si convertible en couchage, réfrigérateur, plaques de cuisson, four, gazinière. Remboursement sur présentation de factures.

Montant : 200€ maximum.

d. Frais de garde d'enfants

Exemple de dispositifs publics existants dans d'autres régions

Fonds régional d'incitation à la formation des femmes : prise en charge des frais de garde des enfants – Région Alsace :

Public cible : femmes demandeurs d'emploi ou en contrats aidés, isolées ou en couple et vivant dans une situation de précarité :

- Ayant à charge au moins un enfant ou une personne dépendante ;
- Inscrites dans une action de formation d'une durée comprise entre 140 heures et 1 600 heures (70 heures par mois minimum);
- Ayant un quotient familial inférieur au montant fixé chaque année par la Région Alsace (ressources moins charges divisées par le nombre de personnes vivant au foyer). Le quotient familial doit être inférieur ou égal à 259€.

Modalités : la demande doit être portée par le travailleur social qui suit la bénéficiaire.

Montant : entre 40€ et 160€ mensuels selon l'âge de l'enfant et la durée de la formation.

e. Santé

➤ Dispositifs visant à favoriser l'accès aux soins :

Bilan de santé gratuit – CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie)

Public cible : toute personne affiliée au régime général de la sécurité sociale, avec une priorité sur les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, dont jeunes de 16 à 25 ans en démarche d'insertion.

Modalités : bilan médical gratuit et personnalisé réalisable tous les 5 ans ou de façon plus rapprochée pour les personnes en situation sociale difficile.

Couverture maladie universelle (CMU)

Public cible : toute personne résidant en France depuis plus de trois mois de manière stable et régulière, et non couverte par un régime de Sécurité sociale.

Modalités : permet de bénéficier de la sécurité sociale pour les dépenses de santé. Elle est gratuite pour les personnes :

- dont les revenus annuels du foyer sont inférieurs à 9 601 € ;
- bénéficiaires de la CMU-C ou de l'ACS (complémentaires santé) ;
- bénéficiaires du RSA socle.

Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

Public cible : toute personne résidant en France depuis plus de trois mois de manière stable et régulière et dont les ressources ne dépassent pas 8 644,52 € par an pour une personne seule.

Modalités : complémentaire santé gratuite :

- Prise en charge du ticket modérateur ;
- Prise en charge des participations forfaitaires et du forfait journalier en cas d'hospitalisation ;
- Prise en charge des dépassements de tarifs (au-delà du ticket modérateur), dans la limite de plafonds, pour les lunettes, les prothèses dentaires et auditives et certains dispositifs médicaux (cane, déambulateur, etc.) ;
- Tiers-payant.

Les bénéficiaires de la CMU-C bénéficient automatiquement des tarifs sociaux d'électricité et de gaz.

Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)

Public cible : toute personne résidant en France depuis plus de trois mois de manière stable et régulière et dont les ressources ne dépassent pas 11 670 € par an pour une personne seule.

Modalités : chèque santé permettant de réduire le montant de la cotisation annuelle d'une complémentaire santé et attestation de tiers-payant.

Montant : chèque santé de 200 € pour une personne de 16 à 49 ans.

Les bénéficiaires de l'ACS bénéficient automatiquement des tarifs sociaux d'électricité et de gaz.

Pass Contraception

Public cible : jeunes mineurs inscrits dans un lycée, un Centre de formation des apprentis, une École de la 2ème chance, un établissement de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), un établissement Maison Familiale Rurale ou inscrits dans une Mission locale.

Modalités : 8 coupons donnant accès gratuitement à deux consultations et à des analyses médicales ainsi qu'à des contraceptifs.

Financier : **Conseil régional.**

➤ Interlocuteurs de proximité :

Espaces Santé implantés dans les Missions locales

Public cible : jeunes suivis en Mission locale.

Modalités :

- Rencontre avec un infirmier ou un conseiller spécialisé (dans certaines missions locales seulement) ;
- Rencontre avec un psychologue proposant aux jeunes une écoute spécialisée (4 postes de psychologues financés par la Région) ;
- Rencontre avec différents interlocuteurs de la prévention ou du soin (CPAM, médecin généraliste, associations de prévention, etc.).

Financeurs principaux : **Conseil régional**, Agence régionale de santé (ARS)

Planning familial

Public cible : tout public.

Modalités : un centre du planning familial en Champagne-Ardenne (Reims) qui propose une écoute et des conseils sur toutes les questions touchant à la sexualité (contraception, avortement, ...). Il est complété par les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) proposant entre autre des consultations gratuites pour les mineures et la délivrance de contraceptions.

Centres de dépistage anonyme et gratuit (CDGA) et Centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST)

Public cible : tout public.

Modalités : dépistage anonyme et gratuit du SIDA et de certaines IST (hépatites...).

Localisation en Champagne-Ardenne :

- Ardennes : Charleville-Mézières, Fumay et Sedan.
- Aube : Troyes.
- Marne : Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Sézanne et Vitry-le-François.
- Haute-Marne : Chaumont, Langres et Saint-Dizier.

À compter du 1er janvier 2016, les CeGIDD (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic) seront mis en place en remplacement des CDAG et des CIDDIST.

Lieux d'écoute et de conseil destinés ou ouverts aux jeunes

Principales structures de Champagne-Ardenne :

Dans les Ardennes :

- CMP (Centre médico-psychologique) : Charleville-Mézières, Vouziers, Sedan, Rethel, Revin, Nouzonville, Givet, Fumay ;
- Antenne de Santé mentale : Charleville-Mézières.

Dans l'Aube :

- CMP : Troyes, Romilly-sur-Seine, Ervy-le-Châtel, Brienne-le-Château, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Arcis-sur-Aube, Aix-en-Othe.

Dans la Marne :

- CMP : Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, Épernay, Sainte-Menehould ;
- À Reims : ANPAA/CDPA 51 (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie / Centre départemental de prévention de l'alcoolisme), CHU clinique de Champagne, CAMP), Centre de Jour Artaud, CPCT Champagne-Ardenne - Centre Psychanalytique de Consultation et de Traitement, Point Écoute Jeunes ;
- À Châlons-en-Champagne : Passerelle Jeunes (pour les adolescents de 11 à 18 ans).

Dans la Haute-Marne :

- CMP : Saint-Dizier, Langres, Joinville ;
- PAEJ (Point Accueil Écoute Jeunes) : Joinville, Langres, Chaumont ;
- Centre Maine de Biran : Chaumont.

Exemple de dispositifs publics existants dans d'autres régions

Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les jeunes en insertion – Région Ile-de-France :

Public cible : jeunes de 18 à 26 ans, inscrits dans l'un des dispositifs du Service public régional de formation et d'insertion professionnelle (si non éligibles à la CMU-C ou à l'ACS), apprentis (sans mutuelle proposée par d'entreprise d'accueil).

Modalités : prise en charge des frais de couverture santé complémentaire.

Montant : 100 € annuels maximum.

Pass complémentaire santé – Région Pays de la Loire :

Public cible : jeunes de 15 ans à 29 ans souscrivant pour la première fois un contrat de complémentaire santé en leur nom.

Modalités : prise en charge des frais de couverture santé complémentaire.

Montant : 100 € annuels maximum.

Pass Santé + – Région Provence-Alpes-Côte d’Azur :

Public cible : jeunes de moins de 26 ans, lycéens, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, en service civique, accompagnés par une Mission locale, inscrits à Pôle emploi.

Modalités : 9 coupons liés à des prestations de prévention et d’accès à la contraception, tels que des consultations médicales, une analyse biologique et l’achat de contraceptifs.

f. Accès au sport et à la culture

Exemple de dispositifs publics existants dans d’autres régions

Pass Culture-sport – Région Pays de la Loire :

Public cible :

- Tous les jeunes inscrits en lycée, Centre de formation des apprentis, Maison familiales rurale, Institut médico-éducatif. Le Pass est remis par l’établissement ;
- Jeunes de 15 à 19 ans non scolarisés dans l’un des établissements ci-dessus (salariés, étudiants, collégiens, en recherche d’emploi, etc.). Le Pass est remis par une structure d’information (CRIJ), d’insertion (Mission locale) ou socio-éducative (FJT, centre socio-culturel, Ligue de l’enseignement, etc.).

Modalités : entrées gratuites et réductions dans différents domaines : compétitions sportives, concerts, cinéma, lecture, découverte du patrimoine, pratique artistique ou sportive...

Montant : 8 € à la charge du bénéficiaire offrant 9 pass représentant jusqu’à 160 € d’entrées gratuites et de réductions.

Carte Picardie Cursus 15-25 ans – Région Picardie :

Public cible : jeunes de 15 à 25 ans.

Modalités : carte permettant d’accéder à la culture, au sport et au tourisme.

Montant : spectacles à 3 €, 8 € pour le cinéma, 10 € pour le sport, tarifs attractifs pour les concerts de musique, etc.

B. Examen critique de la réponse publique

Il existe donc un certain nombre d'aides publiques ou de dispositifs auxquels peuvent prétendre les jeunes *NEET*, qu'ils soient de droit commun (ouvert à tous les publics) ou qu'ils leur soient spécifiques.

Si les nombreuses politiques publiques développées à l'attention des jeunes depuis les années 1970 ont eu un impact significatif sur l'accès à la formation et l'élévation du niveau de qualification, elles ne semblent toutefois pas avoir eu l'impact escompté en termes d'insertion professionnelle comme d'amélioration des conditions de vie. Bien au contraire, elles ont parfois accru voir légitimé une certaine forme de précarisation de l'entrée dans la vie active. Ainsi, en 2010, un emploi sur quatre occupé par un jeune de moins de 26 ans relève de la politique de l'emploi offrant des aides à l'employeur (notamment les contrats aidés), proportion qui monte à 60 % pour les jeunes non qualifiés³⁷.

Il faut alors questionner la pertinence d'un système d'aides mis en place et abondé depuis plus de 30 ans et qui souffre intrinsèquement d'un certain nombre de limites.

I. Un empilement des dispositifs complexifiant l'accès à l'information et le recours aux droits

Les politiques publiques à destination de la jeunesse font partie des politiques les plus segmentées. La compétence Jeunesse est ainsi divisée entre les collectivités territoriales et l'État et relève en son sein de différents ministères et directions régionales déconcentrées.

Si cette segmentation ne pose pas de problème en soi, elle souffre parfois d'une absence de concertation entre les différents acteurs institutionnels, voire d'orientations contradictoires. Ainsi, la réactivation du Comité interministériel pour la jeunesse, dans le cadre du plan Priorité Jeunesse, ne doit pas occulter le fait que les mesures initiées restent portées par des ministères distincts ; ce Comité n'associant d'ailleurs pas les collectivités territoriales, qui ont pourtant vu leurs compétences en matière de politique jeunesse s'élargir au gré des vagues de décentralisation.

Chaque acteur institutionnel peut ainsi être amené à créer des dispositifs, portant sur des thématiques spécifiques et un public cible resserré, en fonction de ses compétences. Les dispositifs sont donc déconnectés les uns des autres, sans que la cohérence de l'ensemble ne soit jamais assurée. Si la pertinence de certaines politiques publiques n'est pas à remettre en cause, cette accumulation entraîne une illisibilité du système pour les jeunes comme pour les acteurs de terrain et favorise le non-recours aux droits.

³⁷ CESE, *L'emploi des jeunes*. *Op. cit.*

« Il faut pouvoir décloisonner les dispositifs, mieux les articuler, pouvoir mieux individualiser les réponses, les parcours des jeunes »

« Les réponses adaptées pour ces jeunes ne peuvent pas être standardisées, puisqu'il leur faut justement des réponses différenciées, adaptées à leurs besoins. Il faut plusieurs systèmes, qui co-existent. Par exemple, les E2C et les EPIDE ne sont pas des systèmes concurrents, mais complémentaires car ils ne s'adressent pas au même public »

Paroles de professionnels

De même, si l'existence de nombreux acteurs institutionnels comme associatifs permet d'apporter des réponses différenciées aux jeunes, elle amène également une complexité, les jeunes ne sachant pas toujours à quel interlocuteur s'adresser.

Les jeunes doivent donc eux-mêmes devenir des techniciens de l'insertion, pour réussir à se repérer dans cet enchevêtrement d'acteurs et de dispositifs, qui ne leur sont ni présentés ni expliqués avant qu'ils n'aient besoin d'y recourir. Cette situation peut entraîner des ruptures de parcours ou *a minima* augmenter le temps passé dans la catégorie de *NEET*, faute de s'être adressé au bon moment au bon interlocuteur. Ainsi, 30 % des jeunes peu ou pas qualifiés suivis par une Mission locale s'y sont inscrits plus de deux ans après leur sortie du système scolaire³⁸, or ce sont ces jeunes qui sont le plus susceptible de connaître d'importantes périodes de chômage entrecoupées uniquement de quelques petits contrats de travail.

« On demande aux jeunes d'être acteurs de leurs vies, mais on ne leur fournit pas les outils, alors qu'ils doivent être outillés pour pouvoir être acteurs ! Les dispositifs publics se sont multipliés, spécialisés, on a segmenté le public jeune. »

Paroles de professionnel

De même, lorsque le jeune arrive à identifier le bon dispositif et qu'il répond bien à tous les critères d'éligibilité, ce n'est pas pour autant qu'il peut le mobiliser, ce qui est source d'incompréhension et de frustration. En effet, certaines politiques publiques ne sont pas abondées financièrement en conséquence. Ainsi, les crédits dédiés au CIVIS n'ont jamais atteint le niveau que prévoient les textes, crédits qui ont d'ailleurs été réduits de 10 millions d'euros pour financer la montée en charge de la Garantie jeunes³⁹. Les critères d'éligibilité aux Emplois d'avenir, pourtant définis par la loi, peuvent varier quant à eux au niveau local en fonction de l'atteinte des objectifs fixés.

³⁸ Conseil national des Missions locales (CNML), *Bilan d'activité 2007 des Missions locales*.

³⁹ CESE, *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, avis. Juin 2012.

2. Un système de solidarité reposant avant tout sur la cellule familiale

Contrairement à certains pays européens (essentiellement anglo-saxons et nordiques), l'État-providence français se caractérise par une familialisation des politiques publiques : les aides destinées à contribuer au soutien du jeune sont versées majoritairement à ses parents, lui-même disposant de peu de droits directs.

Les droits des jeunes leur sont donc avant tout octroyés en tant qu'ayant-droit de leurs parents, et ce jusqu'à un âge qui varie selon le statut du jeune. Le rattachement du jeune au foyer familial, en qualité de personne à charge, a une incidence pour sa famille jusqu'à ses 20-21 ans en ce qui concerne les prestations familiales et le rattachement à la Sécurité sociale (voire 25 ans pour la Couverture médicale universelle) et ses 21 ou 25 ans s'il poursuit des études, pour le calcul du montant de l'impôt sur le revenu (quotient familial).

Cette structuration spécifique entérine les inégalités sociales plus qu'elle ne les corrige et fait peser directement sur le budget des familles l'allongement de la période dite de jeunesse consécutif à la prolongation des études et aux difficultés d'insertion professionnelle. Ainsi, pour un tiers des ménages surendettés, c'est le financement des études des enfants qui a contribué au basculement dans cette situation⁴⁰. De même, alors que l'âge du premier emploi stable est en moyenne de 28 ans, il faut questionner la limite fixée à 20 ou 21 ans pour la prise en compte du jeune comme étant à charge de sa famille.

Face à un système de solidarité reposant avant tout sur la famille, se pose également la question de l'aide apportée aux jeunes en rupture familiale, qu'ils relèvent ou non de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), ainsi qu'aux jeunes vivant une cohabitation familiale tendue. En effet, ces jeunes ne peuvent de fait bénéficier que de très peu d'aides, aucune ne leur permettant en tant que tel de vivre décemment.

S'il faut se féliciter de l'instauration des Contrats jeunes majeurs (CJM), qui permettent à certains jeunes relevant de l'ASE de ne pas se retrouver sans aucun soutien arrivé à l'âge de 18 ans, il faut déplorer le caractère extrêmement sélectif de ces contrats ainsi que les différences d'application existant d'un département à l'autre. De plus, le CJM ne permet une continuité du suivi et de la prise en charge que jusqu'à 21 ans, âge où peu de jeunes se trouvent déjà insérés professionnellement de façon durable. Cette structuration particulière des aides publiques a une conséquence concrète : 70 % des jeunes vivant à la rue sont issus de l'ASE⁴¹ !

La France fait ainsi partie des rares pays européens, avec l'Espagne et le Luxembourg, à restreindre fortement l'accès aux jeunes de moins de 25 ans à un revenu minimum de solidarité. Si les risques de désincitation au travail sont fréquemment mis en avant pour justifier ce choix, de nombreuses études ont prouvé l'absence de lien entre le versement d'une aide sociale et le taux de chômage. On peut également se demander pourquoi les jeunes, plus que d'autres publics, seraient enclins à ne pas travailler, sauf à estimer qu'une génération entière est atteinte du syndrome de « fainéantise »... D'autre part, le fait que les jeunes soient également écartés du versement du RSA activité⁴², qui a justement pour objectif d'inciter à la reprise d'emploi, peut laisser à penser que ce choix de restreindre

⁴⁰ CESE, *op. cit.*

⁴¹ CESE, *ibid.*

⁴² La fusion annoncée du RSA activité et de la Prime pour l'emploi constitue là une réelle avancée, pondérée toutefois par des critères d'attribution qui vont entraîner un non-recours important à ce nouveau droit.

fortement l'accès des jeunes à un revenu minimum de solidarité est avant tout dicté par des considérations budgétaires.

Cette absence de revenu minimum entraîne une précarisation importante et amène les jeunes qui ne peuvent être soutenus financièrement par leurs familles à des arbitrages qui impactent profondément leurs trajectoires professionnelles et créent des ruptures de parcours. Il est ainsi fréquent que certains jeunes interrompent une formation pour accepter un contrat de travail, aussi précaire soit-il, puisque mieux rémunéré.

Au-delà de permettre d'assurer un revenu de subsistance, le versement de minima sociaux a un intérêt réel en tant que contrepartie à des engagements de démarches d'insertion. Lorsque l'individu n'a pas ou plus en lui-même la motivation pour s'inscrire dans un parcours d'insertion, l'argument financier peut représenter une motivation. Le versement du RSA est ainsi conditionné par la contractualisation d'engagements entre le bénéficiaire et la structure du Service public de l'emploi qui l'accompagne. En l'absence de leviers financiers, quel intérêt peut trouver un jeune à s'inscrire dans un système d'accompagnement où on lui impose un certain nombre de devoirs, sans qu'il ait l'impression d'avoir des droits ?

Si la Garantie jeunes constitue une réelle avancée sur la question, on peut regretter son faible nombre de bénéficiaires (100 000 jeunes prévus en 2017, alors que les jeunes *NEET* sont plus d'1,5 millions en France) ainsi que les délais de versement des aides, qui interviennent plus de deux mois après l'entrée du jeune dans le dispositif.

3. Des politiques publiques comportant de nombreux « angles morts »

L'absence de cohésion de l'ensemble du système d'aides et de dispositifs destinés aux jeunes conduit à l'existence d'un certain nombre d'« angles morts » : absence d'aide pour une thématique donnée ou non prise en compte d'une partie de la jeunesse.

S'il existe un système d'aides structuré en ce qui concerne le soutien à la scolarité initiale (aides aux collégiens, lycéens et étudiants) ainsi que de nombreux dispositifs permettant de raccrocher avec la formation et d'élever le niveau de qualification (E2C, EPIDE, parcours de formation proposé par le Conseil régional), il faut noter la quasi-absence d'actions structurées visant à remobiliser les jeunes éloignés de l'emploi et de la formation.

Ainsi, la Garantie Jeunes propose un accompagnement individuel et collectif intensif dès l'entrée dans le dispositif. Or, certains jeunes sont tellement démobilisés, face au sentiment de n'avoir aucune chance sur le marché du travail, qu'ils ne peuvent pas s'inscrire immédiatement dans un parcours aussi exigeant en termes d'assiduité et d'implication personnelles.

Il manque donc des « sas » (à l'image du SAS-Bilan proposé aux décrocheurs par l'Éducation nationale), des espaces où les jeunes puissent se remobiliser, en fonction de leurs besoins et sans enjeu direct d'insertion ni risque d'exclusion du système si la progression du jeune ne se fait pas au rythme pensé par l'institution.

« Certains jeunes ne sont pas en capacité d'intégrer un emploi ou une formation car il reste beaucoup de freins à lever, de savoir-être à acquérir. Tout un travail d'accompagnement est donc nécessaire en amont, avant que le jeune soit prêt à travailler ou à se former. »

Paroles de professionnel

L'existence de ces sas permettrait de plus de mieux gérer les temps d'attente avant l'intégration d'une mesure de formation, d'un stage ou avant de repasser un examen ou concours. En effet, il se passe parfois plusieurs mois voire une année entre le moment où un jeune formule une demande et où il peut intégrer le dispositif ou projet demandé. Ces temps d'attente sont autant de risques de décrochage ou de démobilitation pour un jeune. Cette question a d'ailleurs été intégrée dans le nouveau droit au retour en formation initiale : une solution transitoire doit être proposée à tout jeune en faisant la demande, dans l'attente qu'il puisse réintégrer le cursus souhaité.

« Il y a un certain laps de temps entre le 1^{er} rendez-vous à Pôle emploi ou à la Mission locale et l'étape suivant du parcours d'insertion. Si le jeune n'est pas mobilisé tout de suite, il y a le risque de le perdre. Comment mobilise-t-on le jeune entre deux étapes de parcours d'insertion ? »

« Chaque jeune a ses propres difficultés. Il faut des réponses appropriées à chaque cas. Lorsque le jeune est prêt à s'engager dans une démarche active, il doit pouvoir rencontrer une personne ressource immédiatement disponible. Lorsque le jeune n'est pas encore prêt, il n'est pas nécessaire de le convoquer toutes les semaines. Le jeune doit savoir que lorsqu'il en ressent le besoin, un interlocuteur est disponible pour l'accompagner »

Paroles de professionnel

Si de nombreuses associations d'éducation populaire, d'insertion ou de solidarité mettent fréquemment en place des actions de remobilisation, elles sont généralement soumises aux aléas du financement public et sont d'ailleurs rarement jugées prioritaires par les financeurs.

Or, confrontés à des échecs scolaires et/ou des expériences négatives sur le marché de l'emploi, certains jeunes ont besoin de retrouver confiance en eux et en leurs capacités, avant même de pouvoir se projeter dans une reprise de parcours d'insertion. Ces actions de remobilisation par le sport ou la culture et de travail sur l'estime de soi sont d'ailleurs des leviers utilisés dans la prise en charge des jeunes délinquants (notamment dans les Centres éducatifs fermés), car ayant une réelle pertinence et plus-value dans l'accompagnement.

Outre la quasi-absence de dispositifs structurés et financés de façon pérenne visant à la remobilisation des jeunes, il faut déplorer le peu de moyens alloués à la réintégration dans le système des jeunes « invisibles ». En effet, la majorité des aides et dispositifs ne sont mobilisables que par l'intermédiaire d'une structure d'accompagnement. Or, certains jeunes ne s'inscrivent dans aucun système et restent donc invisibles et éloignés de toute prise en charge. Il faut souligner ici le rôle indispensable des éducateurs, médiateurs, arpenteurs de rue, qui vont directement sur le terrain dialoguer avec ces jeunes et tentent de les raccrocher, les réintégrer au système institutionnel. Toutefois, ce travail de proximité prend

du temps et ne produit pas de résultats immédiatement quantifiables en termes d'insertion dans l'emploi, indicateur privilégié par les financeurs.

« L'accompagnement repose sur la libre adhésion du jeune. Cela demande du temps, de la confiance... avant la mise en place de toute action éducative »

Paroles de professionnel

4. Des indicateurs trop orientés

Afin d'évaluer les effets des dispositifs, aides et actions des acteurs financés par les institutions, celles-ci ont mis en place un certain nombre d'indicateurs.

Si la formalisation d'indicateurs répond bien aux exigences d'efficacité et d'efficience de l'action publique, on peut toutefois regretter qu'un des seuls prismes retenus pour juger de la pertinence des actions en direction des jeunes soit celui de l'insertion professionnelle. Sont ainsi observés avec attention les taux d'accès à la formation et à l'emploi durable (CDD de plus de six mois ou CDI).

Dans un marché du travail où 86 % des embauches réalisés au dernier trimestre 2014 l'ont été en CDD⁴³, il faut questionner la pertinence du maintien du CDI comme indicateur unique de l'insertion professionnelle. De même, le fait de quantifier le nombre de contrats de travail sans chercher à les qualifier semble peu pertinent. Ainsi, un jeune peut trouver un CDD de 3 mois dans un secteur d'activité correspondant à son projet professionnel, contrat temporaire qui lui servira de tremplin. Il peut également se résoudre, faute de mieux, à accepter un CDI à temps partiel, dans un secteur d'activité ne correspondant pas du tout à sa formation. Son premier contrat ne sera pas comptabilisé comme un emploi durable ; le deuxième le sera alors même qu'il risque de complexifier son insertion et son déroulé de carrière.

« Les emplois sont de plus en plus morcelés et les CDI de plus en plus rares. Outre la question du volume d'emploi disponible se pose la question du travail morcelé. Les jeunes, eux, ont bien intégré cette évolution mais pas les politiques publiques, ni les outils statistiques publics »

Paroles de professionnel

Enfin, ces indicateurs centrés sur l'accès à la formation ou à l'emploi mettent de côté le jeune, ses difficultés et son parcours. À financement égal, il semble ainsi plus profitable pour les structures d'accompagnement d'aider en priorité les jeunes les moins en difficulté, qui ne nécessitent pas une prise en charge intensive sans certitude de sortie positive à court terme vers la formation ou l'emploi. De même, soumis à des objectifs précis en termes d'insertion, les centres de formation peuvent être amenés à sélectionner en priorité les jeunes les plus employables. Cette structuration explique probablement pour partie l'élévation progressive

⁴³ Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), *Des entrées et des sorties de main d'œuvre plus fréquentes au 4e trimestre 2014*. DARES Indicateurs, n°038, mai 2015.

de l'âge des demandeurs d'emploi entrant en formation qualifiante, l'insertion des publics jeunes étant plus aléatoire que celle de publics plus âgés.

S'il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'existence même d'indicateurs, il faut toutefois souligner l'effet pervers qu'ils peuvent avoir, conduisant à un écrémage des publics. Se pose alors la question de la place laissée aux jeunes les plus en difficultés, nécessitant plus d'accompagnement pour des résultats plus nuancés en termes d'insertion professionnelle.

« La nouveauté, avec le fonds européen IEJ, c'est qu'il n'y a pas d'objectifs chiffrés précis, déclinés localement. Il n'y a pas non plus de paiement aux résultats en termes d'insertion durable ou aux nombres d'actes professionnels réalisés.

L'objectif de l'accompagnement IEJ c'est d'accompagner au bon moment les bons jeunes. »

Paroles de professionnel

La focale mise sur l'insertion professionnelle n'est probablement pas la seule pertinente lorsqu'il s'agit de soutenir des jeunes *NEET* dans leur autonomisation, puisqu'elle ne prend pas en compte le jeune dans son intégralité et dans sa réalité de vie. À un âge où le jeune construit tout autant son projet de vie que son projet professionnel, les indicateurs visant à mesurer l'impact des actions et dispositifs activés doivent prendre en compte d'autres aspects que la seule insertion dans l'emploi. La resocialisation, l'activation des droits sociaux, l'autonomisation et la capacité à faire des choix éclairés, l'intégration dans la vie de la Cité, l'engagement dans des dynamiques collectives, etc. sont autant d'éléments structurants pour le devenir de l'individu, qui doivent être mieux pris en compte par les financeurs.

5. Un manque d'implication des acteurs et des usagers dans la définition des politiques publiques

Si des pratiques de consultation voire de co-construction des politiques publiques émergent progressivement, la grande majorité des dispositifs pensés pour les jeunes le sont encore sans confrontation directe avec la réalité et la complexité du terrain. Il s'agit de dispositifs descendants, dont le cadre rigide est posé par l'administration sans même parfois de concertation entre les différentes institutions.

La mise en place de la Garantie Jeunes en est un bon exemple. L'administration étatique a formalisé un modèle d'accompagnement unique, avec un cadencement et une durée normés. Alors que le système devrait s'adapter à la situation et aux besoins du jeune, on demande une fois de plus à celui-ci de s'adapter à un système standardisé⁴⁴.

Les institutions gagneraient probablement à mieux reconnaître et prendre en compte la maîtrise d'usage des acteurs de terrain et des jeunes, dans la conception des dispositifs. Les propositions formalisées dans le cadre de la plate-forme « Pour un big bang des politiques

⁴⁴ Pour un big bang des politiques Jeunesse !, *Rapport alternatif au plan Priorité jeunesse*. Juin 2015.

Jeunesse »⁴⁵ ou des initiatives portées directement par des jeunes, comme le socle de propositions du réseau « Arrêtez de nous mettre dans vos cases » issu de différentes Missions locales⁴⁶, sont autant d'exemples concrets de l'intérêt de ce type de démarches d'association voire de co-construction des acteurs et bénéficiaires des politiques publiques.

De même, alors que tous les acteurs de terrain reconnaissent l'importance du travail partenarial, ils déplorent l'absence de financement de ce temps par les institutions publiques. Monter des partenariats, fédérer un réseau d'acteurs, l'animer, mettre en place des temps d'échanges sont autant d'activités indispensables pour accompagner au mieux le jeune dans son autonomisation et son émancipation. Or, malgré de fortes injonctions dans ce sens de la part des pouvoirs publics, force est de constater que ce temps passé est peu pris en compte et financé. Pis, les logiques d'appel à projets mettent fréquemment ces structures en concurrence les unes par rapport aux autres.

« Il faut développer les partenariats, améliorer la connaissance du jeune qu'ont les différents acteurs, faire du lien autour du jeune. Si un jeune est suivi par plusieurs structures, chacune ne dispose que de l'information que le jeune lui a communiquée, il n'y a pas de mise en cohérence des discours tenus par les acteurs. »

« Il faut que toute la communauté qui intervient autour du jeune ait une même ligne, une cohérence »

Paroles de professionnel

⁴⁵ Voir Annexe 3 p. 95

⁴⁶ Voir Annexe 4 et 5 p. 99 et 100

V. AVIS

Président : Christian BLANCKAERT
Séance plénière du 16 octobre 2015

Rapporteuse : Laura SAMMUT FARADONI
Avis adopté à l'unanimité

Si les difficultés d'insertion socio-professionnelle des jeunes étaient déjà préoccupantes avant la crise économique de 2008, elles ont pris aujourd'hui une ampleur dont les pouvoirs publics doivent prendre la mesure. La Champagne-Ardenne est ainsi la région française qui compte la plus importante proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans n'étant ni en emploi, ni en formation (les jeunes *NEET*⁴⁷).

Cette situation recoupe diverses réalités, du jeune sorti non diplômé du système scolaire et cumulant les difficultés socio-professionnelles au jeune diplômé du supérieur s'octroyant une année de césure avant d'entrer dans la vie active. Toutefois, un certain nombre de ces jeunes courent un risque élevé de connaître une exclusion professionnelle et sociale durable.

Le CESER a rappelé, dans son auto-saisine sur l'Autonomie des jeunes en Champagne-Ardenne (2011), tout l'enjeu que représente l'accession des jeunes à l'autonomie et à l'indépendance, pour l'avenir économique, social et démographique de la région. Aujourd'hui, le CESER s'alarme des conséquences socio-économiques de ce décrochage

d'une partie de la jeunesse et souhaite interpeler le Conseil régional sur la situation des 43 000 jeunes *NEET* champardennais âgés de moins de 30 ans.

Le Conseil régional de Champagne-Ardenne, dans le cadre notamment de ses compétences en matière d'orientation et de formations professionnelles, mène depuis plusieurs années des actions spécifiques à destination des jeunes *NEET*. L'État et l'Union européenne se sont également saisis de cette problématique. Toutefois, au vu de l'augmentation constante du nombre de jeunes *NEET* et face au risque de voir cette situation se pérenniser pour les jeunes les plus en difficultés, il semble nécessaire d'accroître ou de faire évoluer les réponses publiques apportées.

Être un jeune *NEET*, quelles réalités et quelles conséquences ?

Le terme de *NEET* désigne tout jeune, âgé de 16 à 25 ou 29 ans - selon la définition de la jeunesse retenue, qui vit à un instant donné un éloignement, plus ou moins important et préoccupant, du marché du travail ou de la formation.

⁴⁷ *Neither in employment nor in education and training.*
Par commodité de lecture, nous utilisons cet acronyme dans notre texte.

Derrière ce statut se cache différentes réalités, qui appellent donc à des réponses publiques diversifiées. Alors que certains jeunes *NEET* bénéficient d'un capital scolaire, culturel, social et/ou économique leur permettant d'opérer des choix et de rebondir plus aisément, d'autres cumulent des difficultés qui obèrent leurs chances d'insertion.

Différents facteurs accroissent le risque de devenir *NEET* et de se maintenir dans cette situation.

Le niveau de formation obtenu joue un rôle prépondérant en termes de qualité et de rapidité de l'insertion : 48% des jeunes sans diplôme sont ainsi toujours en recherche d'emploi trois ans après leur sortie du système scolaire. À niveau de formation égal, les jeunes femmes sont plus susceptibles d'être *NEET* que les jeunes hommes.

De même, le fait de vivre dans un territoire reculé ou enclavé augmente la probabilité de devenir *NEET*, l'éloignement entre leur localisation résidentielle et la localisation des principaux centres d'emplois pénalisant les jeunes les moins mobiles.

La situation sociale du jeune et de sa famille a également, en France plus que dans d'autres pays européens, un impact fort sur le risque de devenir *NEET*. Absence de ressources financières pour financer la poursuite d'études et la prise d'autonomie, absence de réseaux, etc. sont autant de freins à l'insertion professionnelle des jeunes.

Enfin, la structuration duale du marché du travail français a accentué les effets de la crise économique de 2008 sur les jeunes. Ceux-ci sont plus fréquemment en emploi à durée déterminée que le reste des actifs, or ce sont ces contrats temporaires qui servent en priorité de variable d'ajustement lorsque la conjoncture économique se dégrade.

Si le passage dans la catégorie de *NEET* est devenu une étape quasiment incontournable de l'entrée des jeunes dans la vie active, cette situation, lorsqu'elle perdure, peut avoir des impacts importants sur l'individu mais également sur la société et l'économie.

En effet, l'absence de perspectives d'emploi et/ou de formation a un impact certain sur l'estime et la confiance en soi, ce qui peut entraîner mal-être, troubles dépressifs, addictions, violences, etc.

De même, l'absence de ressources et la quasi inexistence de minima sociaux auxquels peuvent prétendre les jeunes *NEET* de moins de 26 ans entraînent ceux qui ne peuvent compter sur un soutien familial dans une réelle précarité. Ainsi, 25,5% des jeunes ménages champardennais de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté et disposent donc de moins de 987€ par mois pour vivre, pour une personne seule.

Enfin, les importantes difficultés d'insertion professionnelle de certains jeunes risquent d'impacter durablement leurs trajectoires professionnelles, sans même évoquer le niveau de leur retraite.

Si un maintien prolongé dans cette catégorie de *NEET* a des conséquences importantes sur les individus, les conséquences sociétales et économiques ne doivent pas être minorées.

Ainsi les jeunes *NEET* présentent des niveaux de confiance institutionnelle et un degré d'intérêt et de participation à la vie politique et à la vie de la Cité plus faible que les autres jeunes ; ces trois éléments étant fondamentaux pour la durabilité des systèmes démocratiques.

De même, les conséquences économiques de l'absence de participation des jeunes *NEET* au marché du travail sont nombreuses : moindre consommation des ménages, dégradation des capacités de production, perte de compétitivité, baisse des recettes fiscales et des cotisations obligatoires, accroissement des dépenses sociales, etc. Le coût des jeunes *NEET* est ainsi estimé à 1,1% du PIB français, soit près de 22,1 milliards d'euros.

Quelles prises en compte des jeunes *NEET* dans les politiques publiques ?

Il existe un certain nombre d'aides publiques ou de dispositifs auxquels peuvent prétendre les jeunes *NEET*, qu'ils soient de droit commun (ouverts à tous) ou qu'ils leur soient spécifiques. Certaines réponses publiques apportées aux besoins des jeunes ont prouvé leur pertinence, comme la politique d'orientation professionnelle et d'élévation des qualifications portée par le Conseil régional. Toutefois, les politiques publiques à destination des jeunes, et des jeunes *NEET* en particulier, comportent un certain nombre de limites, sur lesquelles le CESER souhaite attirer l'attention du Conseil régional.

La segmentation des politiques Jeunesse et l'absence de pilotage général a ainsi conduit à un empilement des réponses et des dispositifs, portant sur des thématiques et des publics spécifiques et étant déconnectés les uns des autres. Cette accumulation entraîne une illisibilité du système pour les jeunes comme pour les acteurs de terrain et favorise le non-recours aux droits et les ruptures de parcours.

La familialisation des politiques publiques, qui caractérise la France, fait reposer le système de solidarité mis en place par l'État, sur la famille. Si la 1^{ère} responsabilité

du soutien des jeunes *NEET* leur incombe bien, ce système renforce de fait les inégalités sociales plutôt que de les corriger. La quasi absence d'aides globales destinées à soutenir financièrement le jeune et la segmentation des aides publiques portées par les différentes institutions peuvent ainsi conduire certains jeunes dans des situations inextricables, ne pouvant bénéficier d'aucun dispositif car n'ayant pas le bon besoin et le bon statut au bon moment et auprès du bon interlocuteur.

En effet, cette absence de cohésion générale du système d'aides conduit à l'existence d'un certain nombre d'« angles morts » des politiques publiques. Ainsi, il existe trop peu d'actions institutionnalisées visant à remobiliser les publics en amont d'un parcours d'insertion. De même, certains jeunes *NEET* sont très peu pris en compte dans la réponse publique : jeunes décrocheurs du supérieur, jeunes « invisibles » se tenant à l'écart de toute prise en charge institutionnelle, etc..

La formalisation d'indicateurs quasi exclusivement centrés sur les résultats en termes d'insertion (accès à une formation qualifiante ou à un emploi de plus de six mois) a également une incidence sur la prise en charge dont peuvent bénéficier les jeunes *NEET*, et notamment les jeunes les plus en difficultés. À financement égal, il semble plus profitable pour une structure d'accompagnement d'aider en priorité les jeunes qui ne nécessiteront pas une prise en charge intensive et pour lesquels les résultats en termes d'insertion seront plus rapidement lisibles. Enfin, à un âge où le jeune construit tout autant son projet de vie que son projet professionnel, il semble indispensable de considérer d'autres aspects que la seule insertion dans l'emploi, trop réductrice.

Alors que de nombreuses structures interviennent, aux côtés des institutions, pour informer et accompagner les jeunes *NEET*, il faut également constater un manque d'implication, d'association de ces structures ainsi que des jeunes *NEET* eux-mêmes dans la définition des politiques publiques, encore trop standardisées et normées sans confrontation directe avec la réalité et la complexité du terrain. Enfin, alors que le travail partenarial est l'une des clés de l'amélioration de la prise en charge des jeunes *NEET*, les différentes structures se trouvent trop fréquemment en compétition les unes par rapport aux autres lorsqu'il s'agit d'obtenir une subvention ou de répondre à un appel à projets.

Les préconisations du CESER :

Au vu des difficultés rencontrées par les jeunes *NEET* et des limites actuelles de la réponse publique, le CESER réitère son souhait exprimé dans l'avis sur l'Autonomie des jeunes (2011) que la Région « coordonne une politique jeunesse à travers un schéma régional, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels l'État ».

À ce titre, le CESER salue le travail du Conseil régional pour la mise en place du Service public régional de l'orientation (SPRO), qui permet d'assurer le lien et la cohérence entre les interventions des différents acteurs et estime qu'une démarche analogue pourrait être conduite sur le thème de la jeunesse.

Par ces différentes interventions, le Conseil régional est, pour le CESER, un acteur clé du traitement de la problématique des jeunes *NEET*.

Le CESER préconise donc au Conseil régional :

• De favoriser l'accès des jeunes à l'information :

La multiplicité des dispositifs et des acteurs complexifie l'accès des jeunes à l'information et leur recours aux droits.

Le CESER apprécie la participation de la Région à l'expérimentation menée par l'État sur l'amélioration de l'information des jeunes. Toutefois, celle-ci ne porte que sur une partie des dispositifs d'aide aux jeunes, ne s'intéresse pour le moment qu'aux étudiants et concerne avant tout la mise en place d'outils numériques.

Le CESER estime que la dématérialisation de l'information ne peut être l'unique solution, car elle laisse de côté un certain nombre de jeunes et suppose que les

jeunes soient dans une démarche proactive. Le CESER souhaite que la Région établisse ou fasse établir un guide qui recenserait de façon exhaustive toutes les aides et structures qui sont à disposition des jeunes dans les différents domaines et aux différentes étapes de leur vie, à l'exemple du guide « Jeunes à Reims » établi par le Centre régional information jeunesse (CRIJ). Ce guide pourrait, dans un premier temps, être remis à chaque jeune lycéen, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle ou en démarches d'insertion.

Le Président de la République a annoncé le 6 mai 2015 vouloir modifier le contenu de la Journée Défense et citoyenneté (JDC) pour en faire une « Journée de formation et d'information », reprenant là une proposition du réseau « Arrêtez de nous mettre dans vos cases » issu des Missions locales. Le CESER salue cette proposition et souhaite que le Conseil régional s'associe à cette refonte afin que l'information dispensée soit adaptée aux réalités locales.

- **De lutter contre le non-recours aux droits :**

Le CESER souhaite que le Conseil régional évalue les dispositifs qu'il a mis en place à destination des jeunes *NEET* ou pouvant les concerner, et notamment ceux dont les crédits sont sous-consommés, afin d'identifier quelles sont les raisons du non-recours à certains droits et quelles mesures correctives mettre en œuvre.

Cette évaluation porterait sur différents dispositifs relevant de diverses thématiques : politique d'orientation et de formations professionnelles, mobilité régionale (Pass'Solidaire), mobilité européenne (Mevipro et Eurodyssée), santé (Pass'Contraception), etc.

Le CESER souhaite que la Région porte un regard spécifique sur l'élévation de la moyenne d'âge des stagiaires de la formation professionnelle entrant en formation qualifiante, qui pose la question de l'accès des jeunes demandeurs d'emploi à la qualification.

Le CESER préconise que ce travail soit mené en y associant les prescripteurs mais également les usagers de ces dispositifs.

- **De décloisonner les dispositifs et de les adapter afin qu'ils correspondent mieux aux réalités vécues par les jeunes :**

Le Conseil régional a fait le choix de mettre en place un service Jeunesse gérant peu de dispositifs en propre et de nommer des référents Jeunesse dans ses autres services. D'autres Conseils régionaux ont privilégié la création d'un service Jeunesse aux compétences élargies. Dans le cadre de la mise en place des nouvelles régions, le CESER estime pertinent que soit effectué un bilan de l'organisation des services tel que choisi en Champagne-Ardenne : les différents services sont-ils sensibilisés à la question de la jeunesse, y a-t-il suffisamment de décloisonnement entre les services sur cette thématique ?

Le CESER encourage la Région à décloisonner ses dispositifs, en raisonnant moins en termes de statut des publics que de difficultés rencontrées, à l'image des choix opérés par d'autres Conseils régionaux, comme celui d'Île-de-France qui propose une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé ouverte aux étudiants boursiers et aux jeunes en insertion.

Le CESER souhaitait, dans son avis sur l'Autonomie des jeunes (2011), que soit mise en place par l'État une allocation d'autonomie des jeunes, visant à

« permettre à chaque jeune de pouvoir s'assumer a minima financièrement, et donc de suivre des études où il le souhaite, de se loger, de se nourrir et de se cultiver ». Face au cloisonnement des dispositifs, le CESER insiste pour que la Région étudie la possibilité d'en fusionner certains afin de privilégier la mise en place d'une aide plus globale et moins spécifique, mobilisable par le jeune ou via une structure d'accompagnement. L'exemple de la carte Jeunes Nouveau monde mis en place par la Région Auvergne semble particulièrement intéressant à suivre pour le CESER : il s'agit d'une carte prépayée, d'un montant de 200 à 600€, que les jeunes, sur critères sociaux, peuvent utiliser pour financer différentes prestations en fonction de leurs besoins (ex. : permis de conduire, abonnement de transport en commun, assurance logement, mutuelle santé, etc.).

- **D'avoir une vigilance sur certains publics ou besoins qui semblent peu pris en compte par les politiques publiques :**

Il n'y a pas un jeune *NEET*, mais des jeunes *NEET*, aux profils et aux besoins diversifiés.

À ce titre, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur certains profils de jeunes, pour lesquels les réponses publiques semblent trop limitées :

- Les jeunes « invisibles » : certains jeunes *NEET* se trouvent à l'écart de toute prise en charge institutionnelle. Le rôle des acteurs de proximité, des éducateurs de prévention est ici indispensable. Le CESER souhaite que soit entamée une réflexion sur les actions permettant de capter les jeunes éloignés et de fédérer l'ensemble des acteurs intervenants autour d'eux. Cela pourrait faire l'objet d'une commande spécifique du Conseil régional au CESER.

- Les jeunes décrocheurs du supérieur : ces jeunes ne sont pas identifiés comme rencontrant des difficultés, or la démocratisation des études supérieures entraîne un nombre croissant de jeunes décrocheurs. Le CESER souhaite que soient développés des outils spécifiques d'accompagnement de ces publics (ex. : bilans de compétences) visant à leur permettre de rebondir au sein du supérieur ou de l'apprentissage ou d'intégrer la vie professionnelle.

- Les jeunes parents, et notamment les jeunes femmes à la tête de foyers monoparentaux : la reprise de formation ou l'accès à l'emploi est fortement complexifiée lorsque le jeune est chargé de famille. Le CESER souhaite que la Région étudie la possibilité de mise en place d'un accompagnement spécifique de ces publics et d'une aide financière à la levée des freins liés notamment aux frais de garde, à l'exemple du Fonds régional d'incitation à la formation des femmes mis en place par la Région Alsace.

De même, le CESER s'inquiète de la diminution des capacités d'hébergement dans des structures adaptées aux jeunes et proposant un accompagnement socio-professionnel. Le CESER réitère sa préconisation émise dans son avis sur l'Autonomie des jeunes (2011) que la Région « s'impose comme chef de file de l'organisation de l'habitat des jeunes, en mettant en place un schéma régional du logement des jeunes ».

- **De systématiser le développement d'actions de remobilisation en amont du parcours d'insertion :**

Si le Conseil régional a mis en place des dispositifs et formations préalables à l'accès à la formation qualifiante ou à l'emploi, il existe peu d'actions de

remobilisation se situant en amont du parcours d'insertion et visant à « raccrocher » le jeune. De nombreuses initiatives locales voient le jour, mais sont soumises aux aléas du financement public et peinent à être pérennisées.

Le CESER souhaite que la Région intègre dans son offre de formations des dispositifs de remobilisation par le sport ou la culture, de travail sur l'estime de soi, etc. Le CESER incite la Région à capitaliser sur les expérimentations menées à l'heure actuelle dans le cadre des fonds européens FSE et IEJ et de son appel à projets SOLID'R (Soutien à la lutte contre les discriminations et l'initiative citoyenne et solidaire en direction des jeunes de la Région). Cet appel à projets pourrait d'ailleurs servir de base à des expérimentations sur les outils de remobilisation des publics jeunes, outils qui devraient par la suite être pérennisés en fonction des résultats obtenus.

Parmi les dispositifs pouvant permettre à un jeune de raccrocher, le Service civique peut être un outil intéressant, à condition qu'il soit adapté aux difficultés rencontrées par le jeune (mise en place d'un tutorat renforcé, travail sur le projet professionnel, etc.). Certains Conseils régionaux proposent des aides spécifiques aux structures accueillant des jeunes décrocheurs en Service civique ; d'autres comme la Région Alsace proposent des modules d'accompagnement professionnel pour les jeunes bénéficiaires de ce dispositif ayant au plus un niveau baccalauréat. Alors que le nombre de volontaires est appelé à augmenter dans les prochains mois, le CESER souhaite que la Région initie une réflexion sur l'utilisation de ce dispositif comme outil de remobilisation.

- **De systématiser le développement d'actions favorisant la rencontre avec des professionnels**

L'absence de connaissance des métiers, de compréhension des codes de l'entreprise, de réseaux, etc. sont autant de freins à l'orientation et à l'insertion des jeunes.

Le CESER souhaite que le Conseil régional travaille à promouvoir :

- Les liens entre les entreprises et les structures accompagnant les jeunes : de nombreuses entreprises s'engagent en faveur de l'insertion des jeunes mais ne connaissent pas l'existence de structures pouvant les aider à mettre en place des actions spécifiques ou pouvant servir de médiateurs (ex. : les Missions locales, les E2C, etc.).
- Les réseaux de parrainage : il s'agit d'un levier efficace pour de nombreux jeunes, notamment les jeunes diplômés qui ne bénéficient pas de réseaux personnels. L'absence de statut de « parrain-marraine » complexifie le développement de ces réseaux et le CESER souhaite que le Conseil régional interpelle l'État sur ce vide juridique.

Le CESER réitère également sa préconisation émise dans son avis sur Le portail des stages et de l'alternance en entreprises (2010). La création d'un tel portail régional permettrait d'aplanir certaines inégalités face à l'accès à l'information, aux stages et aux contrats en alternance.

- **De systématiser le recours à la maîtrise d'usage des jeunes**

Le CESER souhaite que soit systématisé la prise en compte de la parole des jeunes et de leur maîtrise d'usage quant aux dispositifs qui s'adressent à eux, pour que

les politiques publiques soient plus adaptées à leurs réalités et leurs besoins.

Dans ce cadre, le CESER rappelle qu'il souhaite être destinataire du bilan d'actions de la Région quant à la mise en place de Rencontres Région Jeunes dans le cadre de la Transfo.

Le CESER préconise au Conseil régional de soutenir, voire initier des projets visant à faire émerger et mieux prendre en compte la parole des jeunes, et de veiller à ce que soient associées les différentes structures accompagnant les jeunes en proximité. Ces actions, qui développent la citoyenneté, doivent bénéficier à tous les jeunes, et notamment à ceux les plus en difficultés.

Le CESER encourage le Conseil régional à étudier les dispositifs de participation des jeunes mis en place dans les Régions Lorraine et Alsace.

- **De renforcer son soutien aux acteurs de terrain :**

Le CESER rappelle l'importance des actions mises en place par les acteurs de terrain, en contact direct avec les jeunes, et leur rôle clé en matière d'information et d'accompagnement des jeunes, et insiste sur la nécessité de renforcer le soutien du Conseil régional.

La Région, par sa position, se trouve en situation de pouvoir assurer le lien et la coordination entre tous les acteurs de la jeunesse, comme elle a su le faire dans le cadre des Rencontres Région Jeunes.

À ce titre, le CESER estime que le Conseil régional doit privilégier les conventions pluri-annuelles avec les différents acteurs intervenant sur le champ de la Jeunesse (acteurs de l'insertion, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, etc.). Cela afin d'assurer, d'une part, la

pérennité des actions comme des structures les mettant en œuvre et d'autre part leur complémentarité plutôt que leur mise en concurrence. Ces conventions pourraient s'intégrer dans le schéma régional de la Jeunesse que le CESER appelle de ses vœux.

Enfin, le CESER souhaite que le Conseil régional porte un regard sur l'amélioration des indicateurs utilisés pour évaluer l'efficacité et l'efficience des dispositifs qu'il finance. Ceux-ci devraient mieux prendre en compte la situation du jeune dans sa globalité (insertion sociale comme professionnelle) ainsi que le travail d'accompagnement et de partenariat des structures de terrain, afin qu'il ne soit pas plus intéressant de soutenir un jeune qui ne rencontre pas de difficultés particulières.

VI. SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

- **AAH** - Allocation aux adultes handicapés
- **ACCRES** - Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise
- **ACI** - Atelier chantiers d'insertion
- **ACS** - Aide au paiement d'une complémentaire santé
- **AGEPI** - Aide à la garde d'enfants pour parents isolés
- **AI** - Association intermédiaire
- **AIJ** - Accompagnement intensif des jeunes
- **ANI** - Accord national interprofessionnel
- **ANLCI** - Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
- **APEC** - Agence pour l'emploi des cadres
- **APEME** - Accompagnement préparatoire à l'entrée et au maintien dans l'entreprise
- **APIV** - Accompagnement professionnel individuel en faveur des volontaires du service civique
- **APL** - Aide personnalisée au logement
- **ARE** - Allocation de retour à l'emploi
- **AREJ** - Association rémoise pour l'emploi des jeunes
- **ARS** - Agence régionale de santé
- **ASE** - Aide sociale à l'enfance
- **ASS** - Allocation de solidarité spécifique
- **ATA** - Allocation temporaire d'attente
- **BAFA** - Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
- **BAFD** - Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
- **BEP** - Brevet d'études professionnelles
- **BIJ** - Bureaux Information Jeunesse
- **BTS** - Brevet de technicien supérieur
- **CAF** - Caisse d'allocations familiales
- **CAP** - Certificat d'aptitude professionnelle
- **CCAS** - Centre communal d'action sociale
- **CDD** - Contrat à durée déterminée
- **CDGA** - Centres de dépistage anonyme et gratuit
- **CDI** - Contrat à durée indéterminée
- **CFA** - Centre de formation d'apprentis
- **CGIDD** - Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic
- **CHRS** - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- **CIAS** - Centre intercommunal d'action sociale
- **CIDDIST** - Centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
- **CIVIS** - Contrat d'insertion dans la vie sociale
- **CJM** - Contrat jeunes majeurs
- **CMP** - Centre médico-psychologique
- **CMU** - Couverture maladie universelle
- **CNED** - Centre national d'enseignement à distance
- **CPAM** - Caisse primaire d'assurance maladie

- **CPEF** - Centre de planification et d'éducation familiale
- **CPF** - Compte personnel de formation
- **CRAJEP** - Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
- **CRIJ** - Centre régional information jeunesse Champagne-Ardenne
- **CSP** - Catégorie socio-professionnelle
- **CUI** - Contrat unique d'insertion
- **DAEU** - Diplôme d'accès aux études universitaires
- **DIL** - Défi Illettrisme
- **DIMA** - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance
- **DIRECCTE** - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.
- **DRJSCS** - Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- **DUT** - Diplôme universitaire de technologie
- **E2C** - École de la 2e chance
- **EI** - Entreprise d'insertion
- **ÉPIDE** - Établissement public d'insertion de la défense
- **ETTI** - Entreprise de travail temporaire d'insertion
- **FAJ** - Fonds d'aide aux jeunes
- **FGIF** - Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes
- **FJT** - Foyers de jeunes travailleurs
- **FSE** - Fonds social européen
- **FSL** - Fonds de solidarité pour le logement
- **FUAJ** - Fédération unie des auberges de jeunesse
- **GEIQ** - Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification
- **IEJ** - initiative pour l'emploi des jeunes
- **JAMO** - Jeunes avec moins d'opportunités
- **JDC** - Journée défense et citoyenneté
- **LFAJ** - Ligue française des auberges de jeunesse
- **MC** - Mention complémentaire
- **MSA** - Mutualité sociale agricole
- **NACRE** - Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise
- **NEET** - *Neither in employment nor in education and training*
- **OCDE** - Organisation de coopération et de développement économiques
- **PAEJ** - Point accueil écoute jeunes
- **PAIO** - Permanences d'accueil, d'information et d'orientation
- **PAS** - Prêt d'accession sociale
- **PIJ** - Points information jeunesse
- **PMSMP** - Période de mise en situation en milieu professionnel
- **POP** - Prestation d'orientation professionnelle
- **PSAD** - Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs
- **QPV** - Quartier prioritaire de la Politique de la ville
- **RPRFP** - Réseau public régional de formation professionnelle
- **RQ** - Régies de quartier
- **RSA** - Revenu de solidarité active
- **SDP** - Service départemental de prévention
- **SIAE** - Structures d'insertion par l'activité économique

- **SIEI** - Système interministériel d'échange d'informations
- **SMIC** - Salaire minimum interprofessionnel de croissance
- **SMV** - Service militaire volontaire
- **SPRO** - Service public régional de l'orientation
- **SVE** - Service volontaire européen
- **TER** - Transport express régional
- **UFOLEP** - Union française des œuvres laïques d'éducation physique
- **URHAJ** - Union régionale pour l'habitat des jeunes
- **VAE** - Validation des acquis de l'expérience
- **VIA** - Volontariat international en administration
- **VIE** - Volontariat international en entreprise
- **VSI** - Volontariat de solidarité internationale
- **ZEP** - Zone d'éducation prioritaire
- **ZRR** - Zone de revitalisation rurale

Les niveaux de formation :

- **Sans certification validée** : sortie du système scolaire sans certification validée
- **Niveau VI** : sortie du système scolaire avant la classe de 4ème
- **Niveau V bis** : niveau de formation correspondant à la fin de classe de 3ème ou un CAP ou BEP non validé
- **Niveau V** : niveau de formation validé par un CAP, ou un BEP
- **Niveau IV** : niveau de formation validé par un Baccalauréat général ou professionnel, un Brevet de Technicien (BT), ou un Brevet Professionnel (BP)
- **Niveau III** : niveau de formation validé par un Bac + 2 ans (DUT, BTS, ...)
- **Niveau II** : niveau de formation validé par un diplôme de niveau Bac + 3 ou 4 : (Licence, ...)
- **Niveau I** : niveau de formation validé par un diplôme égal et supérieur à Bac + 4 ou 5 : (Master, Doctorat, diplôme de grande école...)

VII. BIBLIOGRAPHIE

Rapports et études :

- **25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?**, Conseil économique, social et environnemental (CESE), avis, octobre 2008.
- **Des entrées et des sorties de main d'œuvre plus fréquentes au 4e trimestre 2014**, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), DARES indicateurs, n°038, mai 2015.
- **Diagnostic sur l'emploi des jeunes**, Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), février 2011.
- **Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes** Conseil économique, social et environnemental (CESE), avis, juin 2012.
- **Enquête 2013 auprès de la Génération 2010, Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme**, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ), Bref du Céreq, n°319, mars 2014.
- **L'emploi des jeunes en Europe**, Rapport d'information de l'Assemblée nationale n°2620, 2015.
- **L'emploi des jeunes peu qualifiés en France**, Conseil d'analyse économique (CAE), Notes du CAE, n°4, avril 2013.
- **L'emploi des jeunes**, Conseil économique, social et environnemental (CESE), avis, septembre 2012.
- **L'origine sociale des étudiants**, Observatoire des inégalités, septembre 2013.
- **La catégorie des NEET : quel avenir ?** Valentina CUZZOCREA, in Commission européenne - Conseil de l'Europe, *Points de vue sur la jeunesse, volume 1 : 2020 – quelles perspectives ?*, 2014.
- **Les défis de l'accompagnement de jeunes face au monde du travail aux aidants à l'insertion**, Animation régional du réseau des missions locales de Champagne-Ardenne, décembre 2014
- **Les demandeurs d'emploi non indemnissables par le régime d'assurance chômage**, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), DARES Analyses, n°013, février 2013.
- **Les inégalités dans la crise : insiders contre outsiders ?**, GAUTIE J. in Alternatives économiques, *Les inégalités en France*, septembre 2012.
- **Les jeunes dans les territoires ruraux**, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), Les dossiers d'observation, n°2, novembre 2014.
- **Les jeunes des ZUS inégalement pénalisés au moment de l'insertion**, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ), Net. Doc. 79, février 2011.
- **Les jeunes en Champagne-Ardenne**, INSEE, Insee flash, n°179, février 2014.
- **Les jeunes en difficultés sociales face à l'école et l'emploi selon l'observation des travailleurs sociaux**, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion Sociale (FNARS), octobre 2011.
- **Les NEET : caractéristiques, coûts et mesures prises par les pouvoirs publics en Europe – synthèse**, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (European foundation for the improvement of living and working conditions), 2012.

- **Les NEET**, Fondation Alpha Oméga, Les essentiels, 2013.
- **Mission d'observation du raccrochage en formation et en faveur de l'emploi, synthèse et analyse statistique**, Pôle Rhône-Alpes de l'orientation (PRAO), octobre 2013.
- **NEETs, Young people not in employment, education or training : Characteristics, costs and policy responses in Europe**, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (European foundation for the improvement of living and working conditions), 2012.
- **Orientation, insertion, formation : des parcours subis ou choisis ?** Action régionale pour l'information sur la formation et l'orientation (ARIFOR), Formation et Territoire, n°16, septembre 2015.
- **Plaidoyer pour la jeunesse en difficulté**, Apprentis d'Auteuil, 2011.
- **Projet de loi de finances pour 2015 : solidarité, insertion et égalité des chances**, Sénat, Commission des affaires sociales, Avis n°111, novembre 2014.
- **Quelle deuxième chance pour les jeunes en difficulté ? Consommation et modes de vie**, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), n°218, février 2009.
- **Rapport alternatif au plan Priorité jeunesse**, Pour un big bang des politiques Jeunesse !, juin 2015.
- **Reconnaître, valoriser, encourager, l'engagement des jeunes**, France stratégie, juin 2015
- **Ressources et conditions de vie des jeunes adultes en France. Dossiers Solidarité et santé**, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), n°59, janvier 2015. Actes du séminaire du 29 janvier 2014.
- **Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes**, Conseil économique, social et environnemental (CESE), avis, mars 2015.
- **Synthèse des résultats « Bien être - mal être ? Mieux vous connaître »**, Centre technique d'appui et de formation des Centres d'examen de santé (CETAF), décembre 2011.

Sitothèque :

- www.gouvernement.fr
- www.emploi.gouv.fr
- www.jeunes.gouv.fr
- www.onpes.gouv.fr
- www.injep.fr
- www.pole-emploi.fr
- www.unml.info
- www.onisep.fr
- www.region-alsace.eu
- www.aquitaine.fr
- www.auvergne.org
- www.cr-basse-normandie.fr
- www.cr-bourgogne.fr
- www.bretagne.f
- www.regioncentre.fr
- www.cr-champagne-ardenne.fr
- www.corse.fr

- www.franche-comte.fr
- www.hautenormandie.fr
- www.iledefrance.fr
- www.laregion.fr
- www.region-limousin.fr
- www.lorraine.eu
- www.midipyrenees.fr
- www.nordpasdecals.fr
- www.paysdelaloire.fr
- www.cr-picardie.fr
- www.cr-poitou-charentes.fr
- www.regionpaca.fr
- www.rhonealpes.fr
- www.jeunes-ca.fr
- www.inegalites.fr
- http://generation-quoi.france2.fr/
- www.service-public.fr

Articles de presse en ligne :

- **14 millions de jeunes européens ne sont ni étudiants, ni travailleurs ni en formation**, CASSELY J.-L., Slate.fr, [En ligne], 22 octobre 2012
- **Ces 900 000 jeunes inactifs découragés de tout**, KREMER P., Le Monde.fr, [En ligne], 01 juin 2013.
- **Frustrée, la jeunesse française rêve d'en découdre**, KREMER P., Le Monde.fr, [En ligne], 25 février 2014.

VIII. ANNEXES

Annexe I Composition du groupe de travail

Nom	Fonction	Organisme représenté au CESER
BLANCKAERT Christian	Président du groupe de travail	Union Professionnelle Artisanale Régionale
SAMMUT-FARADONI Laura	Rapporteuse du groupe de travail	Personnalité qualifiée
KIMMEL Alain	Membre du comité de pilotage	CGT-FO
TASSIN Patrick	Invité permanent - Président du CESER	CGT
ARISTON Caroline	Membre du groupe de travail	Comité interprofessionnel du vin de champagne
BRUNET Dorine	Membre du groupe de travail	Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP)
DA PONT Bénédicte	Membre du groupe de travail	CGT
DE PASQUALE Anne-Marie	Membre du groupe de travail	Délégations Régionales de la Fondation Armée du Salut, du Secours Populaire, du Secours Catholique, d'ATD Quart Monde et de la Croix Rouge
FAYE Alain	Membre du groupe de travail	Mutualité Française
GERBET Bruno	Membre du groupe de travail	Union Des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire - Union Régionale des SCOP
GIRARDIN Christophe	Membre du groupe de travail	Comité Régional de la FSU
GOURY Lydie	Membre du groupe de travail	Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Champagne-Ardenne
MARCHAL Corinne	Membre du groupe de travail	CFDT
PREITE Fabrice	Membre du groupe de travail	CFTC
VERQUERRE Fabienne	Membre du groupe de travail	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
WILLAIME-MOREL Virginie	Membre du groupe de travail	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Annexe 2 Personnes ressources auditionnées par le groupe de travail

- **Michel ABHERVÉ**, Professeur associé à l'Université de Paris Est Marne-la-Vallée
- **Nicolas BAUDOIN**, Coordonnateur Académique de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire au Rectorat de l'Académie de Reims
- **Djoudi BOUDJELLAL**, Responsable du secteur jeunesse et référent insertion au Centre social SARC à Charleville-Mézières
- **Francicia COURTOIS**, Directrice des Opérations au sein de Pôle Emploi Champagne-Ardenne
- **Carole COUTARD**, Directrice adjointe du Service départemental de prévention de Reims
- **Laurent CROISON**, Psychologue clinicien
- **Nathalie DAVID**, Chargée de mission "Politique jeunes" à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne
- **Catherine FISCHER**, Responsable du service Études et Diffusion à la Direction régionale de l'Insee Champagne-Ardenne
- **Xavier FLAMBARD**, Directeur général du Centre ALFOR
- **Laurence GIOT**, Assistante sociale, association Noël-Paindavoine
- **Lahou IHADDADENE**, Directeur du Centre éducatif fermé (CEF) de Sainte-Menehould
- **Florian MOUCHEL**, Responsable de la Coordination régionale des Écoles de la 2^e chance en Champagne-Ardenne
- **Véronique MOUGEL**, Directrice adjointe à la Direction de la jeunesse, du sport, de la santé et de la vie associative du Conseil régional de Champagne-Ardenne
- **Hubert PHILIPPE**, Directeur régional de Pôle Emploi
- **Nadia RABAT**, Directrice de la Ligue de l'enseignement de l'Aube
- **Sylvie RIVERON**, Directrice territoriale Marne-Ardennes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- **Alexandre SCHAJER**, Président du Réseau des Écoles de la 2^e chance en France
- **Philippe SCHNEIDER**, Directeur du Service départemental de prévention de Reims
- **Jocelyn SNOECK**, Directeur de la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de Champagne-Ardenne
- **Arnaud WSZOLEK**, animateur régional du réseau des Missions Locales

Annexe 3 Manifeste « Pour un big-bang des politiques jeunesse ! »



POUR UN BIG-BANG DES POLITIQUES JEUNESSE !

**OUVRONS LES POSSIBLES,
CRÉONS LES CONDITIONS DE L'ÉMANCIPATION**

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, ENQUÊTES D'OPINIONS, SONDAGES, DÉCLARATIONS, RAPPORTS, OUVRAGES ET PROPOSITIONS SUR LA JEUNESSE SE MULTIPLIENT. CE THÈME SEMBLE DEVOIR ÊTRE UNE DES PRIORITÉS DES PARTIS POLITIQUES ET DES CANDIDATS DANS LA PERSPECTIVE DES FUTURES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES. TOUTEFOIS LES PROPOSITIONS CONNUES À CE JOUR RESTENT DANS LE PROLONGEMENT DES INTERVENTIONS CONDUITES DEPUIS PRÈS DE 35 ANS, QUI ONT FAIT LA PREUVE DE LEUR INCAPACITÉ À RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA JEUNESSE. L'ENJEU EST DONC D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET JUSTIFIE UN DÉBAT APPROFONDI QUI AILLE AU-DELÀ DU SIMPLE AFFRONTMENT ÉLECTORAL, PROGRAMME CONTRE PROGRAMME. C'EST À CE DÉBAT QUE SOUHAITENT CONTRIBUER LES ORGANISATIONS DE JEUNES, LES MOUVEMENTS D'ÉDUCATION POPULAIRE, LES ASSOCIATIONS D'INSERTION ET D'ACTION SOCIALE, LES MISSIONS LOCALES ETC. RÉUNIS AU SEIN DE LA PLATEFORME « **POUR UN BIG-BANG DES POLITIQUES JEUNESSE** ». LA DIVERSITÉ DE NOS MISSIONS ET DE NOS ACTIONS, LA MULTIPLICITÉ DES CHAMPS QUE NOUS COUVRONS, LE NOMBRE DE JEUNES QUE NOUS RASSEMBLONS ET ACCOMPAGNONS, NOUS METTENT DANS UNE SITUATION PRIVILÉGIÉE POUR PRENDRE LA MESURE DES ENJEUX ET PROPOSER UNE NOUVELLE VOIE.

www.bigbangjeunesse.fr



LES LIMITES DE 35 ANS D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

Face à la montée du chômage, et tout particulièrement du chômage des jeunes, les pouvoirs publics ont développé à partir du milieu des années 70 des interventions importantes autour de deux grands axes. Une nouvelle étape de la démocratisation et de la massification de l'enseignement et des dispositifs nombreux et diversifiés pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi, reposant pour l'essentiel sur des actions de formation, l'assouplissement du droit du travail, l'abaissement du coût du travail pour l'entreprise. L'ouverture du RMI à partir de 25 ans et l'allongement de la durée de versement des allocations familiales ont traduit par ailleurs le choix de faire supporter par les familles « l'allongement de la jeunesse » consécutif à la prolongation des études et aux difficultés d'insertion professionnelle et de stabilisation dans l'emploi. Cette politique a contribué à un relèvement rapide du niveau de qualification des jeunes générations. Mais ce progrès indéniable n'a débouché, malgré l'ampleur des mesures d'insertion, ni sur une réduction significative et durable du chômage ni sur une amélioration de l'accès et de la stabilisation dans l'emploi. Les dispositions adoptées pour favoriser l'insertion professionnelle ont même participé au développement de la précarité qui est devenue l'expérience collective des nouvelles générations. La précarisation de l'emploi et le renvoi des jeunes adultes à la charge des familles se sont traduits par un accroissement rapide de la pauvreté. La catégorie des 16-25 ans est ainsi celle de la population qui a le taux de pauvreté le plus élevé (près de 20% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté contre 13% de l'ensemble de la population). Tout cela débouche pour les jeunes sans soutien familial sur des situations de survie qui correspondent à de véritables dénis de droit dans un des pays les plus riches du monde.

Comment la société peut-elle agir ainsi ? Comment peut-elle accepter de laisser les jeunes à la porte du monde du travail ? Comment peut-elle laisser les familles seules devant ce phénomène ? Comment peut-elle inventer chaque année des dispositifs pour les jeunes toujours moins favorables que le droit commun ? Comment peut-elle imaginer bâtir un avenir collectif en laissant de côté les jeunes ?

IL EST TEMPS DE SORTIR DES SENTIERS BATTUS MILLE FOIS

Notre conviction est que le devoir d'avenir implique une novation à la mesure des transformations des conditions du passage à l'âge adulte, des modes d'acquisition des connaissances et de la réorganisation du travail et de l'emploi. La société doit prendre acte aussi de la transformation des âges de la vie, garantir une protection sociale à tous et renforcer les conditions des solidarités intergénérationnelles. Elle doit assurer à tous, dès la majorité, les mêmes droits. Il s'agit là pour nous d'un choix sociétal majeur.

La novation que nous proposons consiste à rompre avec la seule logique de dispositifs et de mesures qui caractérise les interventions publiques depuis 35 ans pour passer à une

logique de droit. Ainsi, nous proposons la mise en place effective d'un droit individuel à l'éducation-formation tout au long de la vie. Ce droit est assorti du versement, dès l'âge de la majorité, d'une allocation qui est la contrepartie de l'investissement que fait chaque jeune pour préparer son avenir et ainsi contribuer à l'avenir collectif. Il s'agit tout à la fois d'élargir pour chaque jeune, quel que soit son milieu social, l'éventail des possibilités de formation, de sécuriser, pour tous, la transition entre l'école et l'emploi et d'assurer à chaque jeune une relative indépendance financière. Cela traduit aussi le choix de remettre en cause la « familiarisation de la jeunesse » dont on vient de montrer le caractère profondément injuste, en faisant de chaque jeune, responsable civilement et pénalement dès sa majorité, le titulaire direct de l'ensemble des droits sociaux. Ces dispositions sont de nature à répondre de manière très directe aux préoccupations actuelles de la majorité des jeunes et de leurs familles. Elles ouvrent de nouvelles perspectives, tout particulièrement aux jeunes et aux familles modestes et de la classe moyenne et peuvent susciter une nouvelle confiance dans l'avenir. C'est sur cette base que devront être revisitées les mesures d'insertion professionnelle et sociale, reformulées les responsabilités respectives de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux concernant la mise en oeuvre de la politique d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle et réorganisées les dispositions visant le soutien aux familles ayant la charge de jeunes adultes ainsi que les mesures de soutien aux jeunes les plus en difficulté.

LE TEMPS DES CHOIX EST VENU

Le diagnostic est aujourd'hui connu et largement partagé et les perspectives que nous venons de tracer ne sont pas entièrement nouvelles. Les dispositions que nous proposons sont très proches de celles qui existent dans plusieurs pays du nord de l'Europe où elles traduisent très explicitement le choix qu'ont fait ces pays d'investir dans l'avenir en faisant le pari de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche. Face à l'ampleur des problèmes et à l'urgence de la situation nous attendons des candidats, des partis politiques et des élus locaux qu'ils prennent des engagements clairs et forts. Le temps n'est plus aux commissions et aux expérimentations mais à la mise en oeuvre d'un véritable changement.

NOTRE PROPOSITION : UN DROIT POUR TOUS À CONSTRUIRE SON PARCOURS ET À VIVRE DIGNEMENT

Soyons clairs : l'ambition est bien que tout jeune soit dans une situation de formation ou d'emploi qui lui permette de se qualifier, d'enrichir ses compétences professionnelles et sociales, de disposer de moyens d'existence autonomes et de s'impliquer dans la vie de la société. Quand il n'est pas en situation de formation ou d'emploi, il doit bénéficier des dispositions communes en matière de ressources et de couverture sociale facilitant notamment l'accès aux soins. Dans tous les cas, il doit pouvoir mobiliser un accompagnement adapté pour l'aider dans ces choix et l'appuyer dans son parcours.



NOTRE PROPOSITION SE DÉCLINE EN

5 AXES COMPLÉMENTAIRES ET INDISSOCIABLES :

Eduquer pour s'insérer durablement :

un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie

Dans le cadre du droit à l'éducation-formation tout au long de la vie, chaque jeune dispose à l'entrée dans le système scolaire d'un capital initial de formation de vingt années, garanti par l'Etat. Ce capital assure à chacun un volume minimal de formation, qui sera donc égal à la durée moyenne actuelle des études. Il sera utilisable dans le cadre de la formation initiale ou pourra être mobilisé ultérieurement (augmenté des droits supplémentaires constitués au travers de l'exercice d'une activité professionnelle) pour suivre une formation, reprendre des études, acquérir des compétences par d'autres voies. Le premier objectif visé est de réduire les inégalités entre les jeunes en ouvrant plus largement à chaque jeune, quelles que soient les ressources de ses parents, le choix d'un parcours de formation. Beaucoup trop de jeunes renoncent à s'engager dans certaines filières pour des raisons financières. Le deuxième objectif est de rendre effectif ce que l'on appelle la seconde chance. Les jeunes qui quittent précocement le système scolaire sauront que tout n'est pas joué et qu'ils pourront par la suite mobiliser leur capital pour reprendre une formation. Le troisième objectif est de faciliter des parcours de qualification alternant formation, activités, emploi en sécurisant ces parcours. Au plan collectif, l'ambition est bien de franchir une nouvelle étape dans le relèvement du niveau de qualification des nouvelles générations, notre écart en la matière avec les pays nordiques ou le Japon est encore considérable.

Accompagner l'émancipation : la mise en place d'un service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes

Se repérer dans le millefeuille actuel de l'éducation formelle et des dispositions d'alternance et d'insertion professionnelle est un défi pour nombre de jeunes et leurs familles. Dès lors qu'à travers notre proposition, on vise à renforcer l'égalité des possibles pour chaque jeune, il faut remettre en cause les logiques d'orientation subie qui ébranle la confiance envers les institutions. La mise en oeuvre du droit doit être accompagnée par l'organisation effective d'un service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement. La démarche engagée récemment n'est pas à la hauteur des enjeux. Il s'agit d'appuyer les jeunes dans leur parcours d'autonomie et d'insertion professionnelle et sociale, notamment en matière de logement, de protection sociale, de santé, de culture, de mobilité, de loisirs et de vie citoyenne. La mise en place du service public pourra s'appuyer sur les nombreuses expériences mises en oeuvre par les acteurs locaux à l'initiative de collectivités territoriales et de leurs élus.

Garantir des ressources : une clé pour une vie décente

Notre proposition intègre le versement d'une allocation qui constitue la contrepartie de l'engagement que prend chaque jeune majeur. Cette allocation est versée directement à tous les jeunes, sans aucune référence aux ressources familiales. Elle remplacera les diverses aides versées aux familles au titre des enfants majeurs, ainsi que les bourses de l'enseignement. Cette disposition vise d'abord à accompagner le nécessaire investissement de tous dans la formation. Elle contribuera à réduire une dépendance des jeunes adultes vis-à-vis de leur famille qui constitue pour les familles modestes et moyennes une lourde charge et pèse souvent fortement sur les relations parents-enfants. Enfin elle traduit le choix de considérer qu'à compter de sa majorité chaque jeune, responsable civilement et pénalement, est titulaire de l'ensemble de ses droits sociaux. Ainsi, tout jeune adulte disposerait de ressources propres liées à sa situation :

- S'il se consacre à sa formation, à des expériences alternatives validées, il bénéficie d'une allocation de formation d'un niveau au moins égal au montant maximum des bourses de l'enseignement supérieur.
- S'il entre dans la vie professionnelle, il perçoit un salaire correspondant à son travail.
- S'il connaît des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail, notamment en cas de sortie précoce du système scolaire, le droit individuel garantit des ressources et un droit à l'expérience professionnelle.

Les modalités de mobilisation de ces droits devront être définies de telle manière qu'ils facilitent, voire favorisent des parcours diversifiés, contribuant à travers des expériences multiples, à l'acquisition de compétences professionnelles et sociales plurielles.

Peser sur l'emploi pour que chacun prenne sa place

Le travail, l'activité, sont pour chacun un facteur de dignité. Ils procurent des ressources, de la reconnaissance et contribuent au sentiment d'utilité. Pour les jeunes l'expérience du travail est particulièrement importante dans l'acquisition de l'autonomie. Encore faut-il que les jeunes accèdent à un emploi, avec des conditions de travail formatrices et décentes. Cela passe par le rappel au droit commun (statut du contrat, temps de travail et rémunération), le soutien à l'accès et au respect de leurs droits. Pour que le chômage de masse et la précarité n'apparaissent pas comme une fatalité, il convient de tirer les conséquences de 35 années de mesures qui n'ont pas permis de réduire le chômage et particulièrement le chômage des jeunes mais qui ont généré une précarité croissante. Il faut refonder la politique de l'emploi et du travail. Cette politique doit reposer sur une mobilisation de l'ensemble des employeurs du secteur marchand et non marchand.



Les jeunes, acteurs du changement

Si l'inscription des politiques publiques de jeunesse dans le cadre du droit commun doit constituer un pas décisif vers la reconnaissance des jeunes comme des citoyens à part entière, il importe corrélativement de créer les conditions d'une présence plus importante dans les lieux qui structurent notre démocratie. La participation des jeunes à la vie collective constitue en effet un levier essentiel dans leur parcours vers l'émancipation, en même temps qu'une ressource indispensable pour élaborer, mettre en oeuvre les politiques publiques et construire une société où toutes les générations ont leur place. Pour cela nous devons soutenir les actions et les espaces permettant cette dynamique, notamment via les organisations de jeunes, les associations, les syndicats, les partis politiques et les collectivités territoriales. Faciliter l'engagement en permettant des parcours diversifiés et des prises de responsabilités progressives doit se compléter d'une valorisation des actions conduites, d'une reconnaissance dans le parcours de chacun et, in fine, d'une évolution dans les structures de représentation des citoyens. Faire le pari du renouvellement des politiques jeunesse c'est aussi faire le pari de la confiance dans les capacités individuelles et collectives des plus jeunes. Bâtissons le changement avec eux !

CETTE PROPOSITION EST UN CHOIX DE SOCIÉTÉ, UN INVESTISSEMENT DANS L'AVENIR

La mise en place de la proposition, dont nous venons d'esquisser l'économie générale, correspond à une dépense nette pour les finances publiques qui peut être estimée entre 8 et 12 milliards d'euros.¹ Formuler une proposition de cette ampleur en plein débat sur la dette et au moment où la réforme de l'aide aux personnes âgées dépendante vient d'être reportée, est un acte parfaitement conscient et responsable. Ce coût est à resituer par rapport à quelques données essentielles : l'effort éducatif de notre pays est de 130 milliards d'euros correspondant à 6,5% du PIB. Les dépenses de la politique familiale s'élèvent à 100 milliards d'euros, celles de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle correspondent à un niveau de dépense équivalent.²

Cet investissement participera à l'autonomie des jeunes et à leur construction en tant qu'adultes : c'est une affaire de priorités et de choix. En effet, comme l'ont démontré les modèles des pays du Nord, cette proposition (qui en est fortement inspirée) tendra à créer une dynamique d'ensemble qui associe implication, autonomisation des jeunes et sécurisation de leur parcours. Elle permettra donc d'éviter les dégâts sociaux occasionnés jusque-là et d'économiser sur les interventions a posteriori.

Cette proposition s'inscrit dans la dynamique de réformes nécessaires : celles du système éducatif, celles

de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, celles du système fiscal.

Les enjeux de la novation que nous proposons sont tels qu'ils justifient un débat dans le cadre des élections présidentielles qui vont engager notre pays dans la durée : le renforcement de l'investissement éducatif indispensable pour affronter les défis de la société de la connaissance, la lutte contre les inégalités qui n'ont cessé de s'aggraver depuis une vingtaine d'années, le renforcement de la cohésion sociale qui passe par le retour à la confiance des jeunes et de leur famille dans l'avenir.

1. Cette estimation repose sur la mobilisation de diverses sources qui ont procédé à l'estimation de dispositions proches de celles que nous proposons, notamment le rapport de la commission nationale pour l'autonomie des jeunes - rapport de Foucault 2002.
2. Y compris les exonérations fiscales.

Texte à l'initiative de :

FNARS, CNAIEP, UNIOPSS, FNMF, UNML, JOC, MRJC, UN-HAJ, ANACEJ, ANMDA, CNLAPS, GNDA

Premiers signataires :

ACE, Amicale du Nid, CEMEA, CINEMA, CMICF, CNFR, Concordia, CPCV, EEDF, EFPP, Fondation de l'Armée du Salut, FCPE, FCSF, FFMIC, Fédération Léo Lagrange, Fédération des Francas, FNCMR, FOEVEN-Fédération des AROEVEN, France Amérique Latine, Groupe SOS, JIC, JPA, Ligue de l'Enseignement, OCCE, ONES, Solidarités Jeunesse

La liste à jour des signataires est disponible sur le site internet

www.bigbangjeunesse.fr

Soutenez ce texte en nous rejoignant.
Pour nous contacter : contact@bigbangjeunesse.fr

Les auteurs de cette plateforme regroupent des associations, fédérations et mutuelles, mouvements de jeunesse, organisations de jeunesse et d'éducation populaire, structures d'insertion, d'hébergement ou de santé. Ils accueillent, accompagnent et travaillent auprès de millions de jeunes chaque année. Ensemble, ils constituent l'observatoire le plus exhaustif et expérimenté de la jeunesse française en 2011.

Annexe 4 Manifeste du réseau « Arrêtez de nous mettre dans vos cases » (collectif de jeunes issus de différentes Missions locales)



Nous sommes des jeunes issus des missions locales dans toute leur diversité. Nous venons des quatre coins de la France et nous sommes tous **engagés dans des actions collectives** dans notre région, notre ville ou notre quartier. Aujourd'hui, nous nous organisons en réseau pour faire entendre notre voix.

La jeunesse est la **priorité** de François HOLLANDE et nous ne remettons pas en cause la bonne volonté des politiques mises en œuvre mais leur efficacité semble pouvoir être améliorée.

Nous empruntons des chemins différents dès nos premiers pas dans l'orientation scolaire. Ceux-ci nous mènent à des options différentes et nous rattachent à des clichés lorsque nous tentons d'entrer dans la vie active. Nous avons le sentiment de nous enfermer dans des catégories à chaque fois que nous évoluons. C'est pourquoi nous souhaitons lancer cet appel :

« **Arrêtez de nous mettre dans vos cases !** ».

Orientation, piège à cons

Dès le collège on nous demande de faire des choix qui engageront une partie de notre avenir. Et trop souvent, ce sont les notes qui guident notre orientation. Si tu es « bon » tu iras en lycée général et si tu l'es moins à toi les filières professionnelles ou technologiques trop souvent dévalorisées. Nous voulons en finir avec cette logique. Comment un adolescent de 13, 14 ou 15 ans pourrait-il savoir ce qu'il veut faire de sa vie ? Nous pensons que chacun doit avoir le droit à l'essai et que ces expériences doivent être valorisées, car chercher activement sa voie n'est pas être en échec. Nous souhaitons que « l'expérience de la vie » soit enfin reconnue.

Ni quotas ni dispositifs ni discrimination : un même droit pour tous !

CIVIS, ANI, FAJ, ZUS, ZEP, CUCS, ZRR, POP, RSA, EA, SC, APL, PAP, CESAJ, CAE, RAPID, PPAE, SIAO : tous ces sigles aux noms parfois douloureux répondent à des problèmes spécifiques et sont souvent conditionnés par une origine géographique précise, un niveau d'études maximal, etc. Finalement nous nous retrouvons en concurrence sur des critères autres que nos compétences. Nous dénonçons le fait qu'un grand nombre de ces dispositifs ne sont pas les mêmes pour tous et alertons : les cases sont souvent factices et absurdes, ne recouvrant qu'artificiallement des réalités locales propres à chaque jeune.

Vos clichés ne reflètent pas notre jeunesse.

Nous, les jeunes, nous sommes des fainéants, des délinquants, nous ne savons que nous amuser, nous sommes instables et bons à rien, nous devons suivre la voie que la société trace pour nous sinon nous sommes pointés du doigt. Stop !

La jeunesse est une ressource et non un problème.

Nous ne voulons plus être jugés sur notre CV, notre manque d'expérience ou notre lieu de résidence.

Nous sommes investis dans des actions citoyennes et engagées. Nous avons une voix à faire entendre. N'ayez pas peur, appuyez vous sur nous et ouvrez nous les portes de vos institutions car la jeunesse c'est aussi votre avenir....

Il y a une idée qui nous unit : nous ne voulons plus que l'on fasse seulement « pour » les jeunes, mais aussi « avec » les jeunes. Et parce que nous ne voulons pas attendre que l'on fasse tout pour nous, nous souhaitons construire avec vous des solutions concrètes.

Cet appel a vocation à interpeller et à associer tous ceux qui œuvrent pour la jeunesse : réseaux associatifs, acteurs des politiques d'orientation et de jeunesse, décideurs politiques, etc. Pourquoi prendre des décisions sans nous concerter ? Pourquoi mettre en place des dispositifs dérogatoires qui nous divisent ? Enfin pourquoi nous juger à l'emporte pièce ? Apprenez à nous faire confiance. Cet appel a également vocation à rassembler tous les jeunes qui se reconnaîtront derrière nos propos. Sur une dizaine de territoires* déjà, des jeunes s'organisent en collectifs pour agir. A tous ceux qui souhaitent faire tomber ces barrières et ouvrir ces cases : rejoignez nous !

*Mission Locale du pays salonnais, Mission Locale du Blaisois, Mission locale de Lille, Mission Locale de Reims, Mission locale de Redon, Mission Locale de Dijon, Réussir en Sambre/Maubeuge, Mission Locale Nord Essonne, Mission Locale du Poitou



 pouretaveclesjeunes@gmail.com
 facebook.com/recherche.actions

Annexe 5 Socle de propositions du réseau « Arrêtez de nous mettre dans vos cases » (collectif de jeunes issus de différentes Missions locales)



Socle de propositions N°1



« Nous sommes des jeunes issus des Missions Locales dans toute leur diversité. Nous venons des quatre coins de la France et nous sommes tous engagés dans des actions collectives dans notre région, notre ville ou notre quartier. Aujourd'hui, nous nous organisons pour faire entendre notre voix. La jeunesse est la priorité de François HOLLANDE et nous ne remettons pas en cause la bonne volonté des politiques mises en œuvre mais leur efficacité semble pouvoir être améliorée. »
Extrait de l'appel - Arrêtez de nous mettre dans vos cases – juin 2013

Depuis 2012, sur une dizaine de territoires, des jeunes s'organisent en collectifs pour agir. Nous nous sommes rencontrés, nous nous sommes documentés, nous avons échangé et débattu. Et parce que nous sommes connectés au monde qui nous entoure nous avons aussi puisé notre inspiration dans de nombreux supports¹. C'est pourquoi nous souhaitons lancer cet appel :

Arrêtez de nous mettre dans vos cases !

En 2014, nous sommes toujours déterminés à porter la parole des jeunes et à nous faire entendre. Il y a une idée qui nous unit : nous ne voulons plus que l'on fasse seulement «pour» les jeunes, mais aussi «avec» les jeunes. Nous avons ressenti le besoin d'aller plus loin dans l'élaboration de messages forts et des propositions qui en découlent. Et parce que nous ne voulons pas attendre que l'on fasse tout pour nous, nous souhaitons construire avec vous des solutions concrètes.

Les propositions que vous trouverez ensuite sont le fruit de notre réflexion collective sur chacun des trois thèmes de notre appel :

- Orientation, piège à cons
- Ni quota, ni discriminations ni dispositifs : un même droit pour tous
- Vos clichés ne reflètent pas notre jeunesse

Nous souhaitons désormais porter ces propositions au plus haut niveau tout en fédérant l'ensemble des personnes qui s'y reconnaîtraient.



¹ Le texte « Pour un big-bang des politiques jeunesse », les avis du forum français pour la jeunesse, le sondage Ipsos pour le Monde : « La fracture générationnelle » paru en Novembre 2011, l'enquête JOC-INJEP « La connaissance des droits par les jeunes » menée en 2013, le blog ZEP,...

Il y a urgence ! Nous souhaitons avoir les clés pour être pleinement acteur de notre avenir. C'est pourquoi nous souhaitons en priorité porter les propositions ci-dessous. D'autres sont encore en réflexion et suivront prochainement.

PROPOSITION N°1

Créer une matière « Orientation » au collège et au lycée

Un choix d'orientation ne se fait pas de manière linéaire. Il se construit sur la durée. Proposer un module « orientation » permettrait aux jeunes d'être accompagnés sur leurs choix d'orientation, d'échanger entre eux et de partager leurs expériences.

Cette matière devra permettre :

✓ De valoriser toutes les filières

Ce temps de travail sur son parcours permettra à chacun des jeunes de choisir son orientation, son avenir non pas en fonction de ses résultats scolaires mais bien en fonction de ses envies. Cela permettra de faire connaître chaque filière scolaire, chaque secteur d'activités et ainsi ouvrir aux jeunes un champ des possibles bien plus grand.

✓ D'ouvrir l'école sur l'extérieur

Il est nécessaire que l'école s'ouvre sur l'extérieur, que les conseillers d'orientation et les professeurs principaux connaissent l'ensemble des solutions y compris celles hors du champ de l'éducation nationale (formation professionnelle, Service Civique, monde du travail, création d'activités,...) ou puissent orienter les jeunes vers les partenaires compétents. Cette matière sera l'occasion pour des parents d'élèves de venir présenter leur profession. Il est aussi envisageable que des jeunes déjà en emploi ou en formation viennent partager leur expérience devant leurs pairs.

✓ De développer les stages en entreprise en classe de 3^e et 4^e

La plupart du temps les jeunes n'ont jamais pu confronter leurs souhaits, leurs rêves, leurs projets professionnels à la réalité. Des stages d'immersion et de découverte obligatoires, réguliers et sur des périodes plus longues que la seule semaine proposée en 3^e permettraient d'y remédier. La matière « orientation » permettra de chercher ses stages, de les préparer et d'en faire ensuite le bilan.

✓ D'augmenter le nombre de conseillers d'orientation

Au cours de sa scolarité un élève rencontre une à deux fois son conseiller d'orientation. Cela ne permet pas de construire une relation de confiance et de réfléchir au projet du jeune. Cela pousse les conseillers à orienter les jeunes en fonction de critères autres que leur projet de vie (places disponibles, résultats scolaires). Il faut donc augmenter le nombre de conseillers d'orientation et leur donner les moyens de travailler correctement. Les conseillers d'orientation semblent être les professionnels légitimes pour animer cette matière « orientation ».

PROPOSITION N°2

Le droit à une année de découverte pour chaque jeune

Cette année serait encadrée, accompagnée (Mission Locale, pôle emploi, parrainage, CCI, CIO, création d'une agence...) afin d'être constructive. Elle ne serait pas obligatoire mais fortement valorisée et reconnue. Elle permettrait de voyager, de découvrir le monde de l'entreprise, de s'engager dans une association,... Cette année serait sécurisée par un revenu minimum permettant de vivre cette expérience de la vie. Cette année serait mobilisable à n'importe quel moment tout au long de la vie.

PROPOSITION N°3

Créer une journée d'information sur les droits

Il n'y a pas de pire inégalité que de ne pas avoir accès à ses droits. Or nous ne les connaissons que trop peu². Nous ne voulons plus laisser à d'autres le soin de savoir à quels droits nous avons accès. Cette journée serait obligatoire afin que tous les jeunes aient accès à leur droit. Le format de cette journée pourrait se rapprocher de celui de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense.

PROPOSITION N°4

L'extension du RSA à tous les jeunes

Aujourd'hui les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas accès aux mêmes droits que leurs aînés. En plus de reconnaître les jeunes comme des adultes à part entière, cela aurait pour effet de sécuriser leur parcours tout en gommant une partie des inégalités liées à la naissance en favorisant l'autonomie de chaque jeune. Afin de garantir l'égalité des droits et des chances, nous pensons que cette extension du RSA aux jeunes doit pouvoir se faire par la fusion des dispositifs existants (bourses, APL, allocations familiales,...). Cela limiterait le coût de la mesure et rendrait les dispositifs plus compréhensibles tout en favorisant une simplification administrative à travers la mise en place d'un formulaire unique.

Nous sommes des jeunes issus des Missions Locales du pays salonnais, du Blaisois, de Lille, de Reims, de Redon, de Dijon, de Nord Essonne, du Poitou et de Réussir en Sambre/Maubeuge.

Pour nous contacter

 pouretaveclesjeunes@gmail.com
 [facebook.com/recherche.actions](https://www.facebook.com/recherche.actions)

Avec le soutien de



² Pour 45% des jeunes, c'est la méconnaissance des droits qui empêche de les défendre. Source : Enquête JOC-INJEP « La connaissance des droits par les jeunes » mené fin 2013

Annexe 6 Critères d'évaluation de l'avis du CESER

- Élaboration d'un schéma régional de la Jeunesse ;
- Élaboration d'un guide papier recensant de façon exhaustive toutes les aides et structures qui sont à disposition des jeunes dans les différents domaines et aux différentes étapes de leur vie ;
- Réalisation d'une évaluation des dispositifs du Conseil régional à destination des jeunes *NEET* ou pouvant les concerner afin d'identifier les raisons du non-recours à ces dispositifs ;
- Réalisation d'un bilan de l'organisation des services de la Région sur la thématique Jeunesse ;
- Mise en place d'une aide globale aux jeunes, couvrant plusieurs thématiques, accessible sur critères sociaux et mobilisable par le jeune directement ou via une structure d'accompagnement ;
- Mise en place d'une étude ou amorce d'une réflexion sur les actions permettant de capter et remobiliser les jeunes éloignés de toute prise en charge ;
- Mise en place d'outils spécifiques d'accompagnement des jeunes décrocheurs du supérieur ;
- Mise en place d'outils spécifiques d'accompagnement des jeunes parents, et notamment des jeunes femmes à la tête de foyers monoparentaux ; mise en place d'une aide financière à la levée des freins liés notamment aux frais de garde ;
- Élaboration d'un schéma régional du Logement des jeunes ;
- Intégration de dispositifs de remobilisation (estime de soi, remobilisation par le sport, la culture, etc.) dans l'offre de formations de la Région ;
- Mise en place d'une réflexion sur l'utilisation du Service civique comme outil de remobilisation ;
- Développement d'outils et d'actions visant à favoriser les liens entre entreprises et structures accompagnant des jeunes et à promouvoir les réseaux de parrainage ;
- Création d'un portail des stages et de l'alternance en entreprises ;
- Réalisation d'un bilan des actions menées dans le cadre de la Transfo, et notamment des Rencontres Région Jeunes ;
- Développement ou soutien d'actions visant à faire émerger et prendre en compte la parole des jeunes et leur maîtrise d'usage des dispositifs ;
- Mise en place de conventions pluri-annuelles avec les différents acteurs intervenant dans le champ de la Jeunesse ;
- Mise en place d'une réflexion sur l'amélioration des indicateurs utilisés pour évaluer l'efficacité et l'efficience des dispositifs financés par le Conseil régional.



**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho – CS70441
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Tél. **03 26 70 31 79** – Fax 03 26 21 69 76
Courriel : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

www.ceser-champagne-ardenne.fr